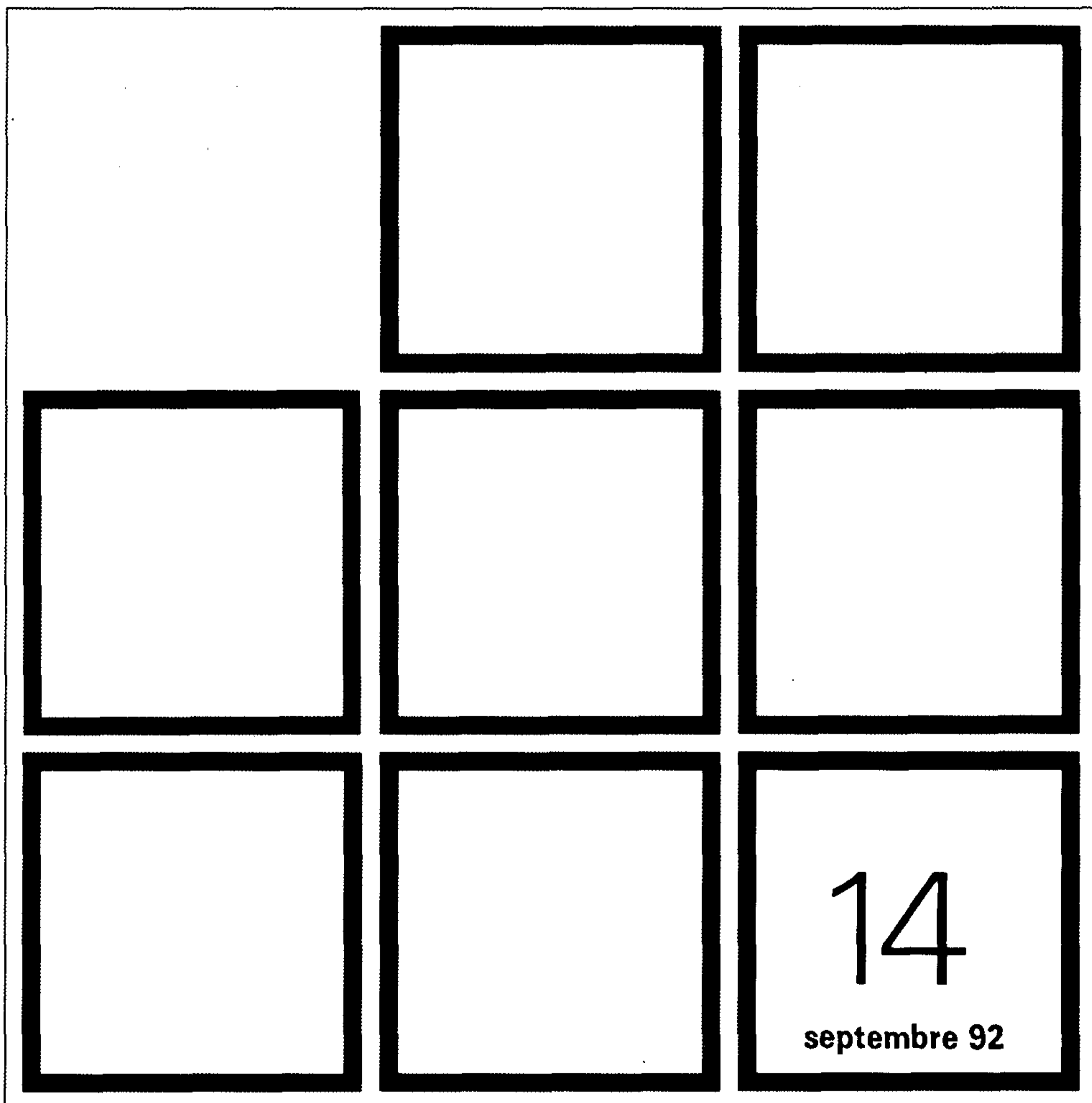


l'évaluation des
ZONES d'ÉDUCATION PRIORITAIRES
description, typologie, fonctionnement, résultats



L'EVALUATION DES ZONES D'EDUCATION PRIORITAIRES

Description, typologie, fonctionnement, résultats

Ministère de l'Éducation nationale et de la Culture
Direction de l'évaluation et de la prospective (DEP)
142 rue du Bac 75007 Paris

Directeur de publication : Claude THÉLOT

les dossiers ÉDUCATION & FORMATIONS

Responsable de la publication : Yvonne BIHAN

Vente au numéro, diffusion : DEP 6A
58 bd du Lycée 92170 Vanves
Tel : (1) 40 65 72 04

Tarif : Prix selon numéro
Ce numéro, France 60 F

Documentation statistique de la DEP :
Tel : (1) 40 65 73 61
(1) 40 65 73 58

AVANT-PROPOS

Les Zones d'Education Prioritaires (ZEP) ont été mises en place de façon effective, pour la plupart d'entre elles, à la rentrée 1982. A la rentrée 1990, une nouvelle impulsion a été donnée par le Ministère à la politique des ZEP, et leur carte a été redéfinie par les rectorats pour une période de trois ans. A l'issue de cette période, c'est-à-dire en vue de la rentrée 1993, de nouvelles directives doivent être données aux rectorats, dans le but de redécouper la carte des ZEP et d'apporter d'éventuels infléchissements à cette politique. C'est dans cette perspective qu'est présenté le présent bilan.

Je pense que le redécoupage des ZEP doit se faire en trois étapes, le processus d'ensemble satisfaisant à l'autonomie des politiques rectorales, à condition qu'elles s'inscrivent dans un cadre général national.

1ère étape : définition d'un taux académique d'élèves susceptibles de relever de la politique des ZEP ; ces taux, variables d'une académie à l'autre, sont établis par la Direction de l'Evaluation et de la Prospective à partir des concentrations de handicaps scolaires et sociaux de chaque académie ; ils constituent le cadre d'ensemble.

2ème étape : élaboration de la carte des ZEP par les recteurs en respectant le cadre d'ensemble - c'est-à-dire le taux général - précédent ; cette élaboration peut tirer profit des conclusions qui ont été tirées des examens, analyses et évaluations conduits à partir des ZEP existantes.

3ème étape : il faut la souhaiter formelle, car elle consiste pour le Ministère à s'assurer que l'hétérogénéité des choix rectoraux n'est pas excessive (à l'heure actuelle la carte des ZEP est trop disparate).

A l'évidence, c'est pour la seconde étape que ce dossier d'Education et Formations - comme le rapport de l'Inspection générale - devrait rendre des services puisqu'au-delà de la description photographique il s'efforce de porter des jugements sur les découpages, fonctionnements et résultats des zones existant actuellement.

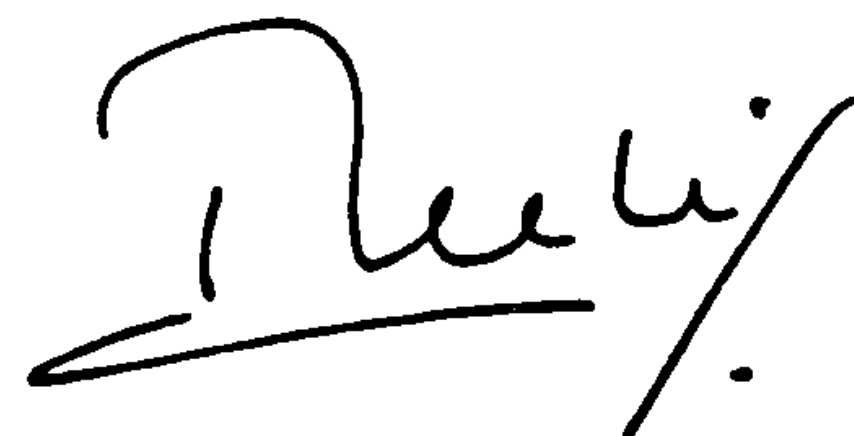
Ce dossier résulte d'un travail collectif de la Direction de l'Evaluation et de la Prospective, conduit sous la responsabilité de Bruno LIENSOL.

La première partie en a été réalisée par Bruno LIENSOL, sauf le chapitre III (évaluation des acquis), qui a été écrit par Krystel RADICA et Agnès BRIZARD. Elle présente une photographie et une typologie des ZEP de la période 1990-1993, ainsi que les évolutions observées dans les établissements situés en ZEP depuis 1982, prenant en compte aussi bien les caractéristiques des élèves, leurs cursus, leurs résultats en termes d'orientation et d'acquis, que les moyens d'enseignement, et tente enfin d'évaluer la pertinence du choix des ZEP dans les différentes académies relativement à ces critères.

La deuxième partie, réalisée par Françoise OEUVRARD et Bruno LIENSOL, décrit le fonctionnement des ZEP et les types d'activités pédagogiques qui y sont mis en oeuvre, au travers des opinions formulées par un échantillon représentatif de chefs d'établissements en ZEP.

La troisième partie, due à Danielle TRANCART, décrit les caractéristiques des collèges de ZEP en les confrontant à celles des collèges les plus "sensibles" définis dans une typologie réalisée par ailleurs. Elle fournit ainsi des éléments d'évaluation de la pertinence du classement en ZEP des collèges. Tous les collèges dits "sensibles" ne sont pas en ZEP, ce qui est a priori inattendu : tous les collèges en ZEP ne sont pas "sensibles", ce qui est normal car il y en a plus que de collèges "sensibles".

Enfin, dans la quatrième partie, Nathalie SERRA rappelle quelques caractéristiques des enseignants des collèges et des lycées professionnels de ZEP et compare leur mobilité à celle des autres enseignants, (ils sont plus nombreux à quitter leur établissement mais c'est pour aller, plus souvent que les autres, dans un autre établissement en ZEP) et Andrée LOUVET présente certaines appréciations que les enseignants débutant en ZEP portent sur leur expérience.



Claude THELOT

S O M M A I R E

	Page
1ère PARTIE : PHOTOGRAPHIE ET TYPOLOGIE DES ZEP DE LA PERIODE 1990-1993 : EVOLUTIONS DANS LES ETABLISSEMENTS SITUES EN ZEP DEPUIS 1982	7
Présentation et tableaux de synthèse	9
I - Les élèves en ZEP : éléments de caractérisation	15
I-1. Davantage d'élèves de milieu social défavorisé en ZEP	15
I-2. Beaucoup plus d'élèves étrangers en ZEP, dans les écoles et les collèges. Concentration accrue dans les ZEP de la période 1982-1989	16
I-3. Deux fois plus d'élèves en classes d'adaptation, d'initiation et d'enseignement spécial du premier degré dans les ZEP	18
II - Les cursus, les résultats en termes d'orientation scolaire	21
II-1. Deux fois plus de forts retards en fin d'élémentaire en ZEP	21
II-2. Beaucoup plus d'élèves en retard d'au moins deux ans en 6ème dans les collèges en ZEP	22
II-3. Le poids des CPPN-CPA par rapport au cycle d'observation reste supérieur en ZEP	23
II-4. L'orientation précoce vers les filières professionnelles courtes ou l'apprentissage, bien qu'ayant régressé, reste supérieure en ZEP	25
II-5. Le poids du baccalauréat professionnel en second cycle professionnel est aujourd'hui presque aussi important en ZEP	26
II-6. Une insertion professionnelle des élèves de ZEP moins bonne, pour des raisons structurelles	27
III - Les résultats en termes d'acquis d'élèves : les évaluations CE2-6e de 1989 et 1991, comparaison des résultats en ZEP et hors ZEP	30
III-1. Des performances "brutes" nettement moins élevées pour les élèves scolarisés en ZEP	30
III-2. Mais l'écart se réduit, voire disparaît lorsqu'on raisonne à caractéristiques équivalentes	32
III-3. Des résultats plus homogènes dans les ZEP rurales	36
III-4. Des disparités plus fortes entre établissements en ZEP	38
III-5. En ZEP, entre 13 et 25 % des établissements réalisent des performances comparables à la moyenne hors ZEP	42
III-6. Des disparités entre académies plus importantes en ZEP que hors ZEP..	42
III-7. Dans plusieurs académies, le score moyen en ZEP est très proche du score hors ZEP	43
III-8. Les meilleurs scores académiques ZEP dépassent certains scores académiques hors ZEP.....	45

	Page
IV - Les moyens d'enseignement	46
IV-1. La scolarisation à 2 et 3 ans globalement un peu plus développée en ZEP, avec de fortes disparités académiques	46
IV-2. Des classes un peu moins chargées en ZEP dans l'élémentaire et en premier cycle, en milieu rural comme en milieu urbain	47
IV-3. En 1991-92 : 21.1 élèves par division dans les L.P. en ZEP, beaucoup moins de divisions chargées dans les lycées en ZEP	50
IV-4. L'offre de langues vivantes est aussi bonne dans les collèges en ZEP	53
IV-5. Un peu plus d'enseignants non-titulaires et d'enseignants jeunes dans les collèges de ZEP	53
IV-6. Une sur-consommation sensible d'heures d'enseignement par élève dans les collèges de ZEP	55
IV-7. Les crédits d'actions pédagogiques dans le second degré : 2,7 fois plus élevés en ZEP. Leur utilisation plus diversifiée. Les projets d'établissement	57
CONCLUSION : PRINCIPAUX RESULTATS DES CHAPITRES I A IV	60
V - Différents types de ZEP	61
V-1. L'impact certain de la scolarisation à 2 ans et de la proportion d'élèves étrangers	61
V-2. Six types de ZEP différents	62
VI - Des disparités importantes entre ZEP. La pertinence du choix des ZEP dans les différentes académies	63
VI-1. La dispersion des ZEP est particulièrement forte sur certains indicateurs	64
VI-2. Les proportions de ZEP "justifiées". Les proportions de ZEP aux moyens sensiblement inférieurs à la moyenne d'ensemble	72
VI-3. La pertinence du choix des ZEP : certaines académies ont une proportion élevée de ZEP en situation plus favorable que la moyenne nationale sur l'ensemble des établissements	74
CONCLUSION DES CHAPITRES V ET VI	78
2EME PARTIE : LE FONCTIONNEMENT DES ZEP ET LES ACTIVITES PEDAGOGIQUES DES ETABLISSEMENTS	79
I - Complément de description des établissements en ZEP	80
I-1. Les enseignants	80
I-2. Les équipements	82
I-3. Les élèves : origine sociale	83
I-4. Coursus des élèves	84

	Page
II - Les moyens attribués aux établissements en ZEP	85
III - La zone et son fonctionnement	86
III-1. La constitution de la zone	86
III-2. Le fonctionnement de la zone	86
III-3. Le projet de zone	88
III-4. Les relations entre établissements de la ZEP	89
IV - Les actions entreprises dans l'établissement	90
V - Les partenaires de l'établissement	91
VI - Opinions d'ensemble sur le fonctionnement de la ZEP	92
CONCLUSION	94
SEME PARTIE : LES COLLEGES EN ZEP ET LES AUTRES : TYPOLOGIE DES COLLEGES ET CLASSEMENT EN ZEP	95
I - A l'échelon national, des situations déséquilibrées	97
I-1. Description des collèges "sensibles"	97
I-2. Les collèges "sensibles" sont-ils en ZEP ?	98
I-3. Moins de la moitié des collèges ZEP sont des collèges sensibles	99
I-4. Définition de deux indicateurs : taux de couverture et taux de collèges à "déclasser"	101
II - Disparités académiques	102
II-1. Répartition inégale de collèges en ZEP et de "collèges sensibles"	102
II-2. La couverture des "collèges sensibles" par les ZEP est satisfaisante dans 13 académies en 1989 et dans 15 académies en 1990	103
II-3. Pertinence du classement en ZEP : trop ou pas assez de collèges en ZEP selon les académies	104
4EME PARTIE : LES ENSEIGNANTS DU SECOND DEGRE EN ZEP : CARACTERISTIQUES, MOBILITE, OPINIONS	107
Présentation	109
I - Les enseignants des collèges	110
I-1. Statut	110
I-2. Age	112
I-3. Sexe	114

I-4. Modalités de service	114
I-5. Stabilité / mobilité	115
II - Les enseignants des lycées professionnels	120
II-1. Statut	120
II-2. Age	121
II-3. Sexe	122
II-4. Modalités de service	122
II-5. Stabilité / mobilité	123
III - Les enseignants débutants du second degré en ZEP	127
III-1. Profil	127
III-2. Opinions sur les élèves	128
III-3. Opinions sur les conditions d'enseignement et le métier	128
Conclusion	131
ANNEXES	133
Annexe de la 1ère partie	135
Annexe de la 2ème partie	165
Annexe de la 3ème partie	187
Annexe de la 4ème partie	191

Ière PARTIE

**PHOTOGRAPHIE ET TYPOLOGIE DES ZEP DE LA
PERIODE 1990-1993 - EVOLUTIONS DANS LES
ETABLISSEMENTS SITUES EN ZEP DEPUIS 1982**

PRESENTATION ET TABLEAUX DE SYNTHESE

Les zones d'éducation prioritaires ont été mises en place de façon effective, pour la plupart d'entre elles, à la rentrée 1982; leur carte a été redéfinie par les rectorats à la rentrée 1990, pour une période de trois ans.

Rappelons que la politique des zones d'éducation prioritaires a pour objet de "renforcer l'action éducative dans les zones où les conditions sociales sont telles qu'elles constituent un facteur de risque voire un obstacle pour la réussite scolaire des enfants et adolescents qui y vivent et donc, à terme, pour leur insertion sociale". L'objectif premier de cette politique est "d'obtenir une amélioration significative des résultats scolaires des élèves, notamment des plus défavorisés". (Cf : circulaire n° 90-028 du 1er février 1990).

Cette lutte contre l'échec scolaire, englobant les écoles, les collèges et les lycées, doit reposer sur un "projet de zone" cohérent, mis en oeuvre par une équipe pédagogique constituée à cet effet, et chargée d'impulser les actions et d'en assurer le suivi. Cette équipe est coordonnée par un responsable de zone assisté d'un coordonnateur.

L'implantation géographique de ces zones, ainsi que la situation, sur un certain nombre de paramètres, dans les établissements composant ces zones (comparée à celle de l'ensemble des établissements), ont été décrites pour la rentrée 1982 (1), c'est-à-dire au moment de la mise en route des actions, puis deux ans plus tard, en 1984-1985 (2) et, en ce qui concerne les paramètres, cinq ans après les premières actions, en 1987-88 (3). L'implantation géographique a de nouveau été décrite en 1989-90 et, pour la nouvelle carte, en 1990-91 (4).

On se propose ici, en premier lieu d'évaluer la situation des zones de 1990-91, en début de période triennale, sur quelques indicateurs de description de la population scolaire, de moyens d'enseignement et de résultats scolaires, puis de mesurer, sur plusieurs de ces indicateurs, les évolutions enregistrées, depuis la mise en route des actions en 1982-83, dans les établissements restés en ZEP tout au long de la période 1982-1989 ; on dégagera ensuite une typologie des ZEP et, à travers une mesure des disparités de situation entre ZEP, on tentera d'apprécier la pertinence du choix des ZEP dans les différentes académies.

(1) Cf notamment document de travail SPRESE n° 331, Note d'information n° 85-44.

(2) Cf D.T.SPRESE n° 343.

(3) Cf D.T DEP n° 375.

(4) Cf Notes d'information DEP n° 90-44 et 91-36.

On trouvera ci-après une présentation synthétique de ces quelques résultats (1), puis en annexe des tableaux détaillés pour l'ensemble des académies.

Rappelons qu'en 1990-91, et donc pour la période 1990-1993 les 554 zones d'éducation prioritaires recensées au niveau national (France métropolitaine et D.O.M.) représentent (Cf tableaux 1 et 2 en annexe) :

. 9.4 % des écoles, regroupant 12.6 % des élèves du premier degré (12.5 % dans l'enseignement préélémentaire, 12.6 % dans l'élémentaire)

.16.0 % des collèges (2) regroupant 15.1 % des élèves des collèges

. 9.0 % des lycées professionnels, regroupant 9.2 % des élèves de L.P.

. 2.2 % des autres lycées, regroupant 2.0 % des élèves de ces établissements.

(1) Les chiffres nationaux cités dans les chapitres 1 à 4 de ce dossier concernent l'ensemble "France métropolitaine + DOM" et le secteur public.

(2) En incluant les collèges dans lesquels seule la section d'éducation spécialisée rattachée est en ZEP (89 cas sur les 806 collèges en ZEP).

TABLEAU DE SYNTHESE N°1

Indicateurs	1990-1991 (a)			Rappel 1982-1983 (b)		
	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rappel ZEP/ensemble	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rappel ZEP/ensemble
Proportion d'élèves étrangers dans le premier degré	28.6 %	10.5 %	2.72	28.9 %	10.8 %	2.68
Proportion d'élèves étrangers dans le premier cycle du second degré	21.7 %	9.5 %	2.28	.	.	.
Proportion d'élèves en adaptation initiation, spécial premier degré	3.0 %	1.4 %	2.09	3.4 %	1.9 %	1.83
Proportion d'élèves de 12 ans ou plus par rapport aux effectifs de CM2	16.5 %	8.0 %	2.05	31.2 %	18.8 %	1.66
Proportion de retards de 2 ans ou plus en 6e	17.8 %	11.3 %	1.58	21.3 %	15.2 %	1.40
Nombre d'élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6e-5e	5.9	4.0	1.47	13.7	11.1	1.23
Nombre d'élèves de 4e-3e pour 100 élèves de 6e-5e	79.0	87.4	0.90	58.3	64.6	0.90
Proportion d'élèves de bac professionnel en second cycle professionnel	11.5 %	12.5 %	0.92	2.7 %	Rappel 1987-1988 3.9 %	0.72

TABLEAU DE SYNTHÈSE N° 1 (suite)

France sans TOM Public

Indicateurs	1990-1991 (a)			Rappel 1982-1983 (b)		
	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble
Taux de scolarisation à 2 ans	36.9 %	34.1 %	1.08	-	-	-
Nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire	21.7	21.9	0.99	22.6	22.1	1.02
Nombre d'élèves par division en 1er cycle (6e à 3e)	24.1	24.8	0.97	23.1	23.8	0.97
Proportion de collèges n'offrant qu'une ou deux langues vivantes	16.3 %	21.1 %	0.77	-	-	-
Proportion de moins de 35 ans parmi les enseignants titulaires des collèges (1)	18.9 %	15.1 %	1.25	41.8 %	36.5 %	1.15
Proportion de non-titulaires parmi les enseignants des collèges (2)	6.9 %	5.8 %	1.18	12.3 %	9.9 %	1.24
Proportion d'établissements ayant un projet d'établissement (2nd degré)	89.7 %	78.1 %	1.15	-	-	-

(1) En 1982-1983, il s'agissait de la proportion de moins de 35 ans parmi les seuls certifiés, et non l'ensemble des titulaires.

(2) En 1982-1983, il s'agissait des seuls maîtres-auxiliaires (la différence est minimale et ne modifie pas les évolutions observées).

TABLEAU DE SYNTHÈSE N° 1 (suite 2)

France sans TOM Public

Indicateurs	1990-1991 (a)			Rappel 1982-1983 (b)		
	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble	établissements en ZEP	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble
Montant des crédits d'actions pédagogiques pour 100 élèves (francs)	9680	3620	2.67	.	.	.
Heures/élèves (H/E) dans les collèges	1.19	1.12	1.07	1.17	1.12	1.04
Evaluations CE2-6e de 1989-1990 :						
Score moyen en Français au CE2	64.0	70.9	0.90	.	.	.
Score moyen en Maths au CE2	55.6	64.3	0.86	.	.	.
Score moyen en Français en 6ème	64.1	70.6	0.91	.	.	.
Score moyen en Maths en 6ème	72.4	77.5	0.93	.	.	.

(a) Valeur en 1990-91 sur les ZEP de 1990-91

(b) Valeur en 1982-83 sur les ZEP de 1982-83.

TABLEAU DE SYNTHESE N° 2 : SITUATION DANS LES ETABLISSEMENTS RESTES EN ZEP DE 1982-83 à 1989-90

France sans TOM Public

Indicateurs	1990-1991			Rappel 1982-1983		
	établissements en ZEP de 82 à 89	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble	établissements en ZEP de 82 à 89	ensemble des établissements	rapport ZEP/ensemble
Proportion d'élèves étrangers dans le premier degré	33.4 %	10.5 %	3.18	30.8 %	10.8 %	2.86
Proportion d'élèves étrangers dans le premier cycle du second degré	23.2 %	9.5 %	2.45	17.1 %	7.2 %	2.39
Proportion d'élèves en adaptation initiation, spécial premier degré	3.3 %	1.4 %	2.34	3.6 %	1.9 %	1.95
Proportion d'élèves de 12 ans ou plus par rapport aux effectifs de CM2	17.5 %	8.0 %	2.18	33.1 %	18.8 %	1.76
Proportion de retards de 2 ans ou plus en 6e	18.3 %	11.3 %	1.62	22.3 %	15.2 %	1.47
Nombre d'élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6e-5e	5.9	4.0	1.48	13.6	11.1	1.22
Nombre d'élèves de 4e-3e pour 100 (1) élèves de 6e-5e	71.3	77.5	0.92	57.9	64.6	0.90
Nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire	23.1	24.1	0.96	23.8	24.0	0.99
Nombre moyen d'élèves par division en 1er cycle (6e à 3e)	24.0	24.8	0.97	23.1	23.8	0.97

(1) Hors 4e-3e technologiques.

I - LES ELEVES EN ZEP : ELEMENTS DE CARACTERISATION

Trois indicateurs, dont deux sont calculables aux niveaux national et académique à partir des données disponibles à la DEP, fournissent des éléments d'information sur la population scolaire des zones d'éducation prioritaires, et plus précisément sur la proportion d'élèves pour lesquels la probabilité de l'échec scolaire est a priori plus élevée.

I - 1 DAVANTAGE D'ELEVES DE MILIEU SOCIAL DEFAVORISE EN ZEP.

On ne dispose pas, de façon exhaustive (c'est-à-dire pour l'ensemble des établissements), de la composition sociale de la population scolaire (répartition selon la profession - catégorie sociale) du premier et du second degré. Mais des indications très éclairantes sont fournies sur ce sujet, provenant de deux sources : d'une part une enquête sur le fonctionnement pédagogique des ZEP en 1990-1991 conduite auprès d'un échantillon représentatif de 575 établissements en ZEP (1), d'autre part la répartition par catégories socio-professionnelles du "panel" d'élèves entrant en 6e en 1989 (échantillon représentatif de 24 000 élèves).

La confrontation de ces deux enquêtes (à considérer bien sûr avec une certaine prudence, puisque la source n'est pas unique) fait apparaître très nettement que **les élèves de ZEP proviennent beaucoup plus souvent que les autres des catégories suivantes (2) : ouvriers non qualifiés (23 %, contre 7 % pour l'ensemble des élèves), personnels de service (4 % contre 2 %) et chômeurs ou inactifs autres que retraités (17 % contre 6 %) (tableau 1 ci-dessous).**

Au total, 68 % des élèves de ZEP proviennent des catégories "ouvriers, personnels de service, chômeurs ou inactifs", contre seulement 39 % sur l'ensemble des élèves (soit 1,7 fois plus en ZEP).(3)

Inversement, 11 % seulement des élèves de ZEP ont un chef de famille appartenant aux catégories "cadres, professions intellectuelles supérieures, chefs d'entreprise, professions intermédiaires (4) contre 31 % sur l'ensemble des élèves.

Il est donc clairement confirmé que l'on compte en ZEP beaucoup plus d'enfants issus de milieux socio-professionnels défavorisés.

(1) Les résultats de cette enquête sur le fonctionnement des ZEP et les activités pédagogiques des établissements en ZEP sont présentés dans ce dossier : 98,1 % de ces établissements en ZEP étant des écoles ou des collèges (0,5 % sont des L.E.G.T.), les résultats peuvent être confrontés à ceux d'une cohorte d'entrants en 6e.

(2) Profession du chef de famille ou du responsable légal.

(3) Ceci est confirmé par des données recueillies sur des échantillons d'élèves de CE2 et de 6e en 1991 : en CE2, en ZEP, 65 % appartiennent à ces CSP défavorisées contre 40 % sur l'ensemble (soit 1,6 fois plus en ZEP). En 6e, on obtient un rapport de 1,5.

(4) Professions intermédiaires de l'enseignement, de la santé, de la fonction publique, professions intermédiaires administratives et commerciales, techniciens, contremaîtres, agent de maîtrise.

Par ailleurs, 6 % des élèves de ZEP ont un chef de famille agriculteur exploitant artisan ou commerçant, contre 12 % sur l'ensemble des élèves.

Enfin, on note qu'en ZEP (comme ailleurs où ce fait est connu), les catégories "favorisées" sont nettement plus représentées dans les lycées : 33 % de cadres, chefs d'entreprise, professions intellectuelles supérieures, professions intermédiaires, contre 15 % dans les collèges et 10 % dans les écoles.

Cet indicateur, bien qu'essentiel, ne saurait décrire à lui seul les caractéristiques sociales de la population scolaire des ZEP. Par ailleurs, on l'a vu, il n'est pas disponible de façon exhaustive au niveau de la ZEP, ni de l'académie, et ne permet qu'une estimation moyenne nationale. On l'a donc complété de deux autres indicateurs, calculables à ces différents niveaux à partir des données disponibles à la DEP.

REPARTITION SOCIO-PROFESSIONNELLE DES ELEVES

Tableau 1

Proportion d'élèves dont le chef de famille ou responsable légal est :	en ZEP	ensemble	en CE2	CE2
	(1)	(2)	En ZEP	Ensemble
			(4)	(4)
- agriculteur	1.1	3.7	1.2	2.4
- artisan, commerçant	4.5	8.1	4.6	9.6
- cadre, profession intellectuelle supérieure, chef d'entreprise	3.1	14.6	4.4	13.1
- profession intermédiaire (cadre moyen)	7.5	16.6	8.0	18.3
- employé administratif	8.1	13.3	6.4	9.6
- employé de commerce	3.6	1.6	4.3	3.7
- personnel de service	3.7	2.0	2.0	2.4
- ouvrier qualifié	23.1	23.8	30.2	23.5
- ouvrier non qualifié	22.6	6.8	22.8	10.3
- ouvrier agricole	1.2	0.7	1.6	1.4
- chômeur	11.0	} 5.7 (3)	}	}
- inactif (sauf chômeur et retraité)	5.9			
- retraité	1.2	1.1	1.7	0.5
- profession inconnue, ou élèves sous tutelle DASS	3.4	2.0	4.5	2.7
TOTAL	100.0	100.0	100.0	100.0

(1) En 1990-1991, sur un échantillon représentatif de 575 établissements en ZEP (dont 98.1 % d'écoles et de collèges).

(2) Sur un échantillon de 24 000 élèves entrant en 6e en 1989.

(3) Chômeur ou inactif, pour l'ensemble des élèves.

(4) Elèves de CE-2 en 1991 (échantillon de 2 000 élèves).

I - 2 BEAUCOUP PLUS D'ÉLÈVES ÉTRANGERS EN ZEP DANS LES ÉCOLES ET LES COLLEGES - CONCENTRATION ACCRUE DANS LES ZEP DE LA PÉRIODE 1982-1989.

- La proportion d'élèves de nationalité étrangère (1) est un indicateur du poids d'une population scolaire plus susceptible que la moyenne d'être en situation de difficulté ou d'échec, non pas en raison de sa nature "étrangère" (certaines études montrent qu'à catégorie socio-professionnelle égale, les élèves de nationalité étrangère réussissent aussi bien que les autres), mais parce que ces élèves appartiennent plus souvent que les autres à des milieux défavorisés. Cette proportion est donc d'abord utilisée en tant qu'indicateur "social", en l'absence d'un indicateur de répartition selon la C.S.P. disponible pour tous les établissements et toutes les ZEP. Mais cet indicateur a aussi, de toute évidence, un intérêt spécifique : les élèves étrangers, on le sait, sont souvent confrontés à des difficultés propres, liées à de multiples causes, parmi lesquelles la "ghettoïsation" fréquente des quartiers où ils vivent, des attitudes souvent plus hostiles de l'environnement social à leur égard etc... Pour toutes ces raisons, ils rencontrent souvent des difficultés d'insertion sociale plus importantes, pouvant se traduire bien sûr par des difficultés d'insertion scolaire.

La pertinence et l'intérêt de cet indicateur sont d'ailleurs confirmés par les valeurs même qu'il prend : **la proportion d'élèves étrangers est l'un des facteurs les plus discriminants des ZEP** par rapport aux autres établissements ; elle est en effet de 28,6 % dans les écoles en ZEP, contre 10,5 % sur l'ensemble des écoles, et de 21,7 % en 1er cycle en ZEP, contre 9,5 % en 1er cycle sur l'ensemble des établissements : **on compte donc 2,7 fois plus d'élèves étrangers dans le 1er degré en ZEP, et 2,3 fois plus d'élèves étrangers en 1er cycle du second degré en ZEP.**

Cette sur-représentation des élèves étrangers en ZEP, qui s'observe dans toutes les académies (sauf celle de la Réunion), est le signe que ce critère a été important, en 1990-91 (comme déjà en 1982-83) dans le choix des ZEP ou que les zones "objectivement" difficiles comptent souvent une plus forte proportion d'élèves étrangers (elle peut aussi s'interpréter comme le signe, positif, de la pertinence du choix des ZEP).

Rappelons qu'en 1982, la situation dans le 1er degré était, sur ce plan, identique : on comptait des proportions d'élèves étrangers très légèrement supérieures à celles de 1990-91, aussi bien en ZEP (28,9 %) que sur l'ensemble des écoles (10,8 %) ; le rapport "ZEP/ensemble" était donc le même (2,7).

- **Sur les écoles restées en ZEP sur la période 1982-1989, la sur-représentation des élèves étrangers s'est nettement accentuée entre 1982-1983, (10,8 % d'élèves étrangers sur l'ensemble, 30,8 % en ZEP, soit 2,86 fois plus et 1990-91 (10,5 % sur l'ensemble, 33,4 % en ZEP, soit 3,2 fois plus) : cet accroissement (absolu et relatif) de la sur-représentation, en ZEP, d'une population scolaire "à risque" s'observe dans toutes les académies, à l'exception d'Aix-Marseille et des Antilles-Guyane. Il est, bien entendu, à prendre en compte lorsque l'on tente d'évaluer les progrès éventuellement réalisés dans ces ZEP en 8 ans.**

(1) Y compris les enfants (de moins de 18 ans) nés en France de parents étrangers.

Il va de soi que la nationalité étrangère n'est pas le seul critère pour déterminer des populations plus susceptibles que d'autres de se trouver en situation d'échec scolaire : des élèves de nationalité française mais dont l'un des parents est étranger ou des élèves non francophones peuvent présenter des caractéristiques semblables à celles des élèves étrangers. Mais ce critère, utilisé dans les enquêtes de rentrée, fournit un élément d'indication parmi d'autres, et plus que sa valeur, ce sont son évolution et l'écart qu'il fait apparaître entre ZEP et autres établissements qui sont significatifs.

En 1990-91, les académies comptant la plus forte proportion d'élèves étrangers dans le premier comme dans le second degré sont celles de Paris, Créteil, Lyon et Versailles (tableaux 3 et 4 en annexe, graphique n° 1).

Les académies où les ZEP se caractérisent particulièrement par ce critère, c'est-à-dire où la sur-représentation des élèves étrangers (dans les écoles comme dans les collèges) est la plus forte par rapport à l'ensemble de l'académie, sont souvent celles où il y a peu d'étrangers : Toulouse (4.6 fois plus d'étrangers en ZEP dans le 1er degré), Nantes (4.7 fois plus), Caen (5.2 fois plus), Rennes (6.2 fois plus) et Poitiers (7.5 fois plus!).

Les proportions d'élèves étrangers citées plus haut sont des valeurs moyennes (sur l'ensemble des ZEP, et sur l'ensemble des établissements) ; or il faut souligner que **les disparités entre ZEP sont importantes** : ainsi dans le 1er degré, si la proportion moyenne en ZEP est de 28.6 %, 1/4 des ZEP ont plus de 39.7 % d'élèves étrangers, et 1/4 en ont moins de 11.3 %.

On note aussi que 24 % des ZEP ont une proportion d'élèves étrangers inférieure à la moyenne nationale calculée sur l'ensemble des élèves (10.5 %). Ces disparités (qui sur cet indicateur sont peu surprenantes, ne serait-ce qu'en raison de l'existence de ZEP rurales) sont étudiées, sur l'ensemble des indicateurs, dans le chapitre VI de cette première partie.

I - 3 DEUX FOIS PLUS D'ELEVES EN CLASSES D'ADAPTATION, D'INITIATION ET D'ENSEIGNEMENT SPECIAL DU PREMIER DEGRE DANS LES ZEP.

On peut considérer que les élèves de ces classes, de même que les élèves étrangers, sont des enfants qui, pour des raisons diverses (non-francophonie, handicaps, etc...) sont ou risquent d'être en difficulté.

La proportion d'élèves du premier degré se trouvant dans ces classes est, en 1990-91, plus de 2 fois plus forte en ZEP que dans l'ensemble (3 % contre 1.4 %) ; cette sur-représentation, qui s'observe dans toutes les académies sans exception, est plus nette encore qu'en 1982-83 (le rapport "ZEP/ensemble" était alors de 1.83 ; il est de 2.09 en 1990-91). Le poids de ces classes a sensiblement baissé sur l'ensemble des écoles (passant de 1.9 % en 1982-83 à 1.4 % en 1990-91), alors que sur les écoles restées en ZEP au cours de la période 82-89, il n'a que légèrement diminué (de 3.6 % à 3.3 %), d'où un net accroissement, sur ces ZEP, de l'écart relatif avec l'ensemble des écoles (le rapport "ZEP/ensemble" passant de 1.95 à 2.34), et un léger accroissement de l'écart absolu.

La sur-représentation en ZEP des classes d'enseignement spécial, d'adaptation et d'initiation s'observe en 1990-91 dans toutes les académies sans exception, le rapport "ZEP/ensemble" variant suivant les académies de 1.30 (à la Réunion) à 2.69 (à Besançon) (tableau 5 en annexe).

* *

Ainsi, sur les deux variables ici retenues pour décrire les élèves, on peut considérer :

. Que le "handicap a priori" des ZEP de 1990-91 dû à leur population scolaire est supérieur à celui des zones de 1982-83 : bien qu'elles présentent des proportions d'élèves étrangers ou en classes d'initiation, d'adaptation et d'enseignement spécial inférieures, leur "surcharge relative", par rapport à l'ensemble hors-ZEP, dans ce domaine, est supérieure :

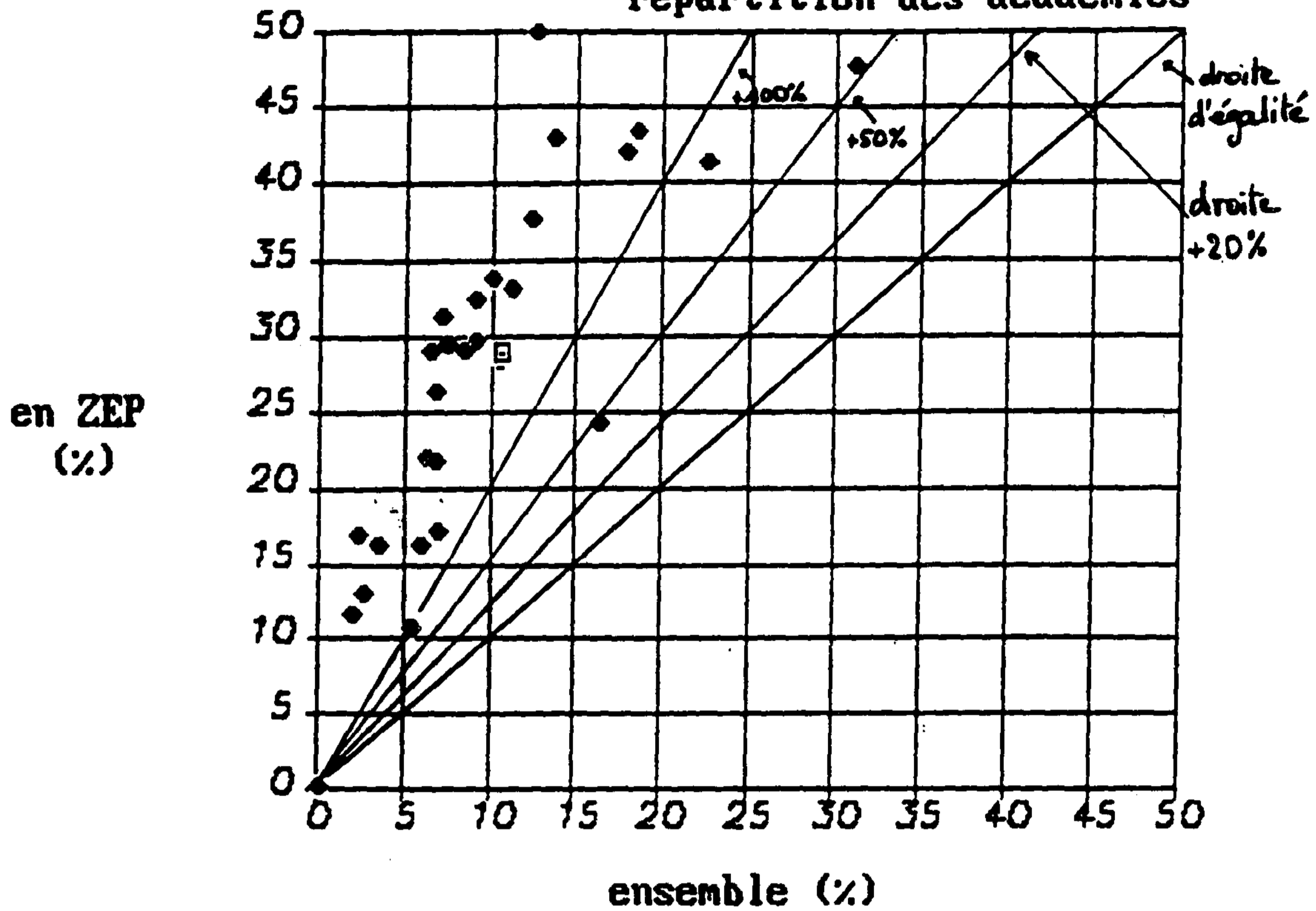
. Que ce "handicap a priori", dans les ZEP de 1982, s'est sensiblement accru au cours de la période 1982-1990, tant en valeur absolue qu'en valeur relative ; il est important de prendre en compte cet élément lorsque l'on compare la situation de ces ZEP à celle de l'ensemble des établissements en termes de résultats. Ceci semble de plus confirmer que le profil des élèves, dans ces zones d'éducation prioritaires, s'est écarté de plus en plus du profil moyen, que les ZEP ont recruté de plus en plus un public d'élèves plus défavorisé ou plus "difficile" que la moyenne.

Cette concentration accrue de ce type de population scolaire dans les ZEP correspond-elle à une certaine désaffection d'une partie du public vis-à-vis de ces établissements, désaffection qui pourrait être liée précisément à leur classement en zones prioritaires ?

L'observation de l'évolution des effectifs scolaires tend à renforcer la vraisemblance de cette hypothèse : ces établissements restés en ZEP de 1982 à 1989 représentaient 5.9 % de la population scolaire totale du 1er degré en 1982-83, et 5.2 % en 1990-91. Ils ont donc connu une évolution un peu moins favorable que l'ensemble des écoles, en termes de démographie scolaire.

En tout état de cause, qu'il y ait eu ou non désaffection d'une partie du public, il apparaît qu'en moyenne, sur la période 1982-1989, la concentration de la population étrangère dans les quartiers correspondant aux ZEP s'est accrue (alors que la proportion d'élèves étrangers, sur l'ensemble des écoles, a légèrement diminué).

proportion d'élèves étrangers - 1er degré répartition des académies



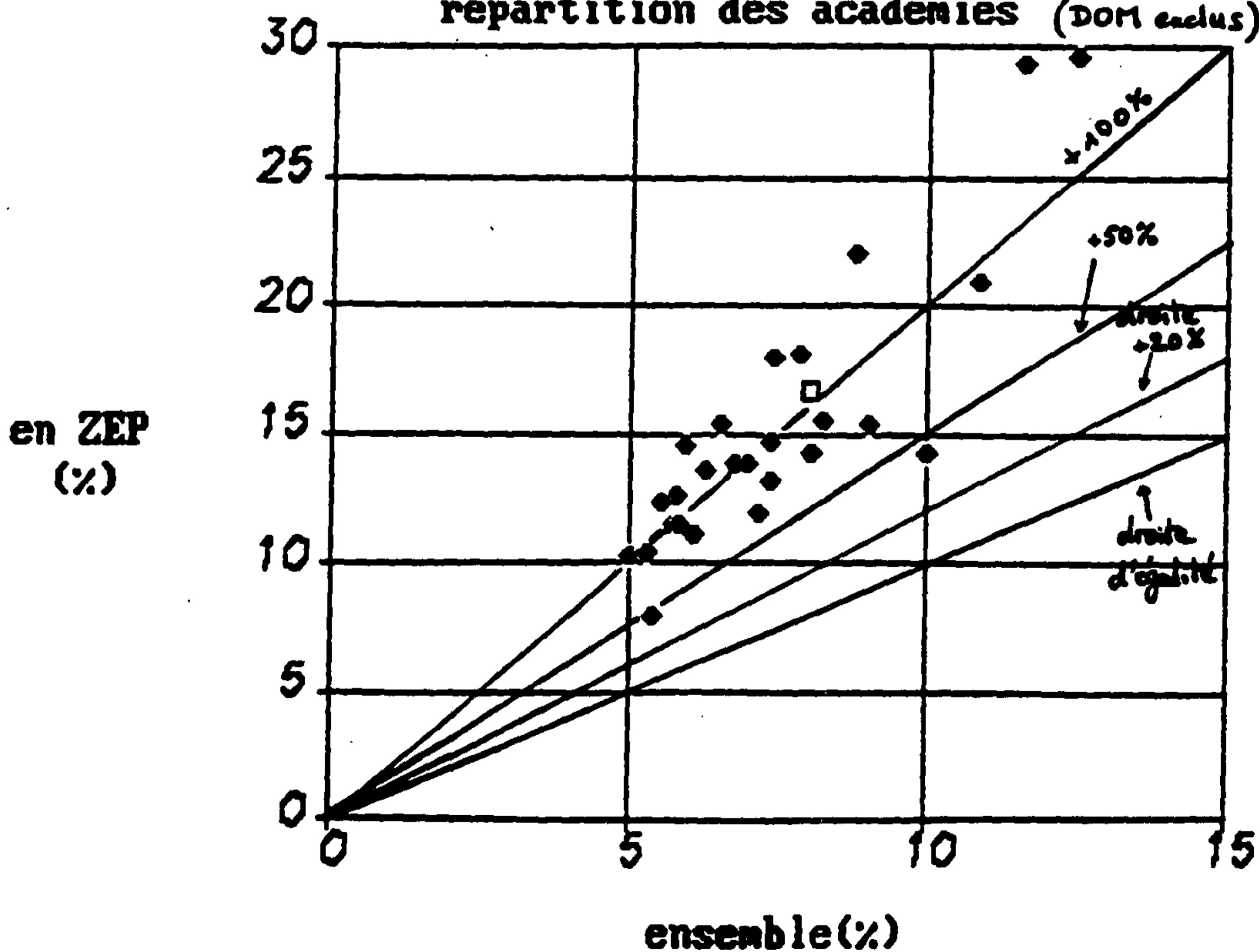
Légende :

□ France (point moyen)

La droite d'égalité correspond à l'égalité entre proportion en ZEP et proportion sur l'ensemble.

La droite +20 % correspond à un écart de +20 % entre la proportion en ZEP et la proportion sur l'ensemble.

proportion de retards - 1er degré répartition des académies (DOM exclus)



II - LES CURSUS, LES RESULTATS EN TERMES D'ORIENTATION SCOLAIRE.

Quelques indicateurs facilement calculables à partir des données disponibles à la DEP aux niveaux national et académique fournissent des éléments d'information -certes grossiers mais néanmoins intéressants- sur les résultats scolaires obtenus en ZEP et dans l'ensemble des établissements, abordés sous l'angle des cursus (retards, orientation).

II-1 DEUX FOIS PLUS DE FORTS RETARDS EN FIN D'ELEMENTAIRE EN ZEP.

La proportion d'élèves ayant au moins 2 ans de retard en fin d'élémentaire est estimée ici par le rapport "élèves de 12 ans ou plus en élémentaire/élèves de CM2" (1). Cet indicateur -qui n'est pas la proportion d'élèves en retard en CM2- fournit néanmoins une bonne estimation de l'importance des retards scolaires, à l'issue de l'enseignement élémentaire, que ces élèves en retard se trouvent en CM1, en CM2, en initiation, en adaptation ou dans l'enseignement spécial.

Sur cet indicateur de difficultés scolaires au cours du cursus du premier degré, les ZEP ont un profil fortement marqué : **on y compte 2 fois plus de forts retards en fin d'élémentaire que dans l'ensemble des écoles** (16.5 % contre 8 %). Cet écart est plus important que sur les ZEP de la période précédente, pour lesquelles le rapport "ZEP/ensemble" était, en 1982-83, de 1.66.

La situation s'est considérablement améliorée en ce qui concerne cet indicateur : sur l'ensemble des écoles, la proportion d'élèves "très en retard" est passée de 18.8 % en 1982-83 à 8.0 % en 1990-91 : cette proportion a fortement diminué également dans les écoles situées en ZEP de 1982 à 1989, mais un peu moins rapidement en valeur relative (passant de 33.1 % en 1982 à 17.5 % en 1990), d'où un accroissement du rapport "ZEP/ensemble" (de 1.76 à 2.18). Donc si l'écart absolu entre ZEP et ensemble s'est réduit (passant de 14.3 points à 9.5 points), l'écart relatif s'est, lui, accru. L'appréciation sur l'évolution de la disparité entre ZEP et ensemble sur cet indicateur est donc ambiguë.

Certes, il est clair que les indicateurs de retard scolaire ne mesurent pas uniquement les difficultés rencontrées par les élèves au cours de leur cursus : ils résultent aussi des directives pédagogiques, notamment celles visant à supprimer le redoublement dans l'élémentaire (ou à le réduire au collège). Mais dans ce contexte, il est précisément d'un intérêt capital de repérer les zones où, malgré cette politique éducative, les élèves très en retard restent particulièrement nombreux. Le fait que les ZEP comptent encore, en 1990-91, deux fois plus de forts retards en fin d'élémentaire peut donc être considéré comme significatif de difficultés plus grandes rencontrées par leurs élèves.

(1) Cf D.T. DEP n° 375 : le croisement "âge x niveau" dans l'enquête "premier degré n'était pas disponible jusqu'en 1988-89, au niveau de l'établissement, ni, par conséquent, pour l'ensemble des écoles ZEP d'une académie : on a conservé cet indicateur en 1990-91 par souci de cohérence avec les études antérieures.

Les académies comptant, en 1990-91, les plus fortes proportions de retardataires en fin d'élémentaire sont, outre les Antilles-Guyane et la Réunion, celles d'Aix-Marseille, de Montpellier et de Paris.

La sur-représentation des retardataires dans les écoles ZEP s'observe dans toutes les académies sans exception : elle est la plus faible à la Réunion (rapport "ZEP/ensemble" de 1,1), en Corse (1,42), à Lille (1,48) ; elle atteint son maximum à Aix-Marseille (2,36), Nice (2,42), Orléans-Tours (2,45), Clermont (2,51) et Montpellier (2,52) : **on compte donc, selon les académies, de 1,2 fois à 2,5 fois plus d'élèves retardataires en ZEP** (Tableau 6 en annexe, graphique n° 1 ci-avant).

On peut déduire de ces observations :

- un choix perspicace des ZEP prises globalement en 1990 : on a semble-t-il bien retenu en ZEP les écoles dans lesquelles les élèves rencontrent nettement plus de difficultés durant leur cursus ;

- le fait que les actions menées sur les ZEP au cours de la période précédente, si elles ont permis à celles-ci de suivre la même évolution positive que l'ensemble des écoles, n'ont pas permis de réduire très significativement sur ce point les inégalités de "résultats" entre ZEP et non-ZEP ; mais il faut souligner que ces actions se sont menées dans un contexte de plus en plus difficile, puisque la sur-représentation dans les ZEP des élèves susceptibles de se trouver en difficulté s'est considérablement accrue au long de cette période.

II - 2 BEAUCOUP PLUS D'ELEVES EN RETARD D'AU MOINS 2 ANS EN 6e DANS LES COLLEGES DE ZEP.

La proportion de forts retards en 6ème est à la fois la résultante des difficultés scolaires rencontrées dans les écoles alimentant les collèges en ZEP et des redoublements en 6ème (donc un indicateur de "résultats") (1), mais aussi un indicateur du "handicap de départ" des collèges ZEP en début de cursus du second degré.

Elle est, en 1990-1991, 1,58 fois plus élevée en ZEP (17,8 %) que dans l'ensemble des collèges (11,3 %), ce qui est considérable.

Elle a fortement diminué sur l'ensemble des collèges, au niveau national : de 15,2 % en 1982-83 et 16,4 % en 1987-1988, elle est passée à 11,3 % en 1990-91.

(1) La même remarque que sur les retards en fin d'élémentaire s'applique à cet indicateur : il n'est pas qu'un indicateur de résultats, puisqu'il résulte aussi des politiques éducatives concernant le redoublement ; mais précisément, le fait que, malgré ces politiques il soit encore, en 1990-91, considérablement plus élevé en ZEP est significatif des difficultés scolaires rencontrées dans ces zones.

Elle a également fortement baissé dans les établissements qui ont été en ZEP au moins sur la période 1982-1989 (de 22,3 % en 1982-83 à 18,3 % en 1990-91) ; la baisse de la proportion de forts retardataires est toutefois un peu moins nette, en valeur relative, sur ces ZEP que sur l'ensemble des établissements, et le rapport "ZEP/ensemble" s'est donc aggravé, passant de 1,47 en 1982 à 1,62 en 1990. L'écart absolu entre ZEP et ensemble est, lui, resté stable (7 points de %), malgré la baisse générale des retards (d'où l'accroissement de l'écart relatif).

La valeur nettement plus élevée sur les ZEP de cet indicateur est, elle, très significative :

Elle indique que **les collèges ZEP accueillent, sensiblement plus encore que par le passé (le rapport "ZEP/ensemble" n'était que de 1,4 en 1982 et 1987), une proportion nettement supérieure d'élèves en difficulté à l'entrée dans le second degré.** Ceci peut sans doute s'interpréter comme le signe d'un choix perspicace des ZEP de 1990-91, mais les évolutions observées sur les ZEP de 1982-1989 indiquent aussi que la politique ZEP conduite de 1982 à 1989, **bien qu'ayant permis à ces zones de suivre la même évolution positive** que l'ensemble du système quant à ces retards scolaires, n'a pu réduire l'écart entre ZEP et non ZEP.

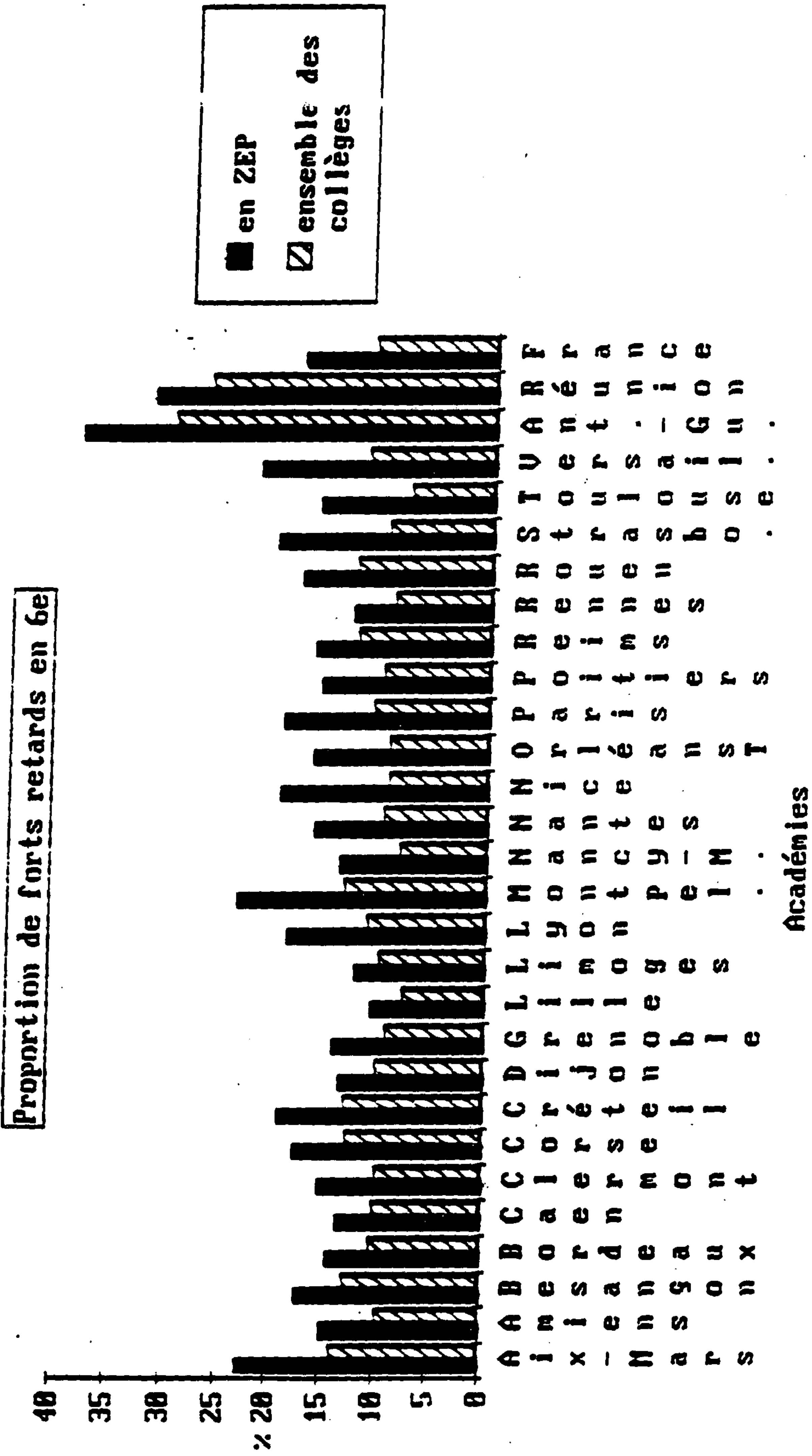
La proportion de forts retards en 6è en ZEP atteint 21,8 % dans l'académie de Versailles, 22,7 % à Aix-Marseille, 23,4 % à Montpellier, 31,7 % à la Réunion et 38,2 % aux Antilles-Guyane (tableau 7 en annexe, graphique n°2).

Les académies où l'écart entre ZEP et ensemble est le plus fort (c'est-à-dire où les ZEP se caractérisent le plus, par rapport au reste de l'académie, sur ce critère de retards en 6è) restent, comme en 1987-88, celles de Paris, Orléans-Tours, Versailles, Strasbourg, Nice, auxquelles s'ajoutent celles de Montpellier et Toulouse.

II - 3 LE POIDS DES CPPN-CPA PAR RAPPORT AU CYCLE D'OBSERVATION RESTE SUPERIEUR EN ZEP

Le nombre d'élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6è-5è a très fortement baissé en 8 ans (et particulièrement depuis 1987-88), l'orientation vers ces classes déclinant rapidement : sur l'ensemble des établissements, il est passé de 11,1 en 1982-83 à 8,2 en 1987-88 et 4,0 en 1990-91 ; bien qu'ayant également diminué dans les ZEP (de 13,6 en 1982-83 à 5,9 en 1990-91), il y est toujours resté sensiblement supérieur : ainsi le rapport "ZEP/ensemble" est-il passé de 1,22 en 1982-83 à 1,30 en 1987-88, et à 1,48 en 1990-91 (sur les établissements restés en ZEP de 1982-83 à 1989-90) ; la "sur-orientation relative" vers les CPPN-CPA observée en ZEP s'est donc plutôt accentuée au cours de la période 1982-1989, même si l'écart absolu entre ZEP et ensemble (la "sur-orientation absolue") s'est réduit, en raison de la chute de l'orientation vers ces filières.

Graphique n°2



Sur les ZEP de 1990-91, on compte 5,9 élèves de CPPN-CPA pour 100 élèves de 6è-5è, et le rapport "ZEP/ensemble" est de 1,47.

Il y a donc dans les ZEP de 1990-91, comme dans celles de la période 1982-89, une sur-représentation des élèves de CPPN-CPA, signe d'un échec scolaire plus fréquent en cycle d'observation ou en CM2, mais aussi d'une inclusion plus courante, sans doute, dans les ZEP, des collèves (ou des L.P) ayant des classes de CCPN.

Cette sur-représentation présente de fortes disparités académiques : elle est particulièrement marquée à Nice, Versailles, Créteil, Orléans-Tours, Rennes, alors qu'au contraire il y a sous-représentation des CPPN-CPA en ZEP dans les académies de Paris, Caen et Strasbourg (tableau 8 en annexe).

II - 4 L'ORIENTATION PRECOCE VERS LES FILIERES PROFESSIONNELLES COURTES OU L'APPRENTISSAGE, BIEN QU'AYANT REGRESSE, RESTE PLUS FORTE EN ZEP.

Rappelons que le nombre d'élèves de 4ème ou 3ème (y compris 4ème-3ème technologiques) pour 100 élèves de 6ème ou 5ème, c'est-à-dire le poids du cycle d'orientation par rapport au cycle d'observation (1) représente, "en négatif", l'importance de l'orientation, à l'issue de la 6ème, de la 5ème ou de la 4è (c'est-à-dire avant la fin du premier cycle), vers des filières professionnelles courtes (CPPN-CPA, CAP en 3 ans, CEP) ou vers l'apprentissage.

Ce rapport "4è-3è/6è-5è" est, comme en 1982-83, 1984-85 et 1987-88, inférieur en ZEP (79,0 contre 87,4 pour l'ensemble des établissements, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,90) : **l'orientation précoce vers les filières courtes ou l'apprentissage reste donc plus importante en ZEP.**

(1) Cet indicateur, calculé faute de pouvoir disposer de taux d'orientation sur des sous-ensembles d'établissements comme les ZEP, souffre d'un biais démographique : les générations en âge d'être en 6e et en 5e d'une part, en 4e et en 3e d'autre part, une année donnée, peuvent être d'effectifs différents : mais il est clair qu ces variations démographiques affectent indifféremment les ZEP et les autres établissements, et vraisemblablement de façon similaire l'ensemble des académies de métropole.

Ce phénomène est resté constant sur la période 1982-1990 : l'évolution du rapport "4^e-3^e/6^e-5^e" a été la même sur l'ensemble des établissements et sur les établissements restés en ZEP sur la période 1982-1989 : ainsi, il a fortement progressé (1) de 1982-83 à 1987-88 (de 64,6 à 80,2 sur l'ensemble des établissements, de 57,9 à 73,0 en ZEP), traduisant le déclin de l'orientation vers le CAP et les CPPN, puis a rediminué de 1987-88 à 1990-91 (77,5 en 1990-91 sur l'ensemble, 71,3 sur les ZEP), en raison du développement des 4^e-3^e technologiques. En conséquence, le rapport "ZEP/ensemble" est resté constant de 1982-83 à 1990-91 sur les ZEP de la période 1982-1989 (de 0,90 à 0,92), ce qui indique que **l'écart relatif entre ZEP et ensemble sur l'orientation précoce en filières courtes ne s'est ni réduit ni aggravé sous l'effet de la politique ZEP** (même si, là encore, l'écart absolu entre ZEP et ensemble a légèrement diminué, en raison de la baisse générale de cette orientation précoce en filières courtes).

Par ailleurs, ce rapport "ZEP/ensemble" est le même en 1990-91 sur la nouvelle carte des ZEP qu'en 1982-83 sur l'ancienne (0,90), signe que les ZEP choisies pour la période 1990-93 se caractérisent de la même façon sur ce critère que celles de 1982-83 : leur différence avec les autres établissements quant à l'orientation à l'issue de la 5^e est la même.

En 1990-91, certaines académies (Paris, Nancy-Metz, Besançon, les Antilles-Guyane) présentent une orientation vers les filières professionnelles courtes ou l'apprentissage nettement plus importante en ZEP ; dans d'autres, l'écart entre ZEP et ensemble est très faible (Aix-Marseille, Dijon, Versailles), voire inversé (Lyon, Rouen). (Tableau 9 en annexe).

II - 5 LE POIDS DU BACCALAUREAT PROFESSIONNEL EN SECOND CYCLE PROFESSIONNEL EST AUJOURD'HUI PRESQUE AUSSI IMPORTANT EN ZEP

Les préparations au baccalauréat professionnel peuvent être considérées comme les formations les plus qualifiées proposées aux élèves de second cycle professionnel.. Le poids que représentent ces formations dans l'ensemble des effectifs de ce cycle est donc un indicateur d'offre de ces formations qualifiées dans les lycées professionnels de ZEP, mais aussi un indicateur de "résultats" des élèves de L.P., dans la mesure où ce sont en général les élèves situés parmi les meilleurs des L.P. qui sont orientés vers ces formations (l'orientation vers ces formations signifie en principe qu'un certain niveau scolaire est atteint par les élèves) (2).

(1) Pour évaluer l'évolution de ce rapport, on exclut les 4^e-3^e technologiques, inexistantes en 1982 et 1984.

(2) Rappelons que 122 L.P (9,0 % des L.P.) appartiennent à des ZEP, en 1990-91, représentant 9,2 % des élèves de lycées professionnels.

Au niveau national, le poids du baccalauréat professionnel était, en 1987-88, sensiblement plus faible en ZEP que sur l'ensemble des L.P. : il représentait 2,7 % des élèves de 2nd cycle professionnel en ZEP, contre 3,9 % pour l'ensemble des établissements (soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,72). Cette sous-représentation du bac professionnel en ZEP était particulièrement nette chez les filles (rapport "ZEP/ensemble" de 0,42, contre 0,91 pour les garçons).

Mais en 1990-91, les ZEP ont rattrapé une grande partie de leur retard sur ce plan : le poids du bac professionnel y est de 11,5 % contre 12,5 % sur l'ensemble, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,92.

La proportion d'élèves de second cycle professionnel en bac professionnel est désormais, chez les garçons, presque identique en ZEP (11,8 %) et sur l'ensemble des établissements (12,4 %) ; chez les filles, elle s'est fortement rapprochée, en ZEP (11,0 %), de la valeur d'ensemble (12,5 %).

Le poids du bac professionnel présente toutefois de fortes disparités inter-académiques, et plus encore le rapport entre ZEP et ensemble des établissements : celui-ci varie de 0,42 (Amiens) et 0,51 (Toulouse) à 1,35 (Créteil) et 1,47 (Lille) (tableau 10 en annexe). Ces disparités sont liées à la variété des politiques académiques d'ouverture de divisions de baccalauréat professionnel, concernant des formations qui sont encore en plein essor.

II - 6 UNE INSERTION PROFESSIONNELLE DES ELEVES DE ZEP MOINS BONNE, POUR DES RAISONS "STRUCTURELLES".

Les élèves des zones d'éducation prioritaires rencontrent plus de difficultés que les autres pour trouver un emploi. C'est ce que montre l'enquête sur l'insertion des jeunes dans la vie active de février 1990, réalisée auprès des élèves quittant leur établissement scolaire en 1989 (1).

Huit mois après leur sortie du système éducatif, les jeunes de ces quartiers sont en plus faible proportion salariés (la proportion de salariés est de 10 points inférieure à celle observée sur les élèves des autres quartiers). Ils trouvent un peu plus difficilement un stage en entreprise (- 2 points), et ils sont un peu plus nombreux à chercher un emploi (+ 4 points). Néanmoins l'apprentissage leur procure plus souvent qu'ailleurs une possibilité de formation professionnelle (+ 8 points). Les filles de ZEP subissent davantage que les garçons le "handicap" à l'embauche (proportion de salariés inférieure de 14 points), mais bénéficient davantage que les filles hors ZEP de contrats d'apprentissage (cf tableau 2 ci-dessous).

(1) Les indicateurs d'insertion portent sur la France métropolitaine privée de deux régions, l'Île-de-France et Midi-Pyrénées. Les établissements scolaires dont sont issus les élèves sont : les collèges, les lycées professionnels et polyvalents, exception faite des classes terminales générales. Enfin ils caractérisent l'insertion professionnelle des actifs, ce qui exclut militaires et jeunes inactifs ne cherchant pas d'emploi.

Toutefois s'il y a une plus faible proportion de salariés parmi les élèves issus de ZEP, ce "handicap" à l'embauche s'explique en fait par le "tissu scolaire". En effet, on ne constate pas de différences notables d'insertion, classe par classe, mais on observe que les élèves de ZEP accomplissent des scolarités plus courtes que dans les autres établissements et qu'ils interrompent plus souvent leur scolarité en cinquième, quatrième, troisième, sans qualification professionnelle. (cf tableau ci-dessous : les sortants au niveau VI de formation sont nettement plus nombreux en ZEP). Or on sait que plus les jeunes restent longtemps à l'école, meilleure est leur insertion professionnelle. Les jeunes des quartiers défavorisés sont donc handicapés par la brièveté de leurs scolarités.

La comparaison entre l'insertion en février 1988 et celle de février 1990 fait apparaître une certaine aggravation des difficultés : alors que les conditions d'emploi des jeunes s'améliorent entre 1988 et 1990, le handicap des quartiers défavorisés est plus fort début 1990 qu'il n'était début 1988. (L'enquête de février 1988 donne, pour les mêmes quartiers, 7 % de salariés de moins qu'ailleurs, contre 10 % en février 1990 (1)).

Tableau 2

SITUATION 8 MOIS APRES LA SORTIE DU COLLEGE OU DU LYCEE
France métropolitaine, hors Ile-de-France, Midi-Pyrénées
(hors S.E.S. et Supérieur)

Février 1988

		Total actifs	Salariés	Apprentis	Contrats Emploi-Formation	stagiaires	Recherchent un emploi
		%	%	%	%	%	%
TOTAL	HORS ZEP	100.0	21.5	25.2	2.7	29.2	21.5
	ZEP	100.0	14.9	34.8	2.1	24.7	23.5
GARÇONS	HORS ZEP	100.0	22.7	38.1	2.4	20.6	16.3
	ZEP	100.0	15.0	45.8	2.3	17.7	19.3
FILLES	HORS ZEP	100.0	20.4	13.0	3.0	37.3	26.3
	ZEP	100.0	14.9	20.9	1.9	33.6	28.8

(1) Les ZEP étudiées sont celles de 1990-91, qu'elles aient été ou non ZEP en 1987-88.

La comparaison dans le temps permet donc de mesurer l'évolution dans ces établissements, mais ne permet pas d'évaluer l'efficacité des mesures mises en oeuvre dans le cadre de la politique ZEP.

Février 1990

		Total actifs	Salariés	Apprentis	Contrats Emploi-Formation	stagiaires	Recherchent un emploi
		%	%	%	%	%	%
TOTAL	HORS ZEP	100.0	30.2	27.3	3.7	21.5	17.3
	ZEP	100.0	20.4	35.7	2.7	19.5	21.7
GARÇONS	HORS ZEP	100.0	31.6	40.3	3.7	12.4	12.0
	ZEP	100.0	24.6	43.3	2.8	12.0	17.3
FILLES	HORS ZEP	100.0	29.0	15.4	3.7	29.9	22.0
	ZEP	100.0	15.4	26.8	2.6	28.3	26.9

Février 1990

		TOTAL SORTANTS				
		TOTAL	NIVEAU DE FORMATION :			
			IV	V	V bis	VI
		%	%	%	%	%
GARÇONS	HORS ZEP	100.0	12.4	44.6	18.8	24.2
	ZEP	100.0	3.2	36.5	22.2	38.1
FILLES	HORS ZEP	100.0	19.7	50.2	17.6	12.5
	ZEP	100.0	2.6	33.1	24.9	39.5

Niveau VI : 6e à 3e. CPPN-CPA (sortie sans qualification professionnelle).

III. LES RÉSULTATS EN TERMES D'ACQUIS D'ÉLÈVES : LES ÉVALUATIONS CE2-6° DE 1989 ET 1991, COMPARAISON DES RÉSULTATS EN ZEP ET HORS ZEP.

En 1991, on dispose de résultats individuels concernant un échantillon d'élèves uniquement représentatif au niveau national. En 1989, les résultats sont exhaustifs mais les données ne sont disponibles que par établissement. Il est donc possible de compléter l'approche individuelle s'appuyant sur l'évaluation 1991 par une analyse des résultats enregistrés au niveau des établissements et des académies en 1989. On se gardera toutefois de comparer les scores moyens 1989 et 1991 puisque ces deux évaluations utilisent des épreuves différentes.

En CE2 et en sixième, en mathématiques comme en français, les élèves scolarisés en ZEP obtiennent des scores moyens significativement inférieurs à ceux des élèves scolarisés hors ZEP. L'amplitude des écarts varie selon le niveau et la discipline. Au plan national, c'est en CE2 et en mathématiques que l'écart se creuse le plus entre les scores moyens en ZEP et hors ZEP. Mais, à caractéristiques équivalentes, les écarts de performances entre les deux groupes d'élèves se réduisent, voire disparaissent.

Les disparités entre établissements sont plus fortes en ZEP que hors ZEP. Dans les ZEP coexistent, en effet, à côté d'établissements aux scores très faibles, des établissements qui atteignent ou dépassent le score national moyen hors ZEP. Ces derniers établissements représentent une proportion qui varie de 13 à 24% selon le niveau et la discipline.

En ZEP, les disparités entre académies apparaissent plus importantes que hors ZEP. Certaines académies réalisent, en ZEP, des scores d'un niveau tout à fait comparable à celui de scores académiques hors ZEP.

III - 1 - DES PERFORMANCES « BRUTES » NETTEMENT MOINS ÉLEVÉES POUR LES ÉLÈVES SCOLARISÉS EN ZEP...

En 1991, quelle que soit la discipline et quel que soit le niveau, le score moyen obtenu par les élèves scolarisés dans des établissements situés en ZEP est significativement inférieur à celui des élèves scolarisés hors ZEP.

Il est par ailleurs intéressant de noter que les distributions des scores moyens globaux de mathématiques et de français sont plus dispersées pour les élèves scolarisés hors ZEP que pour ceux scolarisés en ZEP.

Deuxième constatation, c'est au niveau du CE2 que les écarts relatifs entre les scores globaux des élèves scolarisés en ZEP et ceux des élèves scolarisés hors ZEP sont les plus forts : +14,2% en français et +17% en mathématiques à l'avantage des élèves de CE2 scolarisés hors ZEP, contre 14,5% en français et 10,2% en mathématiques pour les élèves de 6^e.

Tableau 3. Pourcentage de réussite aux items de français et de mathématiques en CE2 en 1991.

	ZEP	Hors ZEP	$\frac{\text{Hors ZEP} - \text{ZEP}}{\text{ZEP}}$
Français CE2	57,9 (0,26)	66,1 (0,54)	+ 14,2%
Mathématiques CE2	56,5 (0,28)	66,1 (0,63)	+ 17,0%
Français 6 ^e	53,8 (0,32)	61,6 (0,61)	+ 14,5%
Mathématiques 6 ^e	64,4 (0,28)	71,0 (0,55)	+ 10,2%

Pour chaque niveau-discipline, ce tableau présente les scores moyens sur 100 et, entre parenthèses, l'erreur-type sur la moyenne.

En français, au CE2, c'est en « *compréhension* » que l'écart relatif entre les scores des élèves scolarisés hors ZEP et ceux des élèves scolarisés en ZEP est le plus important. En effet, les premiers obtiennent un score partiel supérieur de 21% à celui des derniers, contre un écart de 14% pour les scores globaux. En « *connaissance du code* », en revanche, les différences sont moins marquées, puisque l'écart relatif n'est plus que de 10% à l'avantage des élèves scolarisés hors ZEP.

En mathématiques au CE2, l'écart constaté pour les scores globaux reste du même ordre de grandeur selon les domaines d'activité considérés (+17% pour les élèves hors ZEP). Pourtant, il faut noter que les difficultés des élèves scolarisés en ZEP sont plus nettement marquées en « *mesures* », puisque l'écart relatif pour le score partiel de ce domaine atteint 20%.

En français 6^e, les activités où l'écart relatif est le plus important sont celles relatives à « *l'expression* » et à la « *connaissance du code* ». En effet, c'est dans la « *maîtrise de la ponctuation* » et dans la « *maîtrise de la morphosyntaxe* » que les difficultés des élèves scolarisés en ZEP sont les plus marquées.

En mathématiques 6^e, dans tous les domaines d'activité évalués, l'écart relatif est du même ordre (autour de 10%), sauf le domaine du « *sens des opérations* », pour lequel l'écart relatif est supérieur à 13%.

III - 2 - ... MAIS L'ÉCART SE RÉDUIT, VOIRE DISPARAIT LORSQU'ON RAISONNE À CARACTÉRISTIQUES ÉQUIVALENTES.

Les caractéristiques socio-démographiques des élèves scolarisés en ZEP sont différentes de celles des élèves scolarisés hors ZEP. Il convient donc, au-delà des résultats globaux précédents, de raisonner « toutes choses égales par ailleurs », c'est-à-dire de construire un modèle permettant de mesurer l'effet de variables telles que la profession du père, le cursus scolaire et ainsi d'isoler l'impact réel « net » de la variable ZEP sur les résultats en français et en mathématiques.

Les tableaux 4.a à 4.d présentent les résultats du modèle pour chaque niveau-discipline. **En raisonnant ainsi, on observe une réduction importante des écarts entre les scores moyens ZEP et les scores moyens hors ZEP, à tel point qu'à l'entrée en sixième il n'y a pas de différence significative « nette » entre les deux groupes d'élèves.** En CE2, en revanche, l'écart réel est d'environ 5 points sur 100 en faveur des élèves scolarisés hors ZEP.

**Tableau 4.a Modèle présentant l'impact des variables explicatives
sur le score global de français en CE2**

Variables de référence	Variables actives	Coefficient	Coefficient de Student (1)
Constante		71,4	44,11 (**)
Filles	Garçons	- 4,9	- 7,39 (**)
Père français	Père africain Père européen	- 3,5 - 5,6	- 2,66 (**) - 3,40 (**)
Père cadre supérieur	Père 1. agriculteur ou artisan	- 2,5	- 2,22 (*)
	2. employé ou ouvrier	- 7,2	- 9,27 (**)
Non redoubl. CP	Redoubl. CP	- 6,5	- 5,3 (**)
Non redoubl. CE1	Redoubl. CE1	- 3,5	- 2,42 (*)
Non redoubl. CE2	Redoubl. CE2	0,3	0,13 (ns)
Zep	Hors Zep	5,1	4,46 (**)
Région (2) Sud-Ouest	Ile de France	- 4,3	- 3,05 (**)
	Région Nord-Est	- 3,1	- 2,46 (*)
	Région Nord-W.	- 0,2	- 0,12 (ns)
	Région Sud-Est	- 2,3	- 1,80 (ns)
Pourcentage de variance expliquée (R ²)		20,6%	

Rappel : le score moyen en français est de 65,8 sur 100.

Note de lecture : en français, « toutes choses égales par ailleurs », une élève n'ayant jamais redoublé, dont le père, français est cadre supérieur ou exerce une profession intermédiaire, et dont l'établissement est situé dans une ZEP dans la région Sud-Ouest obtient un score moyen de 71,4. Cette même élève voit son score augmenter de 5,1 points si l'établissement n'appartient pas à une ZEP.

(1) ns t de Student non significatif
 • t de Student significatif au seuil de 5%
 ** t de Student significatif au seuil de 1%

(2) Voir découpage des académies en régions, en annexe.

**Tableau 4.b Modèle présentant l'impact des variables explicatives
sur le score global de mathématiques en CE2**

Variables de référence	Variables actives	Coefficient	Coefficient de Student (1)
Constante		70,8	37,04 (**)
Père français	Père africain Père européen	- 6,1 - 2,2	- 3,85 (**) - 1,16 (ns)
Père cadre supérieur	Père 1. agriculteur ou artisan 2. employé ou ouvrier	- 6,0 - 8,3	- 5,01 (**) - 8,94 (**)
Non redoubl. CP	Redoubl. CP	- 10,4	- 7,59 (**)
Non redoubl. CE1	Redoubl. CE1	- 4,2	- 2,59 (**)
Non redoubl. CE2	Redoubl. CE2	2,9	1,40 (ns)
Zep	Hors Zep	5,3	3,94 (**)
Région (2) Sud-Ouest	Ile de France Région Nord-Est Région Nord-W. Région Sud-Est	- 5,9 - 3,0 - 1,0 - 2,9	- 3,58 (**) - 1,96 (*) - 0,61 (ns) - 1,96 (*)
Pourcentage de variance expliquée (R ²)		16,2%	

Rappel : le score moyen en mathématiques est de 65,8 sur 100.

(1) ns t de Student non significatif
* t de Student significatif au seuil de 5%
** t de Student significatif au seuil de 1%

(2) Voir découpage des académies en régions, en annexe.

Tableau 4.c Modèle présentant l'impact des variables explicatives sur le score global de français en 6^e

Variables de référence	Variables actives	Coefficient	Coefficient de Student (1)
Constante		68,4	36,22 (**)
Filles	Garçons	- 3,8	- 4,88 (**)
Père français	Père africain Père européen	- 7,9 - 2,2	- 4,44 (**) - 0,98 (ns)
Père cadre supérieur	Père 1. agriculteur ou artisan	- 5,1	- 4,27 (**)
	2. employé ou ouvrier	- 6,5	- 7,08 (**)
Non redoubl. CP	Redoubl. CP	- 15,5	- 10,66 (**)
Non redoubl. CE1	Redoubl. CE1	- 15,0	- 8,40 (**)
Non redoubl. CE2	Redoubl. CE2	- 9,3	- 4,39 (**)
Non redoubl. CM1	Redoubl. CM1	- 4,8	- 2,31 (*)
Non redoubl. CM2	Redoubl. CM2	- 5,3	- 2,25 (*)
Non redoub. 6ème	Redoubl. 6ème	- 7,8	- 5,18 (**)
Zep	Hors Zep	1,5	1,17 (ns)
Région (2) Sud-Ouest	Ile de France	2,8	1,76 (ns)
	Région Nord-Est	0,5	0,36 (ns)
	Région Nord-W.	1,5	0,91 (ns)
	Région Sud-Est	2,9	1,86 (ns)
Pourcentage de variance expliquée		27,8%	

Rappel : le score moyen en français est de 62,0 sur 100.

Note de lecture : en français, « toutes choses égales par ailleurs », une élève n'ayant jamais redoublé, dont le père français est cadre supérieur ou exerce une profession intermédiaire, et dont l'établissement est situé dans une ZEP dans la région Sud-Ouest obtient un score moyen de 68,4. Cette même élève voit son score augmenter de 1,5 points si l'établissement n'appartient pas à une ZEP.

(1) ns t de Student non significatif
 * t de Student significatif au seuil de 5%
 ** t de Student significatif au seuil de 1%

(2) Voir découpage des académies en régions, en annexe.

Tableau 4.d Modèle présentant l'impact des variables explicatives sur le score global de mathématiques en 6^e

Variabiles de référence	Variabiles actives	Coefficient	Coefficient de Student (1)
Constante		74,3	45,26 (**)
Père français	Père africain	- 7,5	- 4,88 (**)
	Père européen	- 0,5	- 0,26 (ns)
Père cadre supérieur	Père 1. agriculteur ou artisan	- 5,1	- 4,78 (**)
	2. employé ou ouvrier	- 5,9	- 7,07 (**)
Non redoubl. CP	Redoubl. CP	- 11,5	- 8,29 (**)
Non redoubl. CE1	Redoubl. CE1	- 12,9	- 8,05 (**)
Non redoubl. CE2	Redoubl. CE2	- 6,5	- 3,28 (**)
Non redoubl. CM1	Redoubl. CM1	- 4,5	- 2,39 (*)
Non redoubl. CM2	Redoubl. CM2	- 0,7	- 0,36 (ns)
Non redoub. 6ème	Redoubl. 6ème	- 3,7	- 2,70 (**)
Zep	Hors Zep	1,9	1,66 (ns)
Région (2) Sud-Ouest	Ile de France	0,8	0,55 (ns)
	Région Nord-Est	1,5	1,15 (ns)
	Région Nord-W.	2,8	1,81 (ns)
	Région Sud-Est	2,2	1,60 (ns)
Pourcentage de variance expliquée (R ²)		20,9%	

Rappel : le score moyen en mathématiques est de 71,4 sur 100.

III - 3 - DES RÉSULTATS PLUS HOMOGÈNES DANS LES ZEP RURALES

Lorsque les élèves sont scolarisés en ZEP, les résultats qu'ils obtiennent aux évaluations varient suivant que la ZEP considérée appartient à une zone rurale ou non.

Qu'il s'agisse des distributions des scores globaux ou des scores partiels en français ou en mathématiques, c'est en ZEP rurale que les résultats obtenus par les élèves sont les plus homogènes, dans la mesure où tous les coefficients de variation sont deux fois plus élevés pour les ZEP urbaines que pour les ZEP rurales.

- (1) ns t de Student non significatif
 • t de Student significatif au seuil de 5%
 ** t de Student significatif au seuil de 1%

(2) Voir découpage des académies en régions, en annexe.

**Tableau 5. Pourcentage de réussite aux items
de français et de mathématiques pour
les élèves scolarisés en ZEP**

	ZEP rurales A	ZEP urbaines B	$\frac{A - B}{B}$
Français CE2	59,5 (0,28)	57,7 (0,39)	+ 3,1 %
Mathématiques CE2	55,5 (0,28)	56,6 (0,44)	- 1,9 %
Français 6 ^e	48,8 (0,21)	54,3 (0,55)	- 10,1 %
Mathématiques 6 ^e	60,2 (0,20)	64,8 (0,47)	- 7,1 %

Pour chaque niveau-discipline, ce tableau présente les scores moyens sur 100 et, entre parenthèses, l'erreur-type sur la moyenne.

En français CE2, les élèves scolarisés dans une ZEP rurale réalisent, en moyenne, une performance globale supérieure de 3,1% à celle des élèves scolarisés en ZEP urbaine. Cette différence des scores globaux s'explique par un meilleur résultat des élèves en ZEP rurale dans tous les domaines d'activité considérés, sauf en « *connaissance du code* » où les scores partiels sont équivalents.

En mathématiques CE2, les élèves scolarisés en ZEP urbaines réalisent en moyenne une performance globale supérieure de 1,9% à celle des élèves scolarisés en ZEP rurale. Cette différence est confirmée par l'observation des scores partiels : quel que soit le domaine d'activité considéré, hormis celui des « *mesures* », pour lequel la tendance s'inverse, les élèves scolarisés en ZEP urbaines obtiennent un résultat significativement supérieur à celui des élèves scolarisés en ZEP rurales.

En 6^e, qu'il s'agisse de l'épreuve de français ou de mathématiques, ce sont les élèves scolarisés en ZEP urbaines qui obtiennent les meilleurs scores globaux et partiels. A noter que les écarts constatés sont plus forts en français (entre 11% et 16%) qu'en mathématiques, et que les scores partiels de « *géométrie* » sont équivalents pour les élèves en ZEP rurale ou urbaine.

Comme cela a été réalisé précédemment, les effets respectifs exercés par la profession et la nationalité du père, par les moments de redoublements éventuellement intervenus dans le cursus primaire ou encore la zone d'implantation géographique de l'établissement, sur les scores globaux de français et de mathématiques peuvent être isolés.

Au CE2, en français, l'appartenance de l'école à une ZEP rurale est déterminante : en effet, les élèves scolarisés dans un tel établissement obtiennent, toutes choses égales par ailleurs, un score global de près de 6 points supérieur à celui des élèves scolarisés en ZEP urbaine. L'observation des écarts suivant les régions ne permet pas de conclure à des différences notables de résultats en français (1).

En revanche, en mathématiques, on n'observe pas de différence notable de résultats dans les scores globaux suivant que les élèves sont scolarisés dans une ZEP rurale ou non.

L'observation des écarts suivant la région géographique de l'établissement permet de conclure à une nette différence de résultats en mathématiques, uniquement entre la région sud-ouest et la région nord-est, l'écart étant de 7 points sur 100 en faveur de la première.

En 6^e, apparaissent des résultats nettement différents de ceux observés au CE2 : en français comme en mathématiques, l'appartenance de l'établissement à une zone rurale n'a plus d'influence sur le score global.

L'observation des écarts suivant les régions ne permet pas de conclure à des différences notables de résultats en français. En revanche, en mathématiques, les élèves de la région sud-est obtiennent des résultats équivalents à ceux de la région sud-ouest, les élèves des autres régions obtenant des résultats plus faibles, notamment en Ile de France et dans la région Nord-Ouest.

III - 4 - DES DISPARITÉS PLUS FORTES ENTRE ÉTABLISSEMENTS EN ZEP

Comparés aux autres établissements, les établissements situés en ZEP se caractérisent par une plus grande hétérogénéité des scores moyens, quels que soient le niveau et la discipline (graphiques 3 et 4, tableau 6).

En ZEP comme hors ZEP, les disparités sont plus grandes entre écoles qu'entre collèges. Une partie des compétences évaluées en CE2 sont en cours d'acquisition et tous les élèves n'en sont pas au même stade dans l'apprentissage ; il y a d'autre part plus d'écoles que de collèges. Il est donc normal d'observer une plus grande dispersion des résultats en CE2 qu'en sixième. C'est en mathématiques-CE2 que les scores sont les plus hétérogènes avec un coefficient de variation de 15% et un écart relatif de 90% entre le score moyen des 10% des meilleures écoles de ZEP (76 points sur 100) et celui des 10% des écoles les moins bonnes (39,9 sur 100). Hors ZEP, les scores moyens sont moins

(1) Voir découpage des académies en régions, en annexe.

dispersés avec un coefficient de variation de 12,2% et un écart de 67,6% entre la moyenne des 10% des écoles les meilleures et celle des 10% des écoles les moins bonnes.

L'écart entre les coefficients de variation en ZEP et hors ZEP est sensiblement le même, un peu plus fort en français-CE2 (11,3 - 8,7) et plus atténué en mathématiques-6^e (7,4 - 6,1).

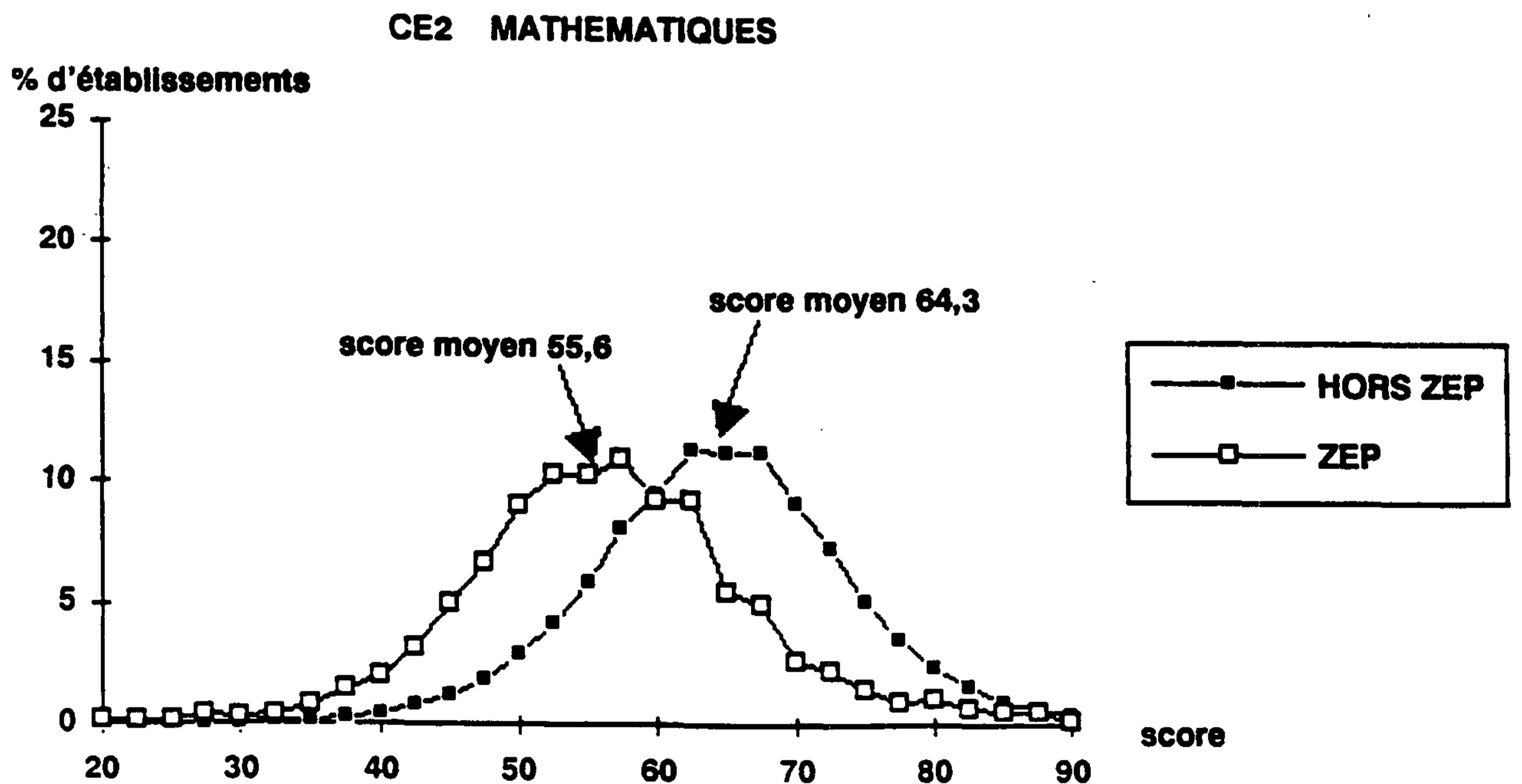
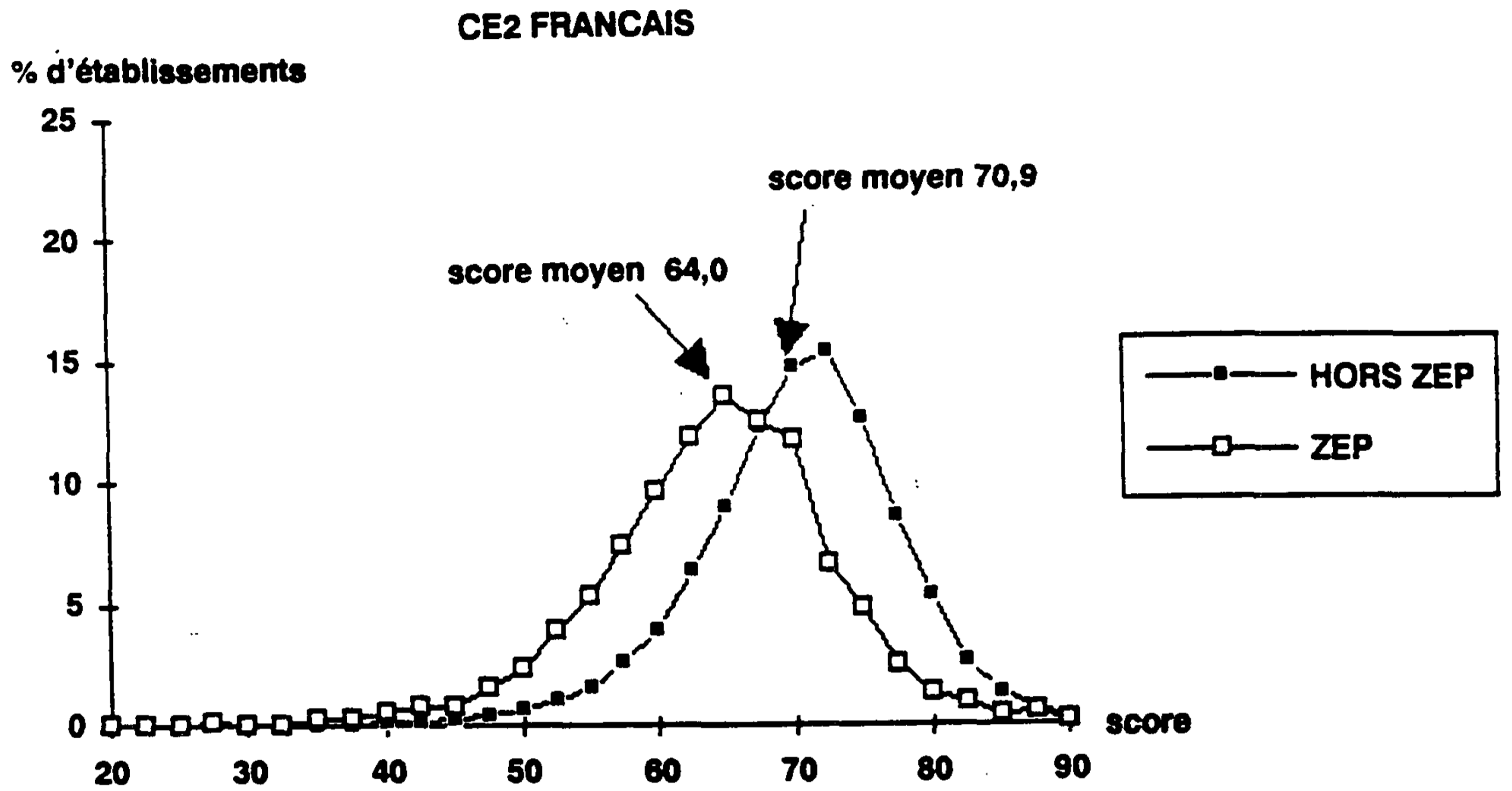
Pour chaque niveau-discipline, les établissements situés en ZEP obtiennent des scores moyens systématiquement plus faibles et plus dispersés que les établissements hors ZEP. Ceci est conforme à une observation déjà faite : plus les scores moyens sont faibles, plus la dispersion est forte.

**TABLEAU 6. Indicateurs de disparités
entre établissements (scores sur 100)**

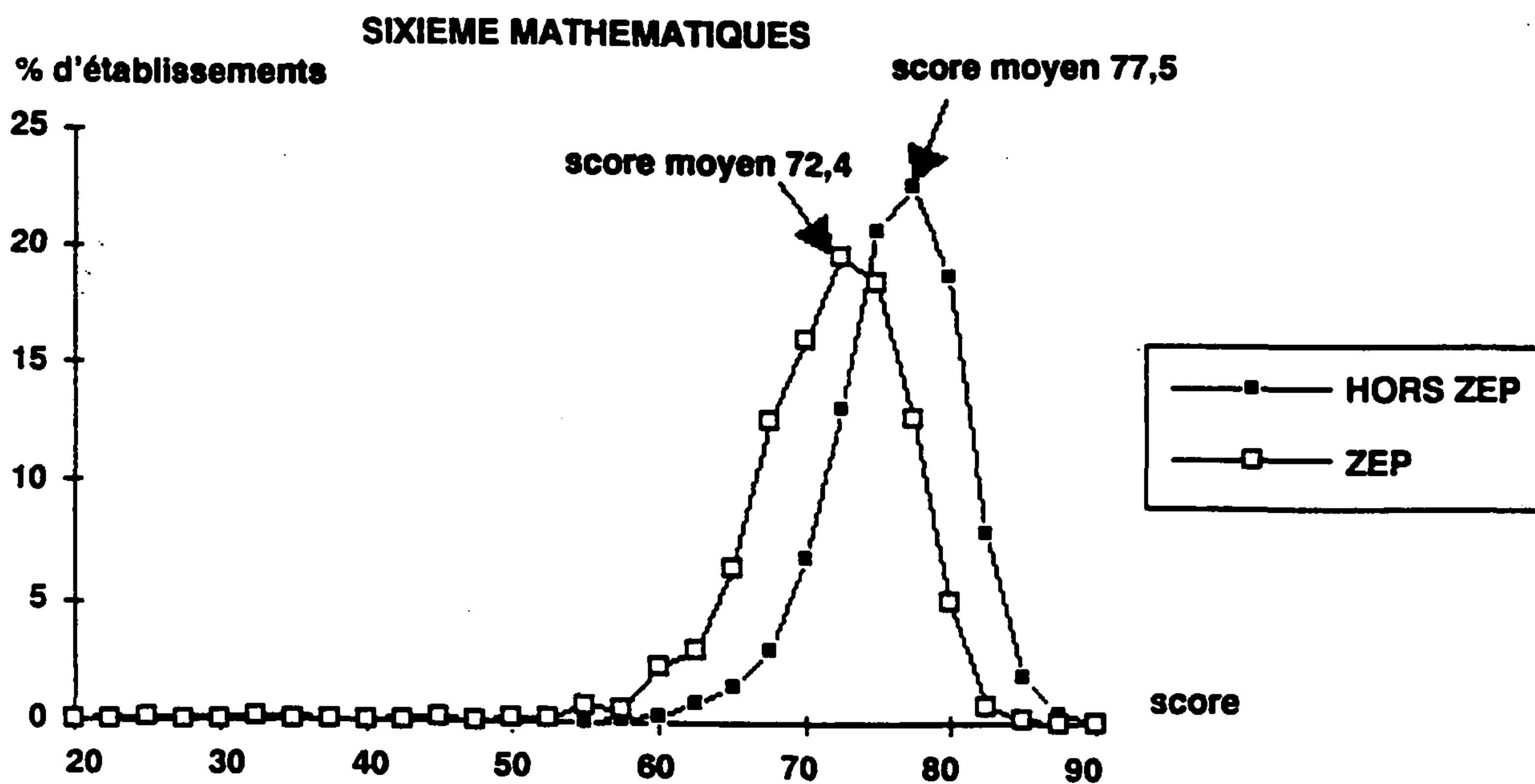
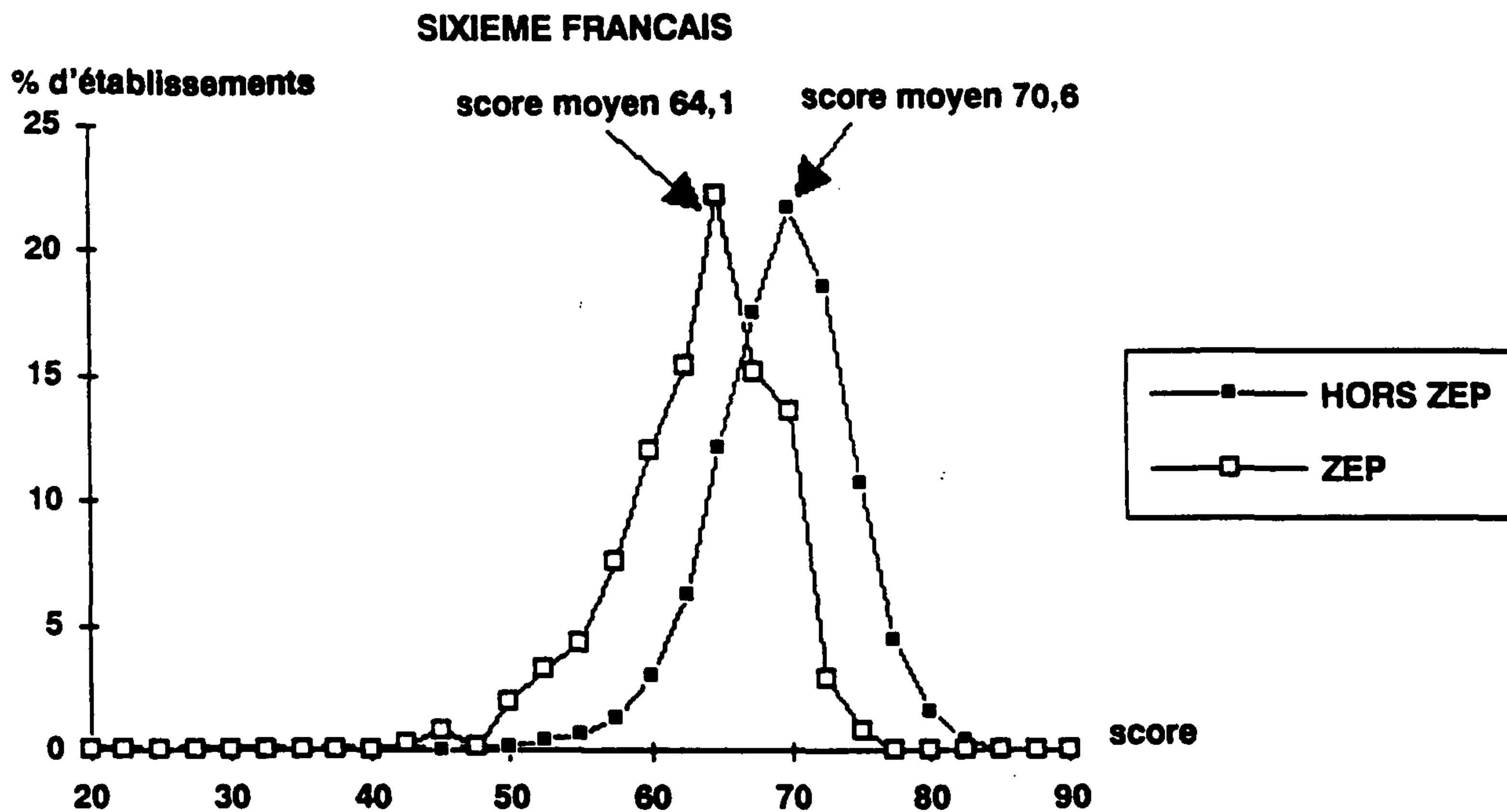
		France sans TOM		Année scolaire 1989-1990	
		Score moyen des 10% les moins bons (a)	Score moyen des 10% les meilleurs (b)	Ecart relatif en % ((b) - (a))/(a)	Coefficient de variation en %
Français - CE2	ZEP	48,8	79,3	62,5	11,3
	hors ZEP	56,3	83,1	47,6	8,7
Mathématiques - CE2	ZEP	39,9	76,0	90,5	15,0
	hors ZEP	48,4	81,1	67,6	12,2
Français - 6 ^e	ZEP	52,9	72,4	36,9	8,9
	hors ZEP	56,9	78,4	37,8	7,5
Mathématiques - 6 ^e	ZEP	61,0	80,2	31,5	7,4
	hors ZEP	64,1	84,0	31,0	6,1

Le coefficient de variation est le rapport entre l'écart-type des scores et leur moyenne.

GRAPHIQUE 3
DISTRIBUTION DES ÉCOLES SELON LE SCORE MOYEN EN 1989



GRAPHIQUE 4
DISTRIBUTION DES COLLÈGES SELON LE SCORE MOYEN EN 1989



III - 5 - EN ZEP, ENTRE 13 ET 25% DES ÉTABLISSEMENTS RÉALISENT DES PERFORMANCES COMPARABLES A LA MOYENNE HORS ZEP ; A L'INVERSE, ENTRE 11 ET 16% DES ÉTABLISSEMENTS HORS ZEP ONT DES PERFORMANCES INFÉRIEURES A LA MOYENNE EN ZEP

Une part assez importante des établissements situés en ZEP, notamment parmi les écoles, réalisent des performances comparables à la moyenne des établissements hors ZEP.

Ainsi, en 1989, en mathématiques, plus d'une école de ZEP sur cinq atteint un score moyen égal ou supérieur à 64,3 sur 100, moyenne nationale des scores hors ZEP. En français, près d'une école de ZEP sur quatre obtient un score moyen égal ou supérieur à 70,9.

Inversement, pour 13,7% des écoles situées hors ZEP, le score moyen de mathématiques est inférieur ou égal à 55,6 (moyenne nationale des scores réalisés en ZEP). En français ce sont 15,8% des écoles hors ZEP qui ont un score moyen inférieur ou égal à 64.

Parmi les collèges situés en ZEP, 18,8% obtiennent un score moyen de mathématiques supérieur ou égal à 77,5 qui est le score moyen hors ZEP. C'est en français-6^e que la part des établissements de ZEP atteignant ou dépassant le score moyen national hors ZEP est la plus faible : 13,4% des collèges de ZEP ont un score de français égal ou supérieur à 70,6.

En mathématiques, 15,9% des collèges hors ZEP ne dépassent pas 72,4, score moyen ZEP. En français, 11,4% des collèges ont un score inférieur ou égal à 64,1, score moyen en ZEP.

III - 6 - DES DISPARITÉS ENTRE ACADÉMIES PLUS IMPORTANTES EN ZEP QUE HORS ZEP

Dans les paragraphes suivants, l'étude des scores académiques se limitera au territoire métropolitain.

En ZEP, l'écart relatif entre le meilleur et le moins bon score académique s'échelonne de 16,0% en mathématiques-6^e à 22,1% en mathématiques-CE2. Hors ZEP, ces écarts sont nettement plus faibles puisqu'ils vont de 9,8% en français-CE2 à 12,1% en mathématiques-CE2. Autre indicateur de dispersion des scores moyens académiques, le coefficient de variation est systématiquement plus élevé en ZEP que hors ZEP (tableau 7).

L'agrégation des résultats réduit la dispersion et, à niveau et discipline identiques, les indicateurs de disparités sont plus faibles entre académies qu'entre établissements, en ZEP et hors ZEP.

TABLEAU 7. Indicateurs de disparités entre académies

		France métropolitaine		Année scolaire 1989-1990	
		Score minimal (a)	Score maximal (b)	Ecart relatif en % ((b) - (a)) / (a)	Coefficient de variation en %
Français - CE2	ZEP	60,7	71,9	18,5	4,2
	hors ZEP	67,1	73,7	9,8	2,4
Mathématiques - CE2	ZEP	52,4	64,0	22,1	5,4
	hors ZEP	61,0	68,4	12,1	2,8
Français - 6 ^e	ZEP	59,0	72,0	22,0	4,6
	hors ZEP	66,3	73,7	11,2	2,5
Mathématiques - 6 ^e	ZEP	68,2	79,1	16,0	3,9
	hors ZEP	72,4	80,4	11,0	2,4

Le coefficient de variation est le rapport entre l'écart-type des scores et leur moyenne.

III - 7 - DANS PLUSIEURS ACADÉMIES, LE SCORE MOYEN EN ZEP EST TRÈS PROCHE DU SCORE HORS ZEP.

Sur le graphique n° 5, chaque académie est représentée par un point ayant pour abscisse le score académique moyen ZEP et pour ordonnée le score académique moyen hors ZEP.

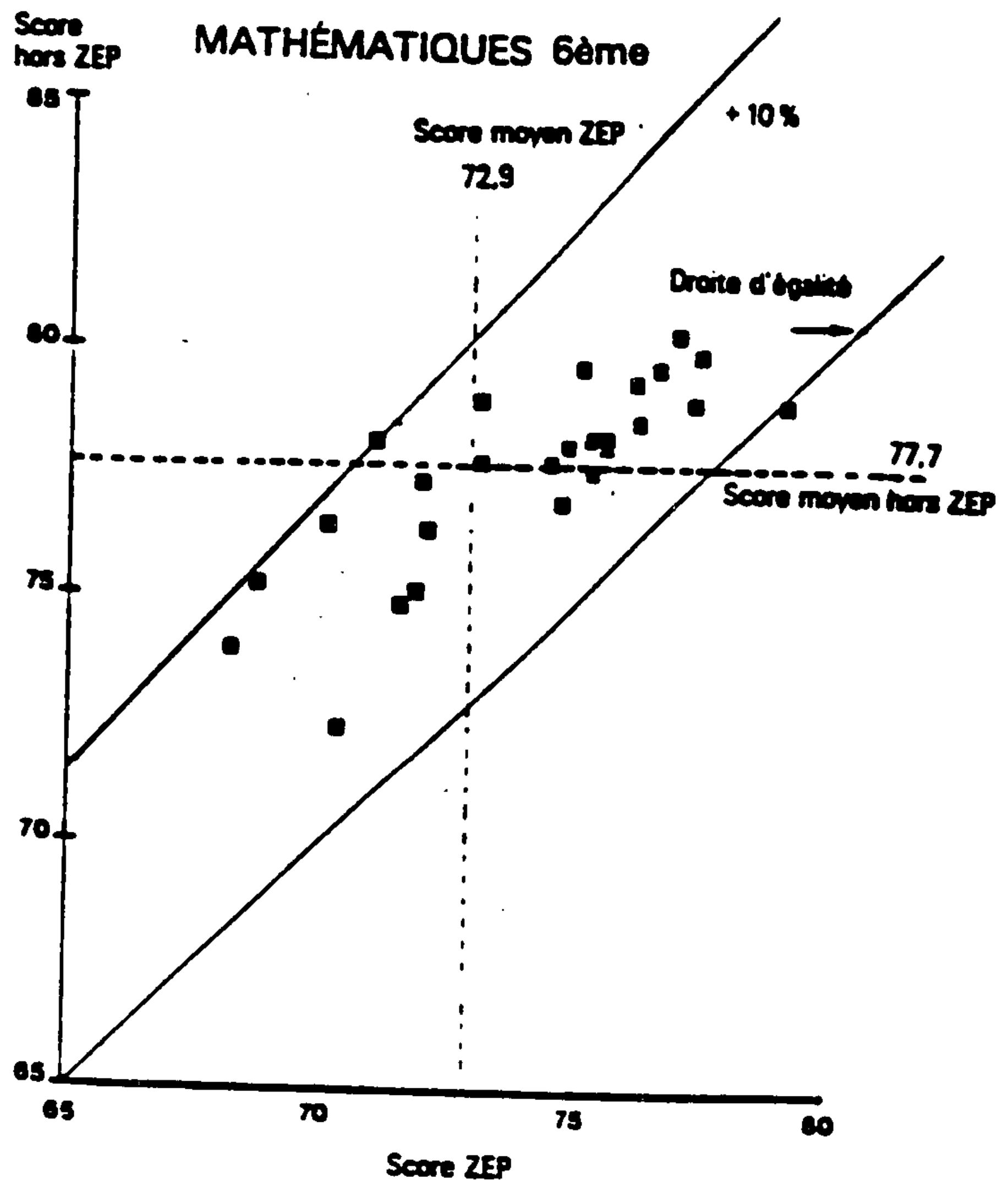
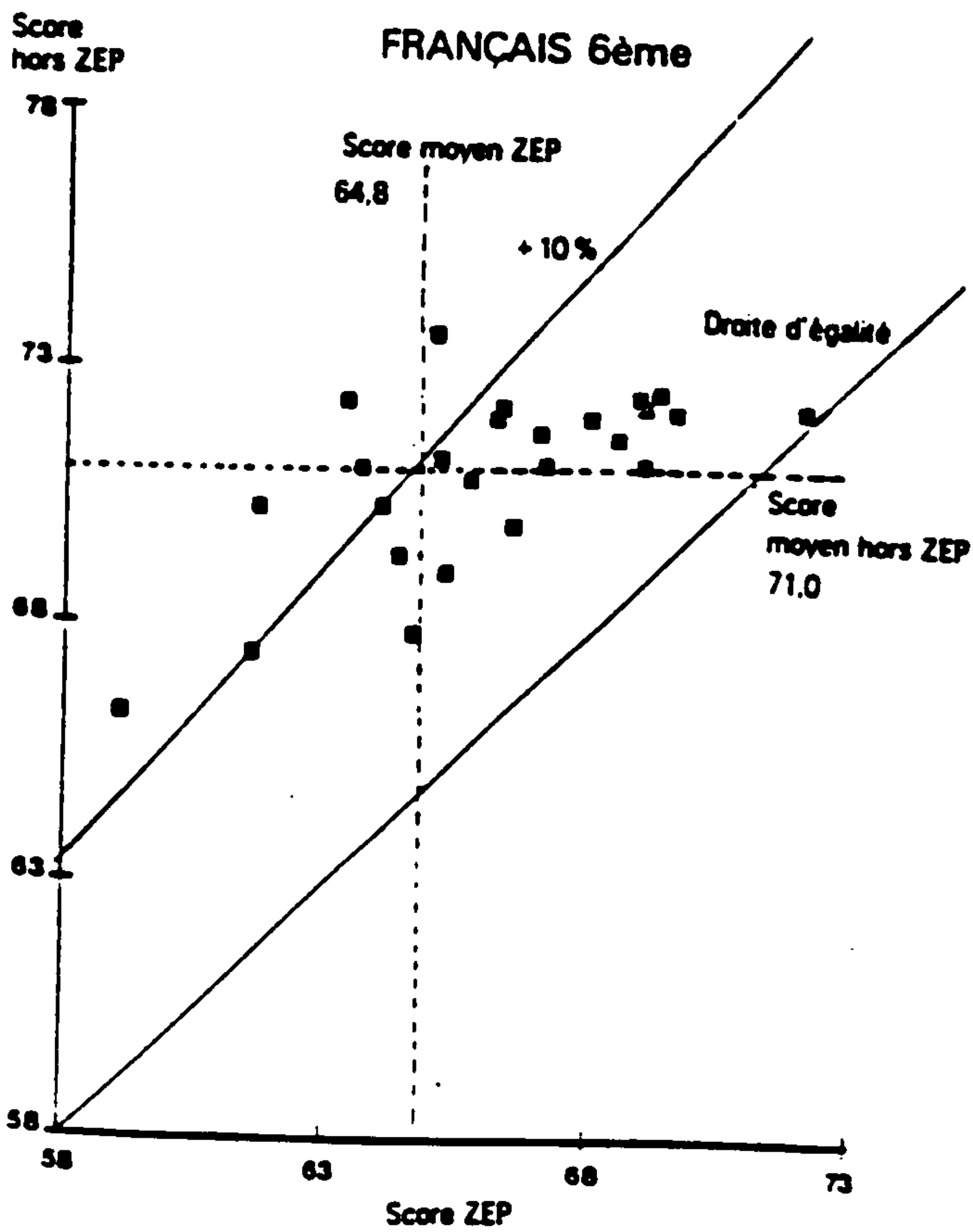
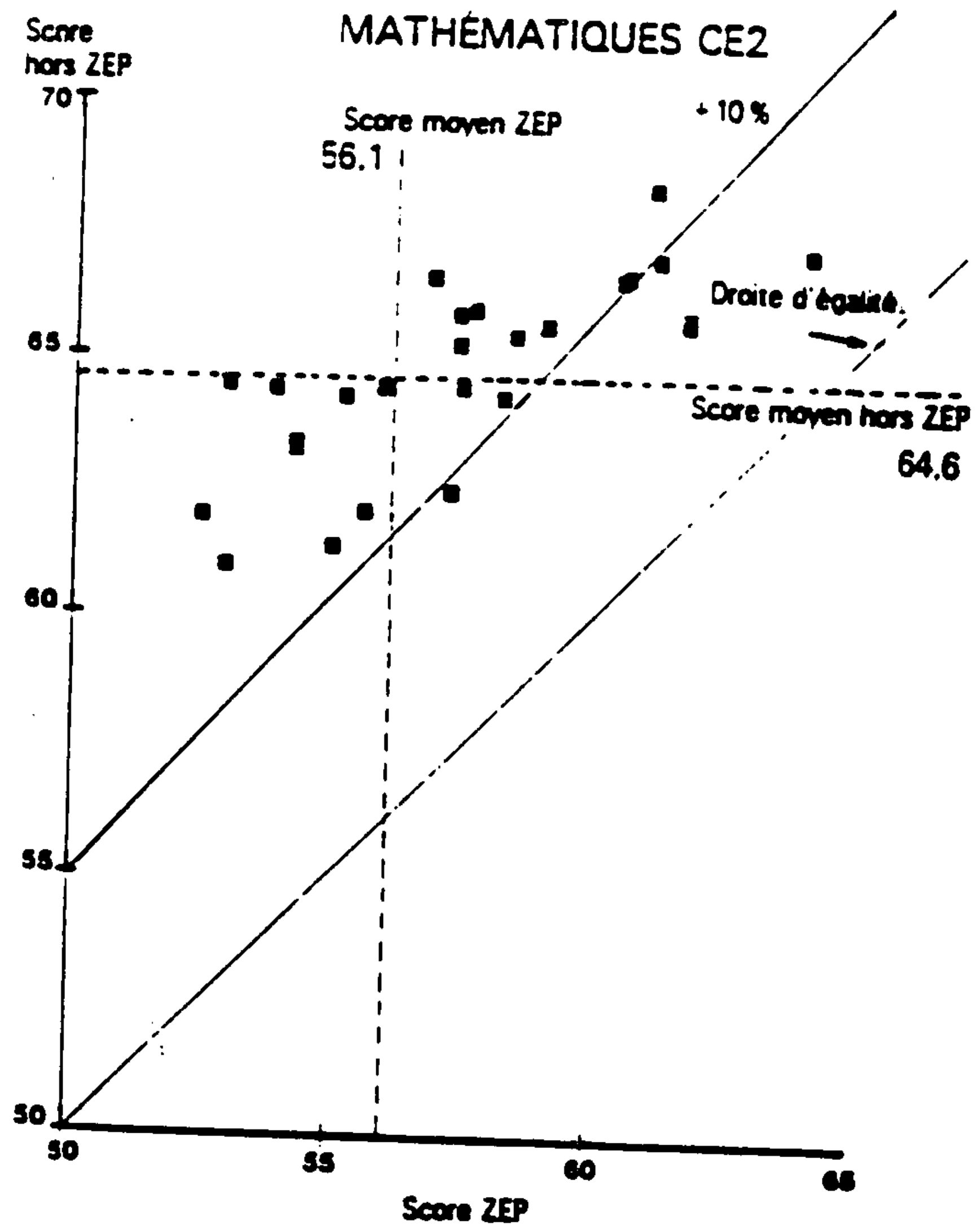
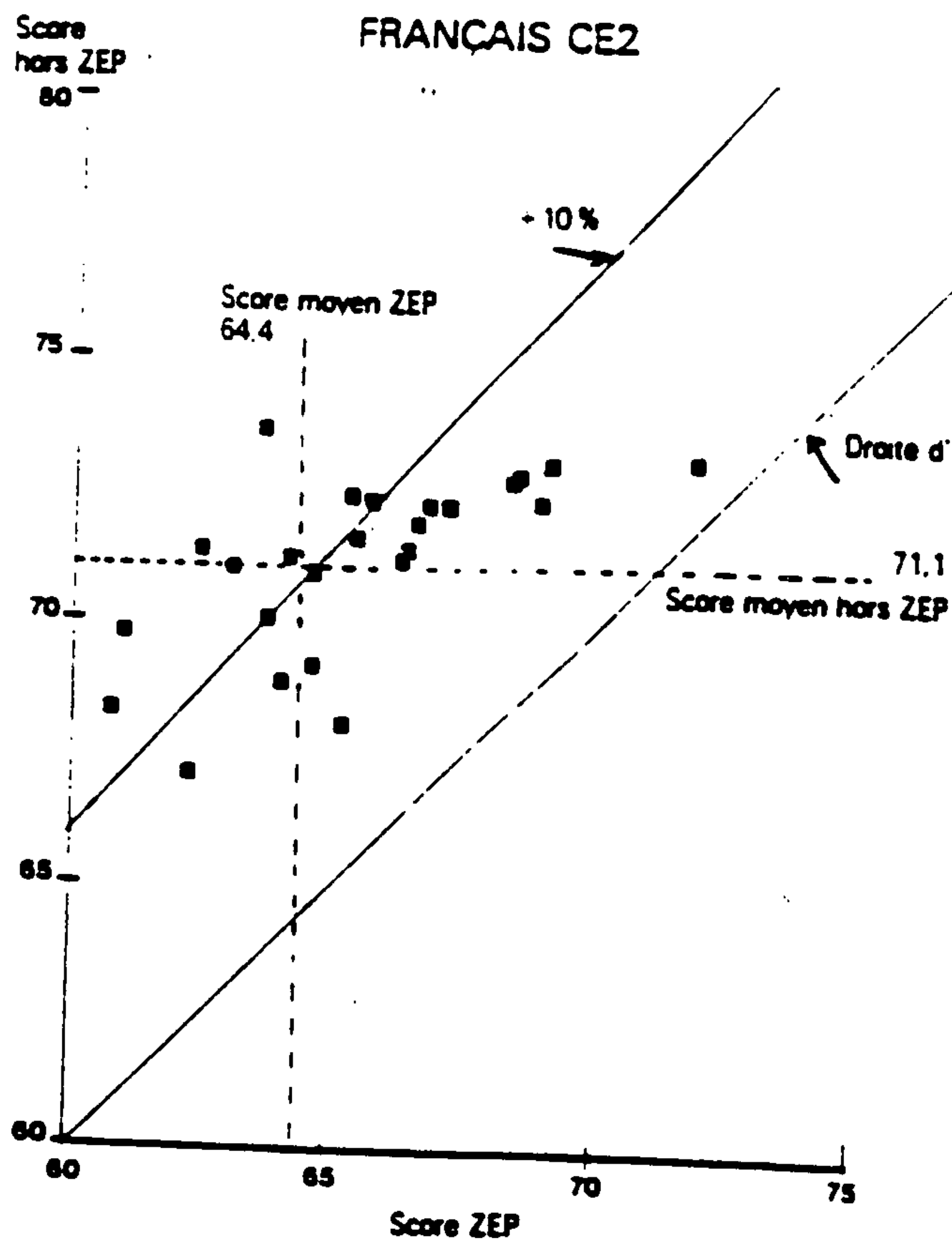
Dans plusieurs académies, le score moyen des élèves de ZEP est proche de celui des élèves fréquentant des établissements situés hors ZEP.

En mathématiques-6^e, quelle que soit l'académie, l'écart ZEP-hors ZEP ne dépasse pas 10%. Dans l'académie qui obtient le meilleur score moyen en ZEP, ce score est égal au score hors ZEP de l'académie.

En français-6^e, l'écart entre le score ZEP et le score hors ZEP s'échelonne de 0,4% à 14,4% et dépasse 10% dans cinq académies.

En CE2, les situations sont nettement plus contrastées. En français, l'écart entre les scores moyens ZEP et hors ZEP d'une même académie varie de 1,8% à 15,9%. Dans cette discipline, l'écart entre les deux scores est supérieur à 10% dans huit académies.

44
GRAPHIQUE 5
SCORES ACADÉMIQUES



Légende : chaque point représente une académie (abscisse : score ZEP, ordonnée : score hors ZEP)
 — : droites se croisant au point des scores moyens nationaux
 - - - : "droite d'égalité" : correspond à une égalité des scores ZEP et hors ZEP
 — : "+ 10 %" : droite correspondant à un écart relatif de 10% entre le score hors ZEP et le score ZEP

Lecture : la position entre la droite d'égalité et la droite + 10 % indique un écart relatif inférieur à 10 % entre les scores hors ZEP et ZEP

En mathématiques, où les scores sont les plus dispersés, l'écart académique entre le score ZEP et le score hors ZEP varie de 5% à 21,9%. Il est supérieur à 10% dans vingt et une académies.

III - 8 - LES MEILLEURS SCORES ACADÉMIQUES ZEP DÉPASSENT CERTAINS SCORES ACADÉMIQUES HORS ZEP.

Lorsqu'on établit un classement des scores académiques dans l'ordre décroissant, chaque académie intervenant deux fois (avec son score ZEP d'une part, avec son score hors ZEP d'autre part), on obtient, non pas le groupe des scores hors ZEP suivi par celui des scores ZEP, mais une imbrication des résultats ZEP et hors ZEP car plusieurs scores académiques ZEP devancent des scores académiques hors ZEP.

En CE2, la zone de chevauchement des scores ZEP et hors ZEP comprend, en français, six scores académiques ZEP supérieurs au score hors ZEP le plus faible. En mathématiques, cinq scores ZEP devancent le dernier score hors ZEP.

En 6^e, le même type de classement des scores produit une imbrication des scores ZEP et hors ZEP encore plus importante: onze académies en français et dix-sept en mathématiques ont un score ZEP supérieur au score hors ZEP le plus faible.

En français, en 6^e comme en CE2, le meilleur score académique ZEP est supérieur à la moyenne nationale hors ZEP.

En mathématiques-6^e, le meilleur score académique ZEP est supérieur à la moyenne nationale hors ZEP et il se situe au 6^e rang des scores hors ZEP.

SOURCES :

- Enquête d'évaluation des acquis d'élèves menée à la rentrée 1989. Tous les élèves de CE2 et de 6e des établissements publics et privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ont subi les mêmes épreuves de français et de mathématiques. Le fichier disponible au niveau national contient les données agrégées par établissement.
- Enquête d'évaluation des acquis d'élèves menée à la rentrée 1991. Tous les élèves de CE2 et de 6e des établissements publics et privés de la France métropolitaine et des départements d'outre-mer ont subi les mêmes épreuves de français et de mathématiques. Le fichier disponible au niveau national contient des informations relatives à un échantillon représentatif d'élèves.

POUR EN SAVOIR PLUS :

- « Evaluation CE2-6e septembre 1989. Résultats nationaux (février 1990) », *Education et formations* (hors série).
- « Evaluation des acquis des élèves. Résultats, analyses, diagnostics (août 1991) », *Education et formations*, n°27-28.
- « Evaluation CE2-6e septembre 1991. Résultats nationaux (janvier 1992) », *Education et formations* (hors série).

IV - LES MOYENS D'ENSEIGNEMENT

Quelques indicateurs fournissent des informations sur les moyens (et d'une certaine façon les contenus) d'enseignement en ZEP et dans l'ensemble des établissements.

IV - 1 LA SCOLARISATION A 2 ET 3 ANS GLOBALEMENT UN PEU PLUS DEVELOPPEE EN ZEP, AVEC DE FORTES DISPARITES ACADEMIQUES.

Les taux de scolarisation à 2 et 3 ans peuvent être considérés comme des indicateurs de l'effort éducatif accompli en ZEP- rappelons que les directives ministérielles insistent sur l'importance qu'il y a à développer la scolarisation à 2 ans en ZEP, et que l'influence significative de cette scolarisation sur les résultats scolaires et l'orientation futurs a souvent été mise en évidence.

Toutefois, les ZEP n'étant pas définies par un critère géographique précis, on ne dispose pas d'effectifs démographiques relatifs à ces zones, qui permettraient de calculer des taux de scolarisation.

Les indicateurs ici calculés rapportent donc les effectifs scolaires à 2 ans (ou 3 ans) aux effectifs scolaires à 6 ans (représentant "grosso-modo" l'effectif d'une génération, puisqu'à cet âge tous les enfants sont scolarisés), en ZEP d'une part et sur l'ensemble des écoles de chaque académie d'autre part.

Les biais éventuels induits par le fait d'estimer les effectifs démographiques de 2 ans (ou de 3 ans) par les effectifs démographiques de 6 ans sont liés à la différence entre l'effectif des enfants âgés de 2 ans (ou 3 ans) et celui des enfants âgés de 6 ans : globalement cette différence est très faible (1) (3 000 enfants pour les 2 ans, 1 000 pour les 3 ans), mais elle peut être inégalement répartie entre les académies, voire, dans une académie donnée, entre les zones correspondant aux ZEP et les autres (essentiellement parce que les différences entre les soldes migratoires ayant affecté les différentes générations concernées peuvent varier d'une zone à l'autre).

Toutefois ces deux indicateurs semblent pouvoir être utilisés de façon tout à fait fiable : leurs valeurs académiques (ZEP et non ZEP confondues) sont du même ordre que celles des taux de scolarisation à 2 et 3 ans, et surtout ils font apparaître les mêmes disparités inter-académiques que ces taux (ils classent les académies dans le même ordre).

Au niveau national (France métropolitaine + DOM), en 1990-1991, la scolarisation apparaît légèrement plus forte en ZEP (que sur l'ensemble des écoles) à 2 ans, et identique à 3 ans (où elle est extrêmement proche de 100 %) : l'indicateur 2 ans/6ans vaut 34.1 % globalement et 36.9 % en ZEP (soit un rapport "ZEP/ensemble" de 1.08), l'indicateur 3 ans/6ans vaut 99.7 % globalement et 99.8 % en ZEP (rapport de 1).

(1) D'après le bilan démographique provisoire de l'INSEE.

Mais les disparités inter-académiques sont particulièrement fortes sur ces deux indicateurs :

. la scolarisation à 2 ans varie sur l'ensemble des écoles, de 8.4 % (Strasbourg) et 10.4 % (Rouen) à 54.5 % (Lille), 60 % (Lyon) et 71.6 % (Rennes).; en ZEP, elle varie de 8.9 % (Rouen) et 15.1 % (Strasbourg) à 64.7 % (Lyon), 69.0 % (Poitiers) et 80.2 % (Rennes) ; le rapport entre la scolarisation à 2 ans en ZEP et la scolarisation à 2 ans globale connaît lui aussi de fortes variations : cette scolarisation est plus faible en ZEP que dans l'ensemble des écoles dans 3 académies seulement : Paris (rapport "ZEP/ensemble" de 0.82), Rouen (0.86) et Lille (0.88) : **partout ailleurs, elle est égale ou supérieure en ZEP**, la "sur-scolarisation" à 2 ans en ZEP étant la plus forte à Besançon (rapport "ZEP/ensemble" de 1.46), Poitiers (1.46), Strasbourg (1.80) et Nice (2.91) (tableau 11 en annexe).

. La scolarisation à 3 ans, qui globalement est identique en ZEP et sur l'ensemble des écoles, connaît aussi de fortes variations académiques, de même que le rapport "ZEP/ensemble" : **la scolarisation à 3 ans est inférieure en ZEP dans 9 académies** (assez sensiblement à Limoges, Paris, Strasbourg, Nancy-Metz, faiblement dans les 5 autres) : **partout ailleurs, elle est égale ou supérieure en ZEP**, et la "Sur-scolarisation" à 3 ans en ZEP atteint ses maxima à Nice (rapport "ZEP/ensemble" de 1.18), Besançon (1.21) et Grenoble (1.23). (tableau 12 en annexe).

IV - 2 DES CLASSES UN PEU MOINS CHARGÉES EN ZEP DANS L'ÉLÉMENTAIRE ET EN 1ER CYCLE, EN MILIEU RURAL COMME EN MILIEU URBAIN.

- **Le nombre moyen d'élèves par classe dans l'élémentaire (1) est légèrement inférieur en ZEP** : 21.7 élèves par classe, contre 21.9 dans l'ensemble des écoles (soit un rapport "ZEP/Ensemble" de 0.99).

On observe le même résultat sur l'ensemble du 1er degré (préélémentaire et élémentaire inclus) : la taille moyenne des classes y est de 24.1 sur l'ensemble des écoles et de 23.7 en ZEP (rapport "ZEP/ensemble" de 0.98).

Les tailles moyennes des classes élémentaires en ZEP et sur l'ensemble des écoles étaient respectivement de 22.6 et 22.1 en 1982-83 et de 21.6 et 21.5 en 1984-85 : la taille moyenne était donc légèrement supérieure en ZEP en 1982-83, identique à celle de l'ensemble des écoles en 1984-85, et elle est, sur la carte ZEP de 1990-93, légèrement inférieure en 1990-91. Cette évolution, en apparence limitée, est en réalité significative dans la mesure où les ZEP sont peu représentées en milieu rural, où les classes sont en moyenne moins chargées (Cf tableau 7 ci-dessous).

(1) Y compris les classes d'initiation, d'adaptation et d'enseignement spécial.

Tableau 7

REPARTITION DES ETABLISSEMENTS EN ZEP SELON LE TYPE ET LA TAILLE DE LA COMMUNE D'IMPLANTATION

France métropolitaine - public

1990-1991

	Communes rurales	Communes urbaines < 20 000 habitants	Communes urbaines 20 000 à 99 999 habitants	Communes urbaines 100 000 à 1 999 999 habitants	Agglomération parisienne	TOTAL
Ecoles en ZEP	18.4	10.7	20.2	38.2	12.5	100
Ensemble des écoles	47.5	14.7	11.2	18.0	8.6	100
Collèges en ZEP	7.2	15.8	24.5	40.5	12.0	100
Ensemble des collèges	19.0	28.7	14.8	24.0	13.5	100
LP en ZEP	0.0	11.8	22.7	37.3	28.2	100
Ensemble des LP	2.0	26.1	24.6	29.7	17.6	100
LEGT en ZEP	0.0	16.0	20.0	8.0	56.0	100
Ensemble des LEGT	0.8	26.8	25.2	29.1	18.1	100
Répartition des établis- sements en ZEP	16.6	11.4	20.7	38.3	13.0	100

Note de lecture : 38.2 % des écoles en ZEP sont implantées dans de grosses agglomérations de plus de 100 000 habitants. La taille des agglomérations est appréciée à partir du recensement de la population de 1982.

Cette légère "sous-charge" des classes élémentaires en ZEP s'observe d'ailleurs dans les différents types de zone d'habitation : **en milieu rural hors zones de peuplement industriel ou urbain (rural "profond"), en milieu rural en Z.P.I.U., comme en milieu urbain et dans l'agglomération parisienne (Cf tableaux 14 et 15 en annexe).**

Dans la plupart des académies, la taille moyenne en ZEP est en fait très proche de celle de l'ensemble des classes élémentaires (tableau 13 en annexe).

Elle est légèrement inférieure à la taille moyenne académique dans 14 académies, égale dans 3 académies, et légèrement supérieure dans 11 académies. Les seules différences non négligeables s'observent dans les académies de Besançon, Corse et Clermont-Ferrand, où la taille moyenne est un peu plus élevée en ZEP (1) et dans celles d'Aix, de Limoges et de Nice, où les classes sont au contraire sensiblement moins chargées en ZEP.

Si l'on se limite aux écoles restées en ZEP de 1982-83 à 1989-90, il apparaît que **l'avantage des ZEP en matière de taille des classes s'est accentué entre 1982 et 1990** : l'écart est passé de 0,2 élève par classe à un élève par classe, traduisant ainsi l'effet des dotations supplémentaires accordées au titre des ZEP.

- De même, en 1er cycle (6è à 3è), le nombre moyen d'élèves par division est légèrement inférieur en ZEP : 24,1 élèves par division en ZEP, 24,8 sur l'ensemble des collèges, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 0,97. Ce résultat, plus net que dans les écoles, est d'autant plus intéressant que, rappelons-le, les ZEP sont peu nombreuses en milieu rural, où les divisions sont moins chargées (tableau 16 en annexe).

Cette légère "sous-charge" des divisions en ZEP s'observe dans presque toutes les académies : seules cinq académies présentent une taille moyenne des divisions légèrement plus élevée en ZEP (mais le rapport "ZEP/ensemble", même dans ce cas, ne dépasse jamais 1,02), et dans 9 académies la différence est sensible entre ZEP et ensemble des collèges (au moins 1 élève de moins par division en moyenne en ZEP).

L'avantage des ZEP en matière de taille des divisions est resté constant entre 1982 et 1990 pour les collèges restés en ZEP tout au long de la période : la taille des divisions s'y est légèrement accrue (en moyenne de 0,9 élève par classe), comme elle s'est accrue (de 1 élève par classe) dans l'ensemble des collèges, et le rapport "ZEP/ensemble" est ainsi resté stable (0,97).

- Il apparaît donc :

. que les ZEP de 1990-93, pas plus que celles de 1982-83 ou de 1984-85, n'ont vraisemblablement été déterminées sur le critère du nombre d'élèves par classe : les résultats scolaires ont de toute évidence été des critères plus déterminants, et nombre d'études antérieures montrent l'absence de corrélation significative entre taille des classes élémentaires et indicateurs de résultats scolaires dans le premier degré :

. que la sur-dotation en personnel enseignant en ZEP s'est traduite, en 1990-91, par une certaine sous-charge -même limitée- des classes dans le 1er degré, et, plus nettement, dans le 1er cycle du second degré.

(1) Mais ce sont des académies où les classes sont en moyenne peu chargées, notamment Clermont

**IV - 3 EN 1991-1992 : 21,1 ELEVES PAR DIVISION DANS LES L.P. EN ZEP,
BEAUCOUP MOINS DE DIVISIONS CHARGEES DANS LES LYCEES EN ZEP.**

La taille des classes et des divisions constitue une donnée qui, même si elle n'est pas la plus essentielle de la politique des zones d'éducation prioritaires, focalise particulièrement l'attention du public, et notamment celle des enseignants.

Un certain nombre d'objectifs concernant la taille des divisions dans les zones d'éducation prioritaires à la rentrée 1991 ont ainsi été énoncés par le Ministère (25 élèves en moyenne par division en second cycle professionnel, pas de classes de plus de 30 élèves en second cycle général et technologique).

On a donc complété les informations données ci-dessus (IV-2) par une actualisation pour 1991-1992 en ce qui concerne le 1er degré et les collèges, et par l'examen de la situation en regard des objectifs énoncés concernant les L.P. et les lycées.

- Premier degré : stabilité du taux d'encadrement à la rentrée 1991 - des classes toujours moins chargées en ZEP.

Sur l'ensemble du premier degré, le nombre moyen d'élèves par classe est en 1991-1992 de 24.1 dans l'ensemble des écoles, et de 23.6 dans les écoles en ZEP. Par rapport à 1990-1991, on note une stabilité de la charge des classes dans le premier cas, et une très légère diminution pour les écoles situées en ZEP (cf tableau 8 ci-dessous) (1)

On observe donc toujours globalement, une légère sous-charge des classes en ZEP. (rappelons que cette sous-charge s'observe, de façon plus sensible, dans chaque type de zone d'habitation : rural, urbain et qu'elle est en partie masquée, globalement, par le fait que les ZEP sont rares en milieu rural, où les classes sont moins chargées).

Mêmes observations concernant l'enseignement élémentaire seul : il y a stabilité de la taille moyenne des classes en ZEP (21.7 élèves par classe) comme dans l'ensemble des écoles (21.9), et donc stabilité de la légère sous-charge observée en ZEP.

A la rentrée 1991, on compte 21.4 % des classes de plus de 25 élèves en ZEP, contre 27.3 % sur l'ensemble des classes élémentaires : il y a donc nettement moins de classes chargées en ZEP, et ce malgré le fait que les ZEP soient beaucoup plus rares en milieu rural.

- Premier cycle du second degré : la taille moyenne des divisions et la proportion de divisions chargées sont plus faibles en ZEP, et y diminuent à la rentrée 1991.

La taille moyenne des divisions de 6e à 3e a davantage diminué en ZEP à la rentrée 1991 (de 24.1 à 23.8 élèves par classe) que sur l'ensemble des divisions (où elle est passée de 24.8 à 24.7). Ainsi la taille moyenne est-elle désormais assez sensiblement inférieure en ZEP.

(1) Ces comparaisons sont faites à champ constant : le champ est constitué, en 1990-91 et 1991-92, des ZEP définies à la rentrée 1990 pour la période 1990-93.

Ceci est confirmé par la proportion de divisions de plus de 25 élèves : celle-ci, déjà sensiblement plus faible en ZEP, diminue dans ces zones (de 38 % à 34 %, soit encore 4 993 divisions de plus de 25 élèves), alors qu'elle reste stable sur l'ensemble des collèges (46 %).

Les mêmes observations peuvent être faites si l'on inclut les divisions de 4e et 3e technologiques (cf tableau 8 ci-dessous).

- Second cycle professionnel : la taille moyenne est inférieure en ZEP : 21,1 élèves par division.

La taille moyenne des divisions de second cycle professionnel, déjà inférieure en ZEP, y a baissé sensiblement plus, à la rentrée 1991 (de 22,3 à 21,1 élèves par division), que dans l'ensemble des L.P. (de 23,2 à 22,6). L'écart, en faveur des ZEP, s'est donc nettement accru (de 0,9 à 1,5 par division).

Il faut noter par ailleurs que la taille moyenne en ZEP est très inférieure à 25 élèves, conformément à l'objectif cité dans la lettre ministérielle de préparation de la rentrée 1991.

- Second cycle général et technologique : Chute de la proportion de divisions de plus de 30 élèves sur l'ensemble des 29 lycées en ZEP.

La proportion de divisions de plus de 30 élèves dans les lycées d'enseignement général et technologique a globalement diminué, passant de 64,6 % en 1990-91 à 59,9 % en 1991-92. Mais sur les 29 lycées en ZEP, cette proportion, déjà inférieure (55,9 %) a chuté, et n'est plus que de 25,4 % en 1991-92 (soit 241 divisions). On s'est ainsi considérablement rapproché de l'objectif d'absence de divisions de plus de 30 élèves en ZEP, et la proportion de divisions de ce type est maintenant plus de deux fois plus faible en ZEP.

De même, la taille moyenne des divisions de second cycle général et technologique a diminué plus fortement en ZEP à la rentrée 1991 : elle est maintenant de 26,8 élèves par division, contre 30,3 sur l'ensemble des lycées.

Il apparaît donc que :

- La proportion de classes ou de divisions chargées est nettement plus faible en ZEP, dans le 1er et le 2nd degré : de même la taille moyenne des classes et des divisions y est légèrement inférieure, et ce bien que les ZEP soient beaucoup plus rares en milieu rural : ceci indique que les moyens accordés au titre des ZEP sont en partie utilisés pour l'allègement des classes et divisions (ce qui n'est d'ailleurs pas nécessairement pour les raisons déjà citées plus haut, la meilleure utilisation possible de ces moyens) :

L'objectif de "25 élèves en moyenne par division en L.P." en ZEP est atteint ; celui d'absence de divisions de plus de 30 élèves en lycées (qui ne concerne que 29 lycées) est beaucoup plus proche à la rentrée 1991, d'être réalisé.

Tableau 8

LA TAILLE DES CLASSES ET DES DIVISIONS (PUBLIC - FRANCE SANS TOM)

	1990 - 1991		1991 - 1992	
	ZEP	ensemble des établissements	ZEP	ensemble des établissements
Taille moyenne des classes dans le premier degré	23.7	24.1	23.6	24.1
Taille moyenne des classes dans l'élémentaire (1)	21.7	21.9	21.7	21.9
Taille moyenne des divisions de 6e à 3e	24.1	24.8	23.8	24.7
Proportion de divisions de plus de 25 élèves 6e à 3e	38 %	46 %	34 %	46 %
Proportion de divisions de plus de 25 élèves 6e à 3e y compris 4e - 3e techno.	37 %	45 %	33 %	45 %
Taille moyenne des divisions de second cycle professionnel (2)	22.3	23.2	21.1	22.6
Taille moyenne des divisions de 2nd cycle général et techn.	29.5	30.9	26.8	30.3
Proportion de classes de plus 30 élèves en 2nd cycle gén. et techn.	55.9 %	64.6 %	25.4 %	59.9 %

(1) Y compris classes d'initiation, d'adaptation, d'enseignement spécial.

(2) Hors formations complémentaires.

IV - 4 L'OFFRE DE LANGUES VIVANTES EST AUSSI BONNE DANS LES COLLEGES DE ZEP.

Au niveau national, l'offre de langues vivantes est aussi bonne, voire légèrement meilleure, dans les collèges ZEP que dans l'ensemble des collèges : 16 % des collèges ZEP n'offrent qu'une ou deux langues vivantes, alors que cette proportion est de 21 % sur l'ensemble des collèges.

La proportion de collèges n'offrant qu'une ou deux langues vivantes n'est significativement supérieure en ZEP que dans les académies de Toulouse et (de façon moins nette) des Antilles-Guyane. (1)

Partout ailleurs, l'offre de langues vivantes dans les collèges ZEP est à peu près la même (16 académies) ou sensiblement meilleure (10 académies) que dans l'ensemble des collèges (tableau 17 en annexe).

IV - 5 UN PEU PLUS D'ENSEIGNANTS NON-TITULAIRES ET D'ENSEIGNANTS JEUNES DANS LES COLLEGES DE ZEP (2)

- La proportion d'enseignants non-titulaires dans les collèges est un peu plus forte en ZEP : 6,9 %, contre 5,8 % pour l'ensemble des collèges, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 1,18.

. Cette légère sur-représentation des non-titulaires en ZEP s'observait déjà en 1982-83 et 1984-85, sur les ZEP de l'époque. En 1990-91, la proportion de non-titulaires dans les collèges est plus faible qu'en 1982-83 (5,8 % contre 9,9 %), en raison de la titularisation des maîtres-auxiliaires. L'évolution a été la même dans les collèges de ZEP : 6,9 % de non-titulaires en 1990-91 contre 12,3 % en 1982-83. L'écart relatif sur cet indicateur entre les ZEP et l'ensemble a peu varié, même si l'écart absolu s'est réduit du fait de la baisse de l'indicateur. On note même entre 1989-90 et 1990-91 une reprise des recrutements de non-titulaires et un léger accroissement de l'écart relatif ZEP-ensemble.

. Toutefois, comme lors des observations antérieures, il apparaît que la disparité entre collèges de ZEP et ensemble des collèges diffère sensiblement d'une académie à l'autre : le rapport ZEP/ensemble varie de 0,6 (Caen) à 1,9 (Toulouse).

(1) On notera qu'aux Antilles-Guyane 89 % des collèges (et 95 % des collèges en ZEP) n'offrent qu'une ou deux langues vivantes.

(2) On trouvera une description plus détaillée des caractéristiques des enseignants en ZEP dans la IVe partie de ce dossier.

Surtout, les disparités inter-académiques sur la proportion de non-titulaires restent fortes, et sensiblement plus marquées que les disparités "ZEP/ensemble" : la proportion de non-titulaires varie, sur l'ensemble des collèges, de 2,7 % (Aix-Marseille, Poitiers) à 11,3 % (Corse), soit un écart de 8,6 points, et en ZEP de 2,0 % (Poitiers) % à 10,2 % (Versailles) (1) , soit un écart de 8,2 points, alors que l'écart maximal observé entre ZEP et ensemble des collèges est de 4,1 points (à Versailles) (2) ; dans le même sens, on note que 14 académies ont une proportion de non-titulaires en ZEP inférieure à la proportion nationale de non-titulaires sur l'ensemble des collèges (le tableau 18 en annexe donne les chiffres académiques de 1989-90).

- La proportion de moins de 35 ans parmi les enseignants titulaires est également un peu plus forte en ZEP : 18,9 %, contre 15,1 % sur l'ensemble des collèges, soit un rapport "ZEP/ensemble" de 1,25.

. On observait la même sur-représentation en ZEP des enseignants jeunes, parmi les certifiés, en 1982-83 et 1984-85 : La proportion de jeunes titulaires a un peu moins diminué en ZEP que dans l'ensemble des collèges.

. La proportion de titulaires âgés de moins de 35 ans est beaucoup plus élevée dans les académies de la moitié nord que dans celles du sud de la France. Elle dépasse 30 % dans les établissements en ZEP des académies d'Amiens et de Versailles. En comparaison les disparités ZEP/ensemble restent limitées : le rapport ZEP/ensemble varie, selon les académies, de 0,8 à 1,5 (Versailles). L'écart entre les proportions de jeunes titulaires en ZEP et sur l'ensemble des collèges atteint près de 10 points dans l'académie de Versailles.

Il apparaît donc :

. que la titularisation des non-titulaires et le vieillissement des corps de titulaires depuis 1982 ont touché dans des proportions comparables les collèges en ZEP et les autres ;

. qu'il demeure ainsi un peu plus de non-titulaires et de titulaires "jeunes" en ZEP ;

. que les disparités inter-académiques, sur ces deux indicateurs, restent plus importantes que les écarts ZEP/hors ZEP.

(1) Si l'on excepte les Antilles-Guyane et la Réunion.

(2) Si l'on excepte les Antilles-Guyane (4,7 points).

IV - 6 UNE SUR-CONSOMMATION SENSIBLE D'HEURES D'ENSEIGNEMENT PAR ELEVE DANS LES COLLEGES DE ZEP

- Le nombre d'heures d'enseignement effectives devant les élèves (1), rapporté au nombre d'élèves (indicateur H/E) est, au niveau national, en 1990-91, **de 1,19 en ZEP et de 1,12 hors ZEP, soit un rapport** H/E en ZEP

H/E hors ZEP **de 1,069**, supérieur à ce qu'on observait en 1982-83 (1,045). Ce ratio mesure **la sur-consommation horaire des élèves de ZEP**, qu'elle résulte ou non de sur-dotations spécifiques accordées au titre des ZEP (elle peut aussi résulter de différences structurelles entre collèges ZEP et collèges hors ZEP). Toutefois l'accroissement observé entre 1982-83 et 1990-91 semble suffisamment significatif pour ne pas être dû uniquement à des modifications de structure des établissements ou à l'inclusion dans le champ ZEP de nouveaux collèges qui seraient, de par leur structure même, plus "consommateurs" d'heures : si l'on considère la situation en 1989-90 des collèges ZEP de 1990-91 (donc si l'on compare à champ constant), on observe aussi un accroissement de H/E hors ZEP (de 1,09 à 1,12) et en ZEP (de 1,16 à 1,19), et une légère augmentation du rapport "ZEP/hors ZEP" (de 1,06 à 1,07).

- Les évolutions du ratio heures/élèves depuis 1982-83 sont les suivantes :

H/E a diminué, hors ZEP, entre 1982-83 et 1984-85 (de 1,12 à 1,08), pour ré-augmenter ensuite (1,12 en 1990-91). En ZEP, il a suivi le même type d'évolution (de 1,17 en 1982-83 à 1,13 en 1984-85 puis 1,19 en 1990-91), avec toutefois une progression plus accentuée après 1984-85, d'où l'accroissement observé du ratio "ZEP/hors ZEP".

- Plus concrètement, l'écart de 0,07 heure observé en 1990-91 entre ZEP et non-ZEP correspond à 35 heures par semaine pour un collège de 500 élèves, ou encore à 1 heure 3/4 de plus par semaine pour une classe de 25 élèves.

- **La surdotation en heures d'enseignement en ZEP s'observe dans toutes les académies** (2) mais elle est très variable d'une académie à l'autre : le rapport "ZEP/hors ZEP" est le plus faible en Corse (1,00), à la Réunion (1,01), à Bordeaux (1,01), à Reims (1,03) ; il prend ses plus fortes valeurs à Poitiers (1,13), Toulouse (1,13), Nice (1,16) et Paris (1,25) (tableau 19 en annexe, graphique n° 6).

Les disparités inter-académiques de H/E sont élevées (l'écart entre l'académie la plus "consommatrice" d'heures par élève et la moins "consommatrice" est de 0,24 heure, soit 120 heures par semaine pour un collège de 500 élèves), mais les disparités entre ZEP et autres établissements sont également importantes (le plus fort écart académique entre ZEP et non-ZEP est également de 0,24 heure).

(1) Hors éducation physique et sportive

(2) A l'exception de la Corse où H/E a la même valeur en ZEP et hors ZEP.

Il apparaît donc qu'il y a une sur-consommation sensible d'heures d'enseignement par élève en ZEP, que cette sur-consommation s'observe dans toutes les académies, et qu'elle est plus nette en 1990-91 qu'en 1982-83.

Encore faut-il préciser qu'on ne considère pas ici les heures "diverses", dont la prise en compte accroîtrait vraisemblablement encore l'écart entre ZEP et non-ZEP, les actions pédagogiques (soutien, vie scolaire, PAE, etc...) étant sensiblement plus développées en ZEP (Cf IV - 7).

IV - 7 LES CREDITS D' ACTIONS PEDAGOGIQUES DANS LE SECOND DEGRE : 2,7 FOIS PLUS ELEVES EN ZEP-LEUR UTILISATION PLUS DIVERSIFIEE-LES PROJETS D'ETABLISSEMENT.

Les crédits délégués au titre des actions pédagogiques sont globalisés et déconcentrés depuis 1988 : ils sont depuis cette date alloués globalement (ils englobent notamment les crédits accordés autrefois au titre des projets d'actions éducatives et du fonds d'aide à l'innovation), et sont répartis par l'échelon académique entre les différents postes correspondant aux différents domaines d'actions pédagogiques : vie scolaire, soutien, insertion-orientation, ouverture sur le monde extérieur (notamment par les P.A.E.), actions pédagogiques innovantes.

- Sur les 19 académies ayant répondu à l'enquête DLC-DEP relative à l'utilisation des crédits d'actions pédagogiques en 1990-91, il apparaît que ces crédits globalisés s'élèvent à 9 700 F pour 100 élèves en ZEP, et 3600 F pour 100 élèves hors ZEP, soit un rapport "ZEP/horsZEP" de 2,67 : **les crédits d'actions pédagogiques, à nombre d'élèves égal, sont donc 2,7 fois plus élevés en ZEP que hors ZEP** (sur 19 académies).

Il apparaît donc qu'il y a une sur-dotation importante en ZEP concernant ces crédits, signe d'une plus grande activité pédagogique, en matière de vie scolaire, de soutien pédagogique aux élèves, de P.A.E., de projets culturels, d'actions pédagogiques innovantes, etc.

Rappelons qu'on observait également en 1982-83 et 1984-85 une sur-dotation en ZEP -toutefois moins importante- en ce qui concerne les projets d'actions éducatives, pour lesquels les subventions étaient respectivement 2 fois et 1,6 fois plus élevées en ZEP.

Cette sur-dotation en ZEP, comme d'ailleurs le montant des crédits par élève, sont très variables d'une académie à l'autre : sur les 19 académies considérées, le rapport "ZEP/hors ZEP" varie de 1,1 (Toulouse) à 5,9 (Caen : dans cette académie, les crédits sont, à effectifs égaux, 5,9 fois plus élevés en ZEP que hors ZEP) (graphique n° 6).

- Globalement (toutes académies confondues), la répartition de ces crédits entre crédits de fonctionnement et crédits en heures ou vacations est à peu près la même en ZEP et hors ZEP : 40 % environ pour le fonctionnement, 60 % pour les heures et vacations.

Par contre, **les crédits de fonctionnement sont répartis différemment en ZEP et hors ZEP entre les 5 domaines distingués par l'enquête.** Ainsi, les établissements hors ZEP ont consacré près des 3/4 des crédits à deux postes : l'ouverture (34 % : PAE, ateliers, clubs, contacts avec les entreprises) et les actions pédagogiques innovantes (40 % : pédagogie différenciée, technologies nouvelles, etc ...).

Les établissements en ZEP ont davantage réparti les crédits entre 4 domaines, faisant une large place au soutien (30 % : actions pédagogiques de soutien, aide au travail personnel et aide méthodologique), à la vie scolaire, (25 % : accueil des élèves, relations avec les parents, environnement scolaire, heure de vie scolaire, actions santé, etc...), mais aussi aux pédagogies innovantes (23 %), et aux actions d'"ouverture" (18 %).

Il apparaît donc que **les crédits d'actions pédagogiques sont 2,7 fois plus élevés en ZEP, et qu'on y développe sensiblement plus qu'ailleurs les actions de soutien et les actions relatives au domaine de la vie scolaire.**

- Un autre aspect concernant l'activité pédagogique des établissements du second degré est à signaler : **les projets d'établissements sont plus fréquents en ZEP.**

L'enquête réalisée par la DEP sur l'année scolaire 1989-90 dans le cadre du suivi de certains objectifs de la loi d'orientation de 1989 fait apparaître que 90 % des établissements en ZEP (1) ont déclaré avoir élaboré un projet d'établissement en 1989-90 ou avant, contre 78 % sur l'ensemble des établissements (tableau 9 ci-dessous).

Cette plus grande fréquence des projets en ZEP s'observe dans les collèges (92 %, contre 83 %) et dans les lycées autres que professionnels (90 % contre 61 %). Elle n'est toutefois pas surprenante, dans la mesure où toute ZEP doit élaborer un projet de zone, qui en principe doit "s'articuler" avec les projets des différents établissements qui la composent. Toute mise en place de ZEP suppose donc en principe l'existence de projets d'établissements et, en tout état de cause, doit favoriser leur élaboration si ceux-ci n'existent pas.

Il semble aussi que les collèges et les SES en ZEP aient en moyenne des projets d'établissement un peu plus anciens que l'ensemble des collèges et SES (31 % ont été élaborés avant 1986 en ZEP, contre 28 % pour l'ensemble) ; ceci n'est pas vrai pour les lycées et les lycées professionnels en ZEP, qui au contraire ont plus souvent que la moyenne des projets d'établissements récents (élaborés en 1989 ou 1990).

(1) Sur les 682 établissements du second degré en ZEP ayant répondu à l'enquête (778 établissements du second degré étaient en ZEP en 1989-90).

Tableau 9

PRESENCE OU ABSENCE DE PROJET D'ETABLISSEMENT, SELON LE TYPE D'ETABLISSEMENT

France sans TOM - Public 1989-1990

		Etablissements					
		Ayant un projet		N'ayant pas de projet		Ayant répondu à l'enquête (1)	
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Collèges et SES	ZEP	554	91.7	50	8.3	604	100.0
	Ensemble	4648	82.6	897	15.9	5628	100.0
Lycées professionnels	ZEP	49	72.1	19	27.9	68	100.0
	Ensemble	812	71.9	303	26.8	1130	100.0
Lycées	ZEP	9	90.0	1	10.0	10	100.0
	Ensemble	636	60.8	398	38.1	1046	100.0

De cet ensemble d'indicateurs se dégagent donc principalement les points suivants :

. Les ZEP accueillent toujours comme à l'origine, en 1982- un public d'élèves a priori plus susceptible que d'autres de se trouver en situation d'échec scolaire : entre 1,5 et 1,7 fois plus d'élèves de milieux socio-professionnels défavorisés, 2,7 fois plus d'élèves étrangers dans les écoles, 2,3 fois plus d'élèves étrangers dans les collèges, 2,1 fois plus d'élèves en classes spéciales, d'adaptation ou d'initiation dans les écoles :

. Les ZEP de la période 1982-1990 ont vu s'accroître leur "surcharge", par rapport aux autres établissements, en élèves plus susceptible d'être en difficulté. Malgré cela, elles ont connu, en termes de cursus et de résultats scolaires, les mêmes évolutions positives que l'ensemble du système scolaire, mais souvent -sans doute en raison de cette "surcharge" accrue - avec une ampleur relative moindre : les taux d'élèves très en retard en fin d'élémentaire, en 6e, l'orientation vers les CPPN-CPA et l'orientation à l'issue de la 5e vers des enseignements professionnels courts y ont diminué très sensiblement, mais un peu moins vite qu'ailleurs, d'où des écarts relatifs qui restent importants (et qui se sont même souvent un peu accrus) entre les ZEP et l'ensemble des établissements sur ces différents points : de même les acquis des élèves en français et mathématiques, évalués en 1989-90 en CE2 et en 6e, sont-ils en moyenne moins bons et plus disparates en ZEP :

Ces résultats peuvent toutefois être considérés comme positifs : on peut voir l'un des effets de la politique ZEP dans le fait que, dans des conditions de difficulté accrue (comparativement aux autres établissements), les ZEP aient pu connaître les mêmes évolutions positives, et ainsi réduire leurs écarts absolus avec l'ensemble du système (même si les écarts relatifs, eux, ne se sont pas réduits). Par ailleurs, il est possible que d'autres effets de la politique ZEP, non mesurés ici (sur la vie des établissements, la mobilisation des enseignants, les relations entre les différents acteurs, etc...) aient à plus long terme des effets bénéfiques sur l'échec scolaire en ZEP.

. Les moyens d'enseignement supplémentaires mis en oeuvre en ZEP se traduisent clairement à travers un certain nombre d'indicateurs : le nombre d'heures d'enseignement par élève en collèges est supérieur en ZEP, la scolarisation à 2 et 3 ans y est un peu plus développée, on y compte sensiblement moins de classes et de divisions chargées dans les écoles, les collèges et les lycées, les crédits d'actions pédagogiques dans le second degré y sont 2,7 fois plus élevés, (à nombre d'élèves égal), l'offre de langues vivantes en collège y est plutôt meilleure et le baccalauréat professionnel s'y est désormais presque autant développé en L.P. On note aussi que les établissements en ZEP avaient plus souvent que les autres, en 1989-90, un projet d'établissement, et qu'on y trouve un peu plus d'enseignants jeunes et -malgré les effets de la titularisation- de maîtres-auxiliaires en collèges.

V - DIFFERENTS TYPES DE ZEP (1)

Après l'étude descriptive réalisée ci-dessus indicateur par indicateur, il a été jugé intéressant de procéder à une analyse multivariée mettant en relation ces différentes variables. On a ainsi étudié les liaisons existant entre ces indicateurs (étude des corrélations linéaires, analyse en composantes principales), ce qui a permis d'aboutir à une ébauche de typologie des ZEP sur la base de ces indicateurs (classification ascendante hiérarchique) - tout en étant conscient des limites de cette étude, liées à la nature des variables disponibles, qui décrivent essentiellement les résultats scolaires et les moyens d'enseignement, et peu l'environnement socio-culturel des établissements et des élèves.

V-1 - L'IMPACT CERTAIN DE LA SCOLARISATION A 2 ANS ET DE LA PROPORTION D'ELEVES ETRANGERS

De l'étude des corrélations linéaires entre les variables, au niveau des ZEP (2), ressortent principalement les points suivants :

- **La scolarisation à 2 ans** est liée positivement au niveau des élèves en CE-2 et en 6ème (en termes de résultats à l'évaluation des acquis des élèves), et négativement aux forts retards en 6ème : plus la scolarisation à 2 ans est développée dans les ZEP, moins les forts retards en 6ème y sont nombreux, et meilleurs sont les résultats à l'évaluation CE-2 - 6ème ; il y a corrélation entre ces variables, ce qui ne signifie pas nécessairement un lien de cause à effet, ne serait-ce que parce qu'on mesure la préscolarisation et les retards en 1990-91 et les résultats à l'évaluation en 1989.

- **La proportion d'élèves étrangers** est bien un indicateur de "handicap" pour les ZEP : les ZEP qui ont une forte population étrangère ont aussi (statistiquement) de moins bons scores à l'évaluation en CE-2 et en 6ème et davantage de forts retards en fin d'élémentaire et en 6ème. Rappelons que cette corrélation est due essentiellement au fait que les élèves étrangers appartiennent plus souvent à des CSP défavorisées, mais aussi aux difficultés spécifiques qu'ils peuvent rencontrer.

(1) On résume ici les résultats d'une étude conduite, à partir du fichier DEP des variables décrites plus haut, par un stagiaire de l'ENSAE, M. Ravi Baktavatsalou.

(2) On travaille ici non plus sur les valeurs académiques des indicateurs, mais sur les valeurs observées sur les 525 ZEP de France métropolitaine (les liaisons observées dans les DOM sont atypiques). Travaillant au niveau de la ZEP, on a dû éliminer 3 variables : le montant des crédits d'actions pédagogiques, le poids du baccalauréat professionnel, l'offre de langues vivantes. On ne cite ici que les corrélations significatives (à un seuil de 5 %).

- **L'allègement des classes élémentaires** est lié positivement aux résultats à l'évaluation CE-2 - 6ème : il y a une corrélation négative entre taille des classes et scores à l'évaluation. Ce résultat peut sembler contradictoire avec ceux d'études antérieures montrant l'absence de relation significative entre taille des classes et résultats scolaires, et devra être approfondi.

- On observe en outre **une plus grande part d'enseignants titulaires jeunes** dans les ZEP où le niveau des élèves (en CE-2 et en 6ème) est le plus faible. Sans, bien sûr, voir de lien de cause à effet entre ces deux variables, on peut constater que les jeunes enseignants exercent davantage dans les ZEP où l'échec scolaire est le plus marqué.

V-2. SIX TYPES DE ZEP DIFFERENTS

Une classification des ZEP, sur la base des variables ici étudiées (1), permet de répartir les 499 ZEP de France métropolitaine ayant à la fois des écoles et au moins un établissement secondaire, en 6 classes aux profils différents.

Sur ces 6 classes :

- **Deux classes rassemblent des ZEP ayant un profil moins négatif que l'ensemble des ZEP :**

. une classe composée de **41 ZEP situées en milieu rural ou peu urbain qui présentent un profil particulièrement favorable**, puisqu'elles ont un très faible poids de population susceptible de connaître l'échec scolaire, des taux d'échec scolaire très faibles et des classes très peu chargées dans l'élémentaire et le premier cycle, mais aussi une très forte proportion de maîtres auxiliaires parmi les enseignants de collèges

. une classe formée de **194 ZEP qui ont un handicap au départ moins important** que l'ensemble des ZEP, et donc des taux d'échec scolaire en fin d'élémentaire et en 6ème plus faibles que ceux de l'ensemble. Ces ZEP sont plus situées dans l'académie de Lille (2) que l'ensemble des ZEP mais toutes les académies comptent un nombre de ZEP suivant ces caractéristiques, et proches du profil moyen sur les autres variables.

(1) Rappelons que n'y figurent pas les résultats à l'évaluation CE-2 - 6ème : on a par contre introduit une variable caractérisant le milieu (rural/urbain). Les DOM sont exclus de cette analyse.

(2) Mais si l'on prend en compte les résultats à l'évaluation CE-2 - 6ème, il s'avère que le classement en ZEP de ces zones, dans l'académie de Lille, est justifié (Cf. chapitre VI de ce dossier).

- **Deux classes rassemblent des ZEP dont le profil peut être considéré comme défavorable :**

. une classe composée de **88 ZEP caractéristiques des ZEP de la région parisienne** (académies de Paris, Créteil et Versailles), accueillant une part très importante de population défavorisée (très forte proportion d'élèves étrangers), mais dont les résultats sont assez peu inférieurs à ceux de l'ensemble des ZEP ; ces ZEP bénéficient en collèges d'une plus grande part d'enseignants expérimentés : sans doute peut-on les considérer comme des **ZEP "efficaces"**.

. une classe formée de **74 ZEP : situées plus que l'ensemble des ZEP dans les académies du Sud de la France** : Aix-Marseille, Montpellier, Nice et Clermont-Ferrand où l'on constate des taux d'échec scolaire élevés (notamment une forte orientation en CPPN-CPA), bien que la sur-représentation d'élèves susceptibles d'être en difficulté n'y soit pas très forte. Ces ZEP appartiennent plus souvent que l'ensemble à des unités urbaines grosses ou moyennes (1).

- Une classe composée de **84 ZEP**, dont l'ensemble des caractéristiques sont assez moyennes mais qui développent **nettement plus de moyens** que l'ensemble des ZEP (ce qui leur permet peut-être d'obtenir des résultats moyens). Les académies de Lyon, Poitiers et Rennes (mais aussi Besançon, Caen, Clermont, Grenoble et Nantes) sont sur-représentées dans cette classe.

- Enfin **une classe assez atypique formée de 18 ZEP** se trouvant plus que l'ensemble dans des unités urbaines moyennes, et dont l'ensemble des indicateurs relatifs au premier degré sont négatifs tandis que ceux relatifs au second degré sont moyens - ce phénomène pourrait s'expliquer par un choix non judicieux des établissements du second degré inclus dans ces ZEP.

VI - DES DISPARITES IMPORTANTES ENTRE ZEP. LA PERTINENCE DU CHOIX DES ZEP DANS LES DIFFERENTES ACADEMIES

Sur les différents indicateurs étudiés ici, on a, dans les chapitres I, II et IV, comparé les valeurs moyennes observées sur les ZEP et sur l'ensemble des établissements, et l'on a noté les disparités inter-académiques concernant les ZEP. On se propose maintenant d'étudier quelles sont les disparités **entre ZEP** sur ces indicateurs.

Celles-ci sont, dans l'ensemble, importantes.

(1) Grosses unités urbaines : plus de 100 000 habitants ; unités urbaines moyennes : de 20 000 à 100 000 habitants.

VI-1. LA DISPERSION DES ZEP EST PARTICULIEREMENT FORTE SUR CERTAINS INDICATEURS

Sur ceux des indicateurs qui sont calculables ZEP par ZEP exhaustivement (donc pour lesquels la mesure des disparités entre ZEP peut être faite), l'écart-type prend le plus souvent une valeur élevée par rapport à la moyenne : sur 20 indicateurs (1), 9 présentent un coefficient de variation supérieur à 50 % (cf. tableau ci-dessous). La dispersion des ZEP est particulièrement forte sur les retards en CM-2, le poids des CPPN-CPA, la proportion d'élèves étrangers, d'élèves en enseignement spécial, la proportion de maîtres-auxiliaires et, dans une moindre mesure, la scolarisation à 2 ans.

La dispersion est par contre faible sur le rapport 4ème-3ème/6ème-5ème, le nombre d'heures par élève, le nombre d'élèves par classe dans les différents types de zones, le nombre d'élèves par division et les scores à l'évaluation en CE-2 et en 6ème.

Ainsi, à titre d'exemples (cf. tableau 10 et histogrammes ci-dessous)

- indicateurs de cursus et de résultats :

. concernant les forts retards en 6ème : si la moyenne générale en ZEP est de 17.8 %, 25 % des ZEP présentent un taux supérieur à 21.2 %, et 25 % un taux inférieur à 10.6 %.

. concernant les forts retards en fin d'élémentaire : si la moyenne générale en ZEP est de 16.5 %, 25 % des ZEP présentent un taux supérieur à 20.3 %, et 25 % un taux inférieur à 7.6 %.

. concernant le poids des 4ème-3ème par rapport aux 6ème-5ème (moyenne générale en ZEP : 79 %) : 25 % des ZEP ont un taux supérieur à 85.6 %, et 25 % un taux inférieur à 68.7 % (dispersion plus faible).

. concernant le score à l'évaluation en français en CE-2 (moyenne en ZEP : 64.0) : 25 % des ZEP ont un score supérieur à 68.6 et 25 % un score inférieur à 61.6 (la dispersion est ici plus faible).

. dispersion relativement faible aussi concernant les autres scores à l'évaluation en CE-2 et 6ème : ainsi en mathématiques en 6ème (score moyen en ZEP : 72.4), 25 % des ZEP ont un score supérieur à 76.6 et 25 % un score inférieur à 69.8 (2).

(1) Le nombre d'élèves par classe est étudié dans chaque type de zone d'habitation.

(2) ZEP de l'académie de Rennes exclues en ce qui concerne les scores en français en CE-2 ; ZEP de l'académie de Rouen exclues en ce qui concerne les scores en français en 6ème.

- Indicateurs de description de la population scolaire

. forte dispersion sur la proportion d'élèves étrangers : dans le 1er degré (moyenne en ZEP : 28.6 %), 25 % des ZEP ont un taux supérieur à 31.7 %, et 25 % un taux inférieur à 11.3 % ; dans le 2nd degré (moyenne en ZEP : 21.7 %), 25 % des ZEP ont un taux supérieur à 30.5 %, et 25 % un taux inférieur à 7.7 %. Cette dispersion reflète bien sûr les fortes disparités géographiques de la répartition des populations étrangères : elle n'est pas contradictoire avec le fait que, dans toutes les académies, la proportion d'élèves étrangers est nettement supérieure en ZEP.

. dispersion relativement forte sur la proportion d'élèves en classes spéciales, classes d'adaptation et d'initiation (moyenne en ZEP : 3 %) : 25 % des ZEP ont un taux supérieur à 4.1 %, 25 % un taux inférieur à 1.6 %. Cette dispersion correspond à la disparité de l'offre de telles classes : rappelons que, malgré cette disparité, la sur-représentation en ZEP de ces élèves s'observe dans toutes les académies sans exception.

- Indicateurs de moyens

. très forte dispersion sur la proportion de maîtres-auxiliaires dans les collèges (moyenne en ZEP : 5.5 %) : 25 % des ZEP ont un taux supérieur à 10.4 %, 25 % un taux inférieur à 2.5 %.

. il en va de même sur la scolarisation à 2 ans (moyenne en ZEP : 36.9 %) : dans 25 % des ZEP, le taux est supérieur à 60.1 %, alors que dans 25 %, il est inférieur à 25.6 %.

. faible dispersion sur H/E (heures par élève) dans les collèges : moyenne de 1.19, 25 % des ZEP ont un H/E supérieur à 1.29, 25 % un H/E inférieur à 1.12 (donc 50 % ont un H/E compris entre 1.12 et 1.29).

. faible dispersion sur le nombre moyen d'élèves par classe dans le 1er degré, particulièrement en milieu urbain : 50 % des ZEP y ont une taille moyenne des classes comprise entre 20.3 et 22.9 ; en milieu rural hors ZPIU (1), 50 % des ZEP ont une taille moyenne comprise entre 15.5 et 19.8 élèves par classes, et en milieu rural en ZPIU, 50 % entre 17.1 et 21.2 élèves par classe.

La dispersion est également faible sur le nombre moyen d'élèves par division en 1er cycle : 50 % des ZEP présentent une valeur comprise entre 23.0 et 25.1 (tous types de zones d'habitation confondus).

(1) Zone de peuplement industriel et urbain.

DISPARITES ENTRE ZEP SUR LES INDICATEURS ZEP

	Moyenne générale en ZEP	Moyenne générale d'ensemble	Coefficient de variation (1)	1er quartile (2)	3ème quartile (3)	% de ZEP en situation plus défavorable que la moyenne d'ensemble (4)	
% de retards fin d'élémentaire	16.5	8.0	74.9 %	7.6	20.3	74 %	
% retards 6ème	17.8	11.3	51.3 %	10.6	21.2	68 %	
% 4ème-3ème/6ème-5ème	79.0	87.4	21.4 %	68.7	85.6	79 %	
% CPPN-CPA/6ème-5ème	5.9	4.0	89.9 %	0	8.3	57 %	
Score français CE-2	64.0	70.9	8.4 %	61.6	68.6	90 %	
Score maths CE-2	55.6	64.3	11.2 %	52.7	60.9	87 %	
Score français 6ème	64.1	70.6	8.4 %	61.3	68.3	91 %	
Score maths 6ème	72.4	77.5	7.0 %	69.8	76.6	84 %	
% d'étrangers 1er degré	28.6	10.5	70.5 %	11.3	39.7	76 %	
% d'étrangers 2nd degré (1er cycle)	21.7	9.5	76.4 %	7.7	30.5	67 %	
% classes init., adapt., spécial	3.0	1.4	73.8 %	1.6	4.1	77 %	
% scolarisation à 2 ans (5)	36.9	34.1	56.4 %	25.6	60.1	35 %	
H/E	1.19	1.12	12.5 %	1.12	1.29	28 %	
élèves par classe (élémentaire)	rural hors ZPIU	15.6	16.1	16.2 %	15.5	19.8	68 %
	rural ZPIU	18.8	20.0	15.3 %	17.1	21.2	36 %
	urbain	21.9	23.0	9.6 %	20.3	22.9	23 %
	aggl. paris.	22.7	24.1	6.6 %	21.8	24.0	19 %
élèves par division (6ème à 3ème)	24.1	24.8	7.1 %	23.0	25.1	(6)	
% de M.A.	5.5	4.7	96.1 %	2.5	10.4	55 %	
% moins de 35 ans chez les enseignants titulaires	21.1	17.2	54.7 %	10.2	24.3	46 %	

(1) écart type/moyenne (en %).

(2) valeur x telle que 25 % des ZEP prennent une valeur < x.

(3) valeur y telle que 25 % des ZEP prennent une valeur > y

50 % des ZEP sont donc comprises entre le 1er et le 3ème quartile.

(4) Sur les indicateurs de cursus, d'acquis et de caractéristiques des élèves, indique la proportion de ZEP pour lesquelles le classement en ZEP n'est pas a priori injustifié sur ces critères ; sur les indicateurs de moyens, indique la proportion de ZEP dans lesquelles l'effort, sur ces critères, semble a priori insuffisant.

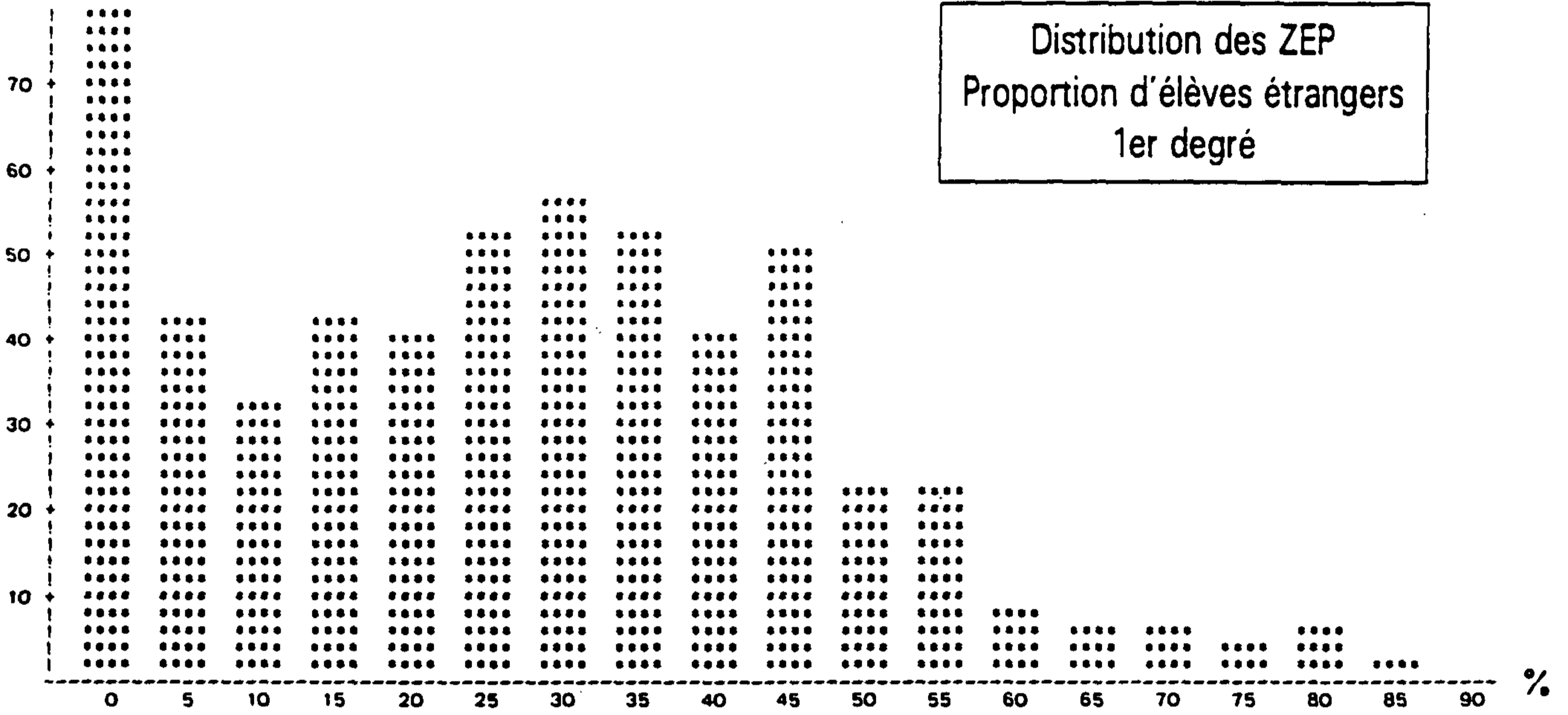
(5) Calculé uniquement sur les 523 ZEP comptant au moins une école maternelle.

(6) Par type de zone d'habitation, la proportion de ZEP où la taille moyenne en 6ème à 3ème est supérieure à 25 élèves par division est la suivante :

rural hors ZPIU : 18 %
rural en ZPIU : 21 %
urbain : 27 %
aggl. parisienne 22 %.

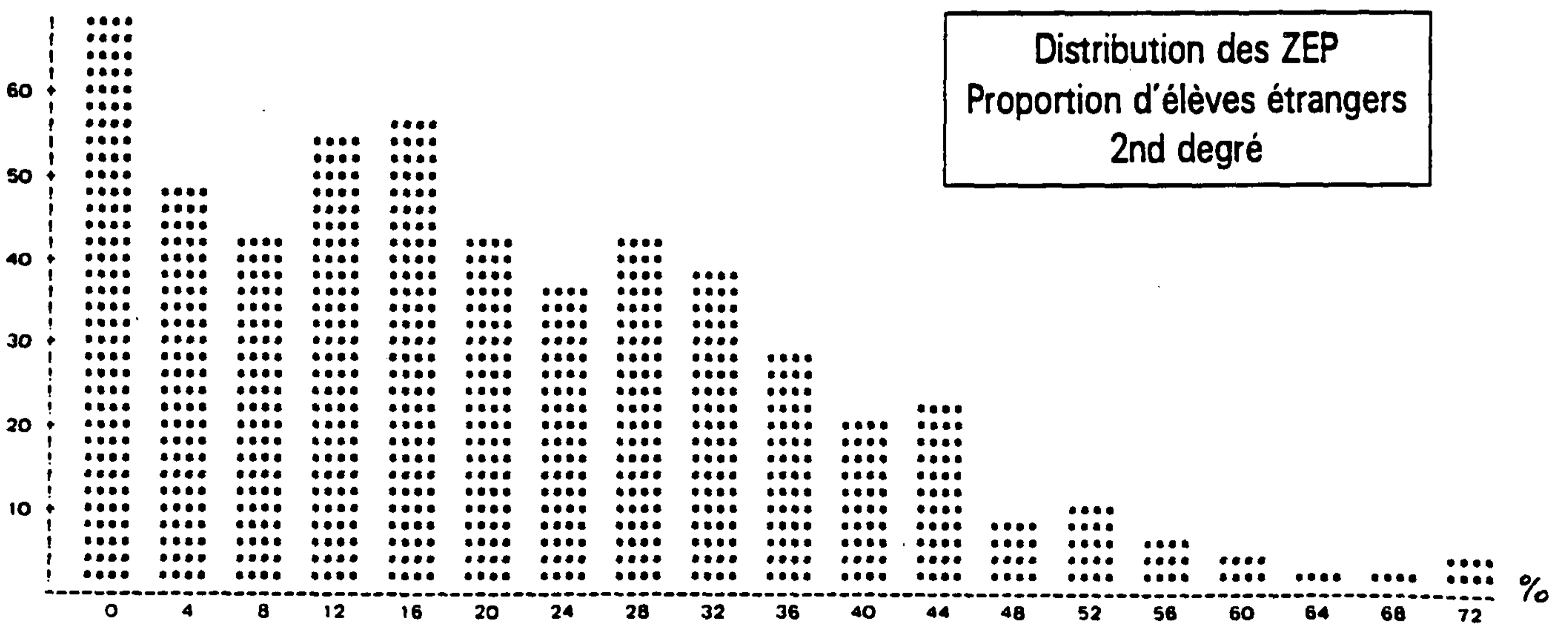
FREQUENCE

Distribution des ZEP
Proportion d'élèves étrangers
1er degré

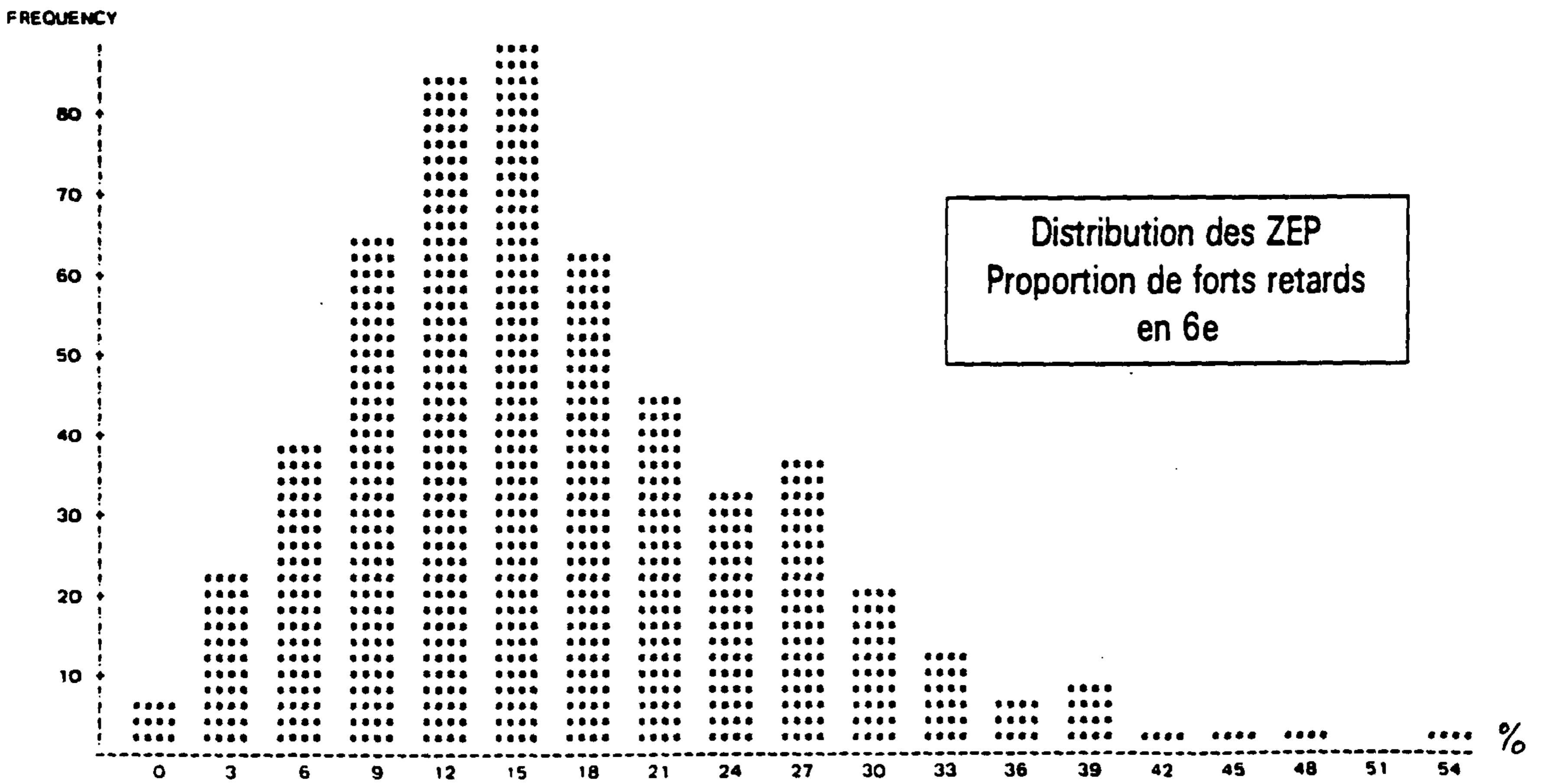
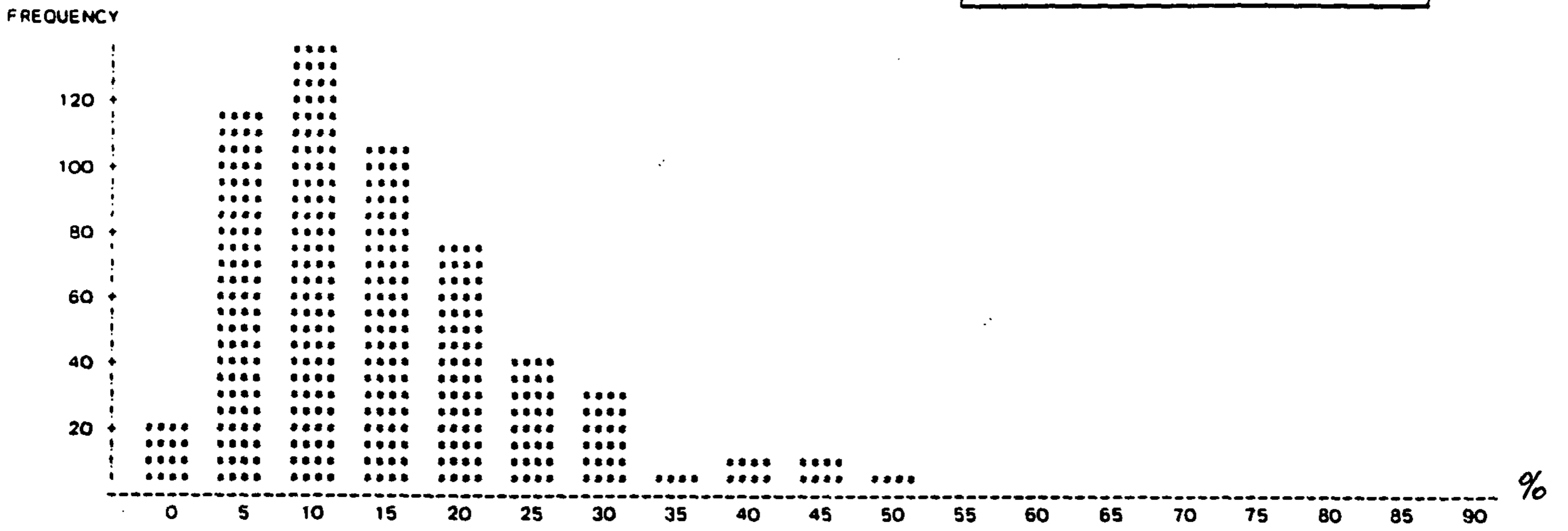


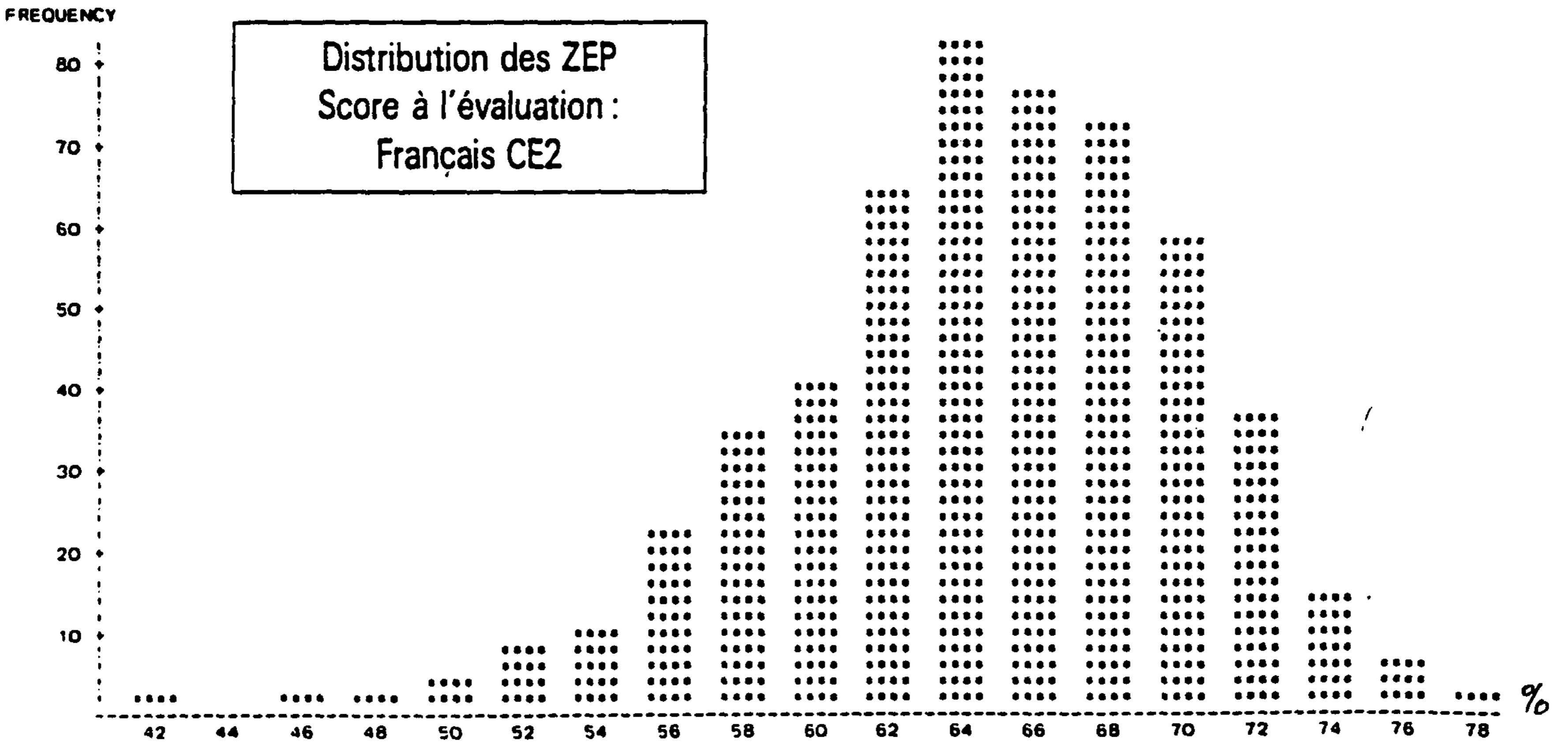
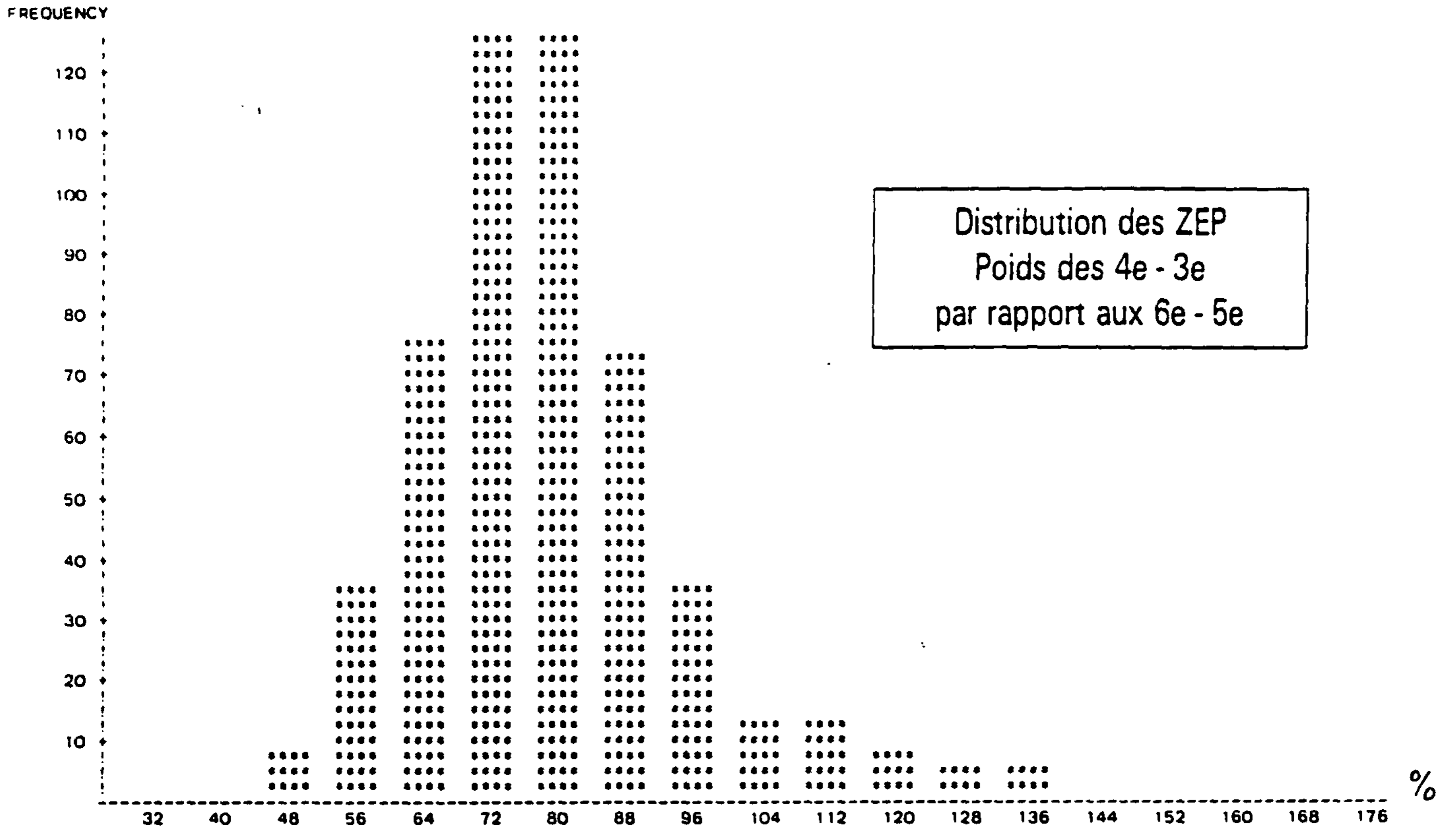
FREQUENCY

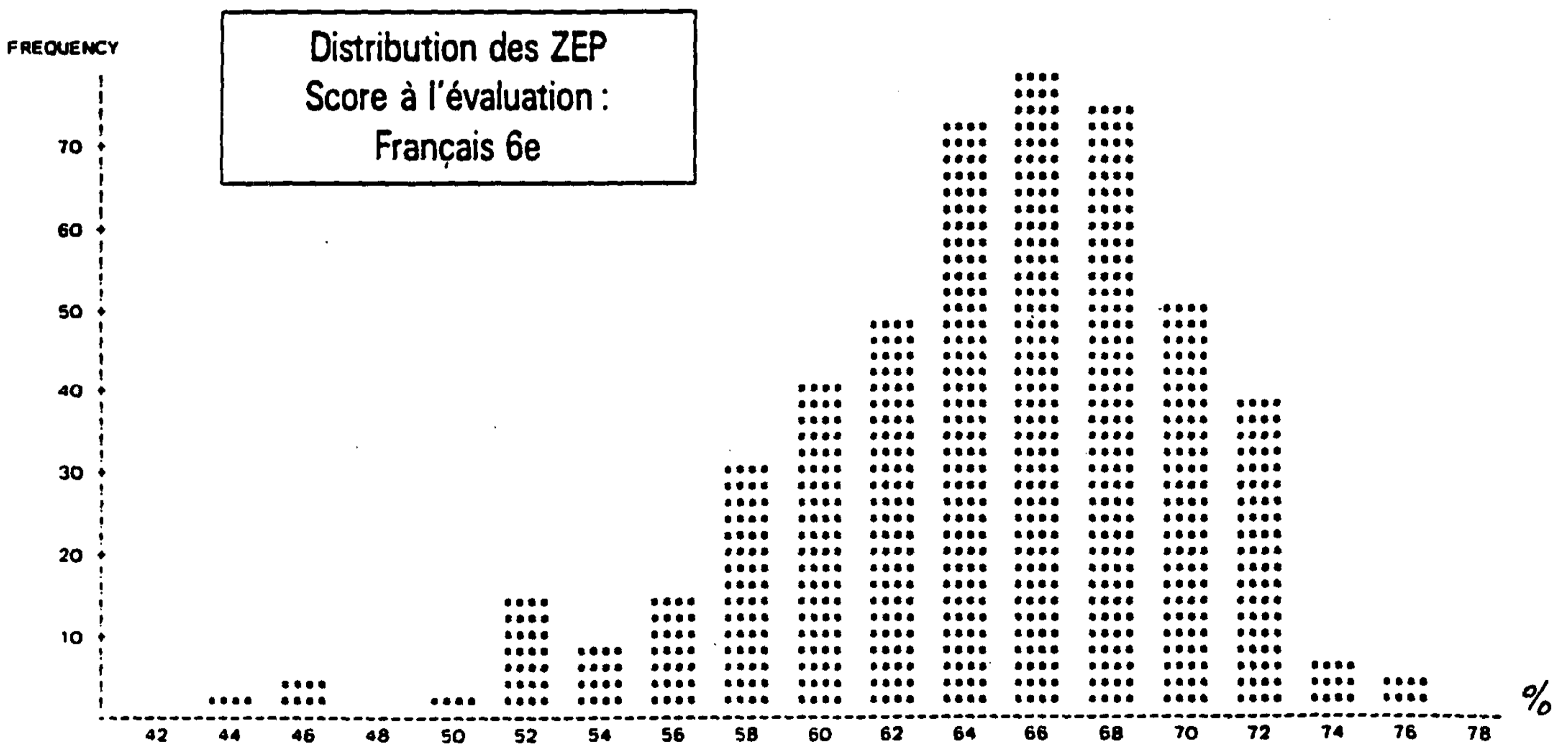
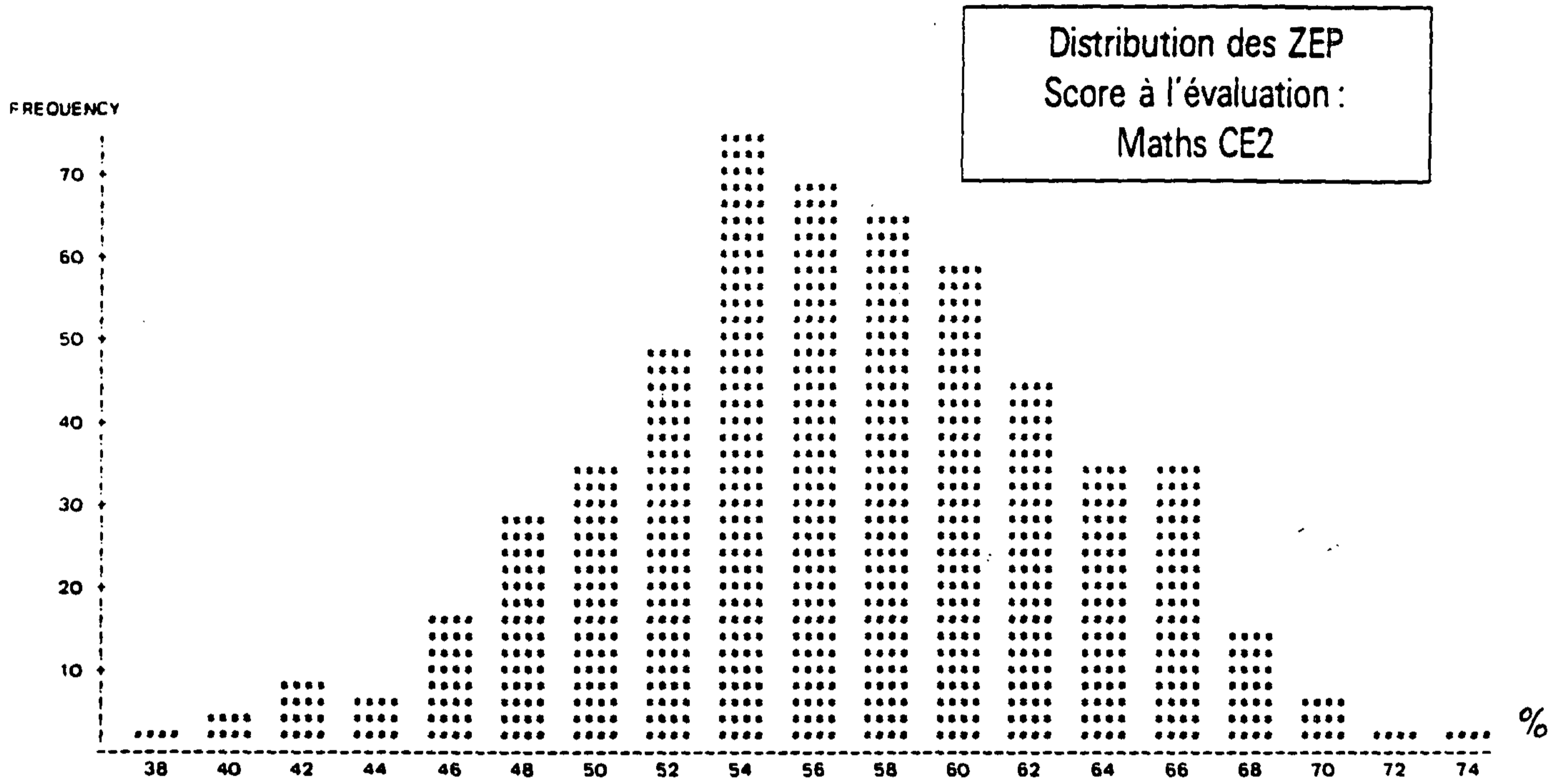
Distribution des ZEP
Proportion d'élèves étrangers
2nd degré

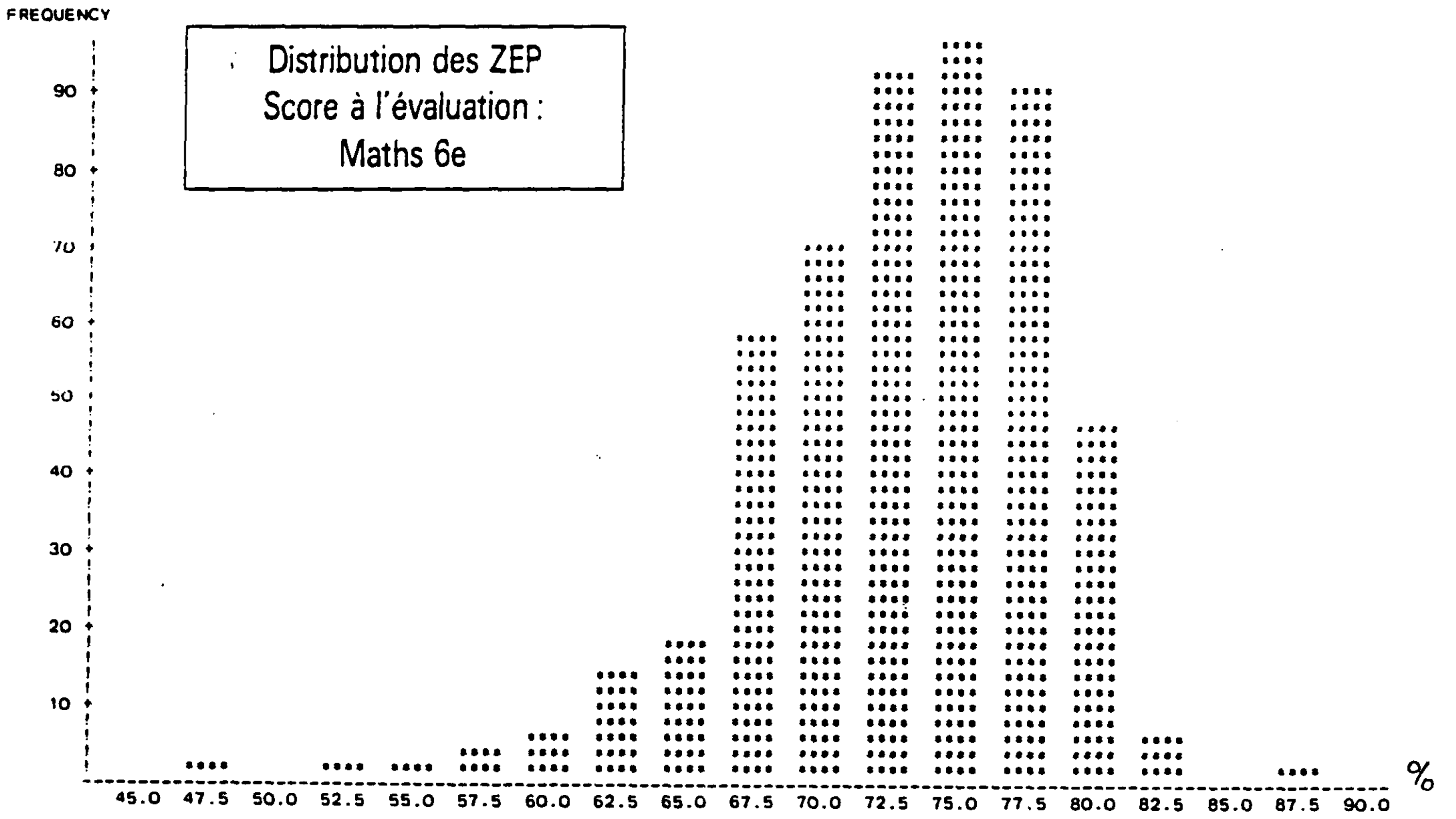


Distribution des ZEP
Proportion de forts retards
dans l'élémentaire









VI-2. LES PROPORTIONS DE ZEP "JUSTIFIÉES". LES PROPORTIONS DE ZEP AUX MOYENS SENSIBLEMENT INFÉRIEURS A LA MOYENNE

Cette forte dispersion des ZEP sur plusieurs indicateurs conduit indirectement à s'interroger, dans certains cas, sur la pertinence ou non du classement en ZEP de certains établissements.

Dans cette optique, il est intéressant de voir, sur certains indicateurs de cursus et de résultats, **quelle proportion de ZEP se trouvent dans une situation plus défavorable que la situation moyenne nationale (ZEP et non-ZEP confondues)**, et donc pour lesquelles, sur ces indicateurs, le classement en ZEP semble a priori justifié (1).

Concernant les indicateurs de moyens, la mesure de la proportion de ZEP se trouvant en situation plus défavorable que la moyenne générale nationale est également intéressante, mais dans une optique différente : elle permet d'estimer la proportion de ZEP dans lesquelles l'effort réalisé, en termes de moyens d'enseignement, peut sembler a priori insuffisant.

- **Sur chacun des indicateurs de cursus** (poids des 4ème - 3ème par rapport aux 6ème - 5ème, forts retards en fin d'élémentaire, en 6ème), **les 3/4 des ZEP environ sont dans une situation plus défavorable** que la moyenne nationale générale (ZEP et non-ZEP confondues). Sur le poids des CPPN-CPA, la proportion de ZEP en situation plus défavorable (c'est-à-dire en ayant plus que la moyenne nationale) est plus faible (57 %), ce qui est lié au découpage des ZEP (les classes de CPPN peuvent ne pas y être incluses : plus de 25 % des ZEP n'ont pas de CPPN-CPA) (tableau 10).

- **Sur les indicateurs de résultats en termes d'acquis des élèves** (scores à l'évaluation en français et en maths en CE-2 et 6ème), les proportions de ZEP en situation plus défavorable que la moyenne générale (donc pour lesquelles le classement en ZEP peut, sur ces indicateurs, se justifier) sont plus élevées : elles varient, selon la matière et le niveau, de 84 % à 91 %.

- On note que **sur les indicateurs caractérisant les élèves** (moins pertinents ici, car une ZEP peut avoir peu d'élèves étrangers, par exemple, et néanmoins beaucoup d'élèves en situation d'échec), les proportions de ZEP "justifiées" sont de l'ordre de 75 % : 76 % ont plus d'élèves étrangers dans les écoles que la moyenne nationale, 67 % plus d'élèves étrangers dans les collèges, et 77 % plus d'élèves en classes spéciales.

(1) On considère la proportion de ZEP se trouvant dans telle situation, et non la proportion d'élèves de ZEP qui s'y trouvent, car l'entité définie par les académies est la ZEP (et non une population d'élèves à placer en ZEP), et c'est la pertinence de ce choix que l'on étudie ici.

Au total, et si l'on considère que les critères les plus pertinents sont ceux de la réussite scolaire, puisque l'objectif premier de la politique des ZEP est d'améliorer celle-ci dans les zones où elle est la plus faible, **il apparaît que les ZEP correspondent bien dans leur très grande majorité aux zones où les scores à l'évaluation sont plus mauvais que la moyenne (seules 9 % à 16 % d'entre elles, selon la matière et le niveau, présentent des scores moyens supérieurs à la moyenne nationale), mais que ce ne sont pas aussi souvent les zones où les cursus sont les plus mauvais et où les caractéristiques des élèves sont les plus défavorables a priori.**

Ainsi, eu égard aux seuls scores à l'évaluation, la proportion de ZEP "injustifiées" serait de l'ordre de 12 %.

- Concernant les indicateurs de moyens

. si en moyenne la scolarisation à 2 ans est un peu plus forte en ZEP, 35 % des ZEP présentent un taux inférieur à la moyenne nationale générale (c'est-à-dire ZEP et non-ZEP confondues) : ceci résulte des disparités géographiques observées sur cet indicateur, qui sont, rappelons-le, très grandes, et des différences de configuration entre les ZEP (incluant plus ou moins d'écoles maternelles et primaires), qui influent sur cet indicateur.

. de même, 55 % des ZEP ont un taux de maîtres-auxiliaires supérieur à la moyenne générale nationale, 46 % des ZEP ont un taux d'enseignants titulaires de moins de 35 ans supérieur à la moyenne nationale (rappelons que sur ces deux indicateurs, la moyenne nationale en ZEP est supérieure à la moyenne d'ensemble).

. 28 % des ZEP ont un H/E en collèges inférieur à la moyenne générale nationale.

. concernant la taille des classes et des divisions, rappelons que la situation est, en moyenne, plus favorable en ZEP. Toutefois : la proportion de ZEP ayant une taille moyenne des classes supérieure à la moyenne générale du type de zone considéré est de 19 % en agglomération parisienne, 23 % en milieu urbain, 36 % en milieu rural en ZPIU et 68 % en milieu rural hors ZPIU (mais cet indicateur est de peu d'intérêt en milieu rural, où les classes sont peu chargées). Dans les collèges, la proportion de ZEP où la taille moyenne des divisions est supérieure à 25 élèves est de 22 % en agglomération parisienne, 27 % en milieu urbain, 21 % et 18 % en milieu rural en ZPIU et hors ZPIU - rappelons que globalement on compte sensiblement moins de divisions de plus de 25 élèves en ZEP que sur l'ensemble des collèges.

Ainsi, si les moyens mis en oeuvre dans les ZEP semblent avoir été importants concernant la taille des classes et des divisions en milieu urbain, ainsi que sur les heures d'enseignement par élève (et, rappelons-le, sur les crédits d'actions pédagogiques), il reste de grandes inégalités de situation concernant la scolarisation à 2 ans et les caractéristiques des enseignants.

**VI-3. LA PERTINENCE DU CHOIX DES ZEP DANS LES DIFFERENTES
ACADEMIES : CERTAINES ACADEMIES ONT UNE PROPORTION ELEVEE DE
ZEP EN SITUATION PLUS FAVORABLE QUE LA MOYENNE NATIONALE
D'ENSEMBLE**

L'étude décrite ci-dessus au niveau national a également été faite académie par académie. Elle permet de repérer quelques académies dans lesquelles est élevée la proportion de ZEP en situation "favorable" (c'est-à-dire en situation meilleure que la moyenne nationale d'ensemble sur les critères de résultats essentiellement), et donc dans lesquelles **le choix des ZEP peut sembler, sur ces critères, discutable**. Le tableau résume ces données académiques.

- Les académies de **Bordeaux, Clermont-Ferrand, Limoges et Toulouse** ont, sur les 4 scores à l'évaluation des acquis CE-2 - 6ème, de fortes proportions de ZEP ayant un meilleur score que la moyenne nationale d'ensemble (calculée sur ZEP et non-ZEP confondues) ; celles de **Besançon et Poitiers** sont dans ce cas pour les 2 scores à l'évaluation 6ème, celle de **Nancy-Metz** pour les 2 scores à l'évaluation CE-2, et celle d'**Amiens** pour 2 scores sur 4 également.

En moyenne, sur les 4 scores à l'évaluation, **la proportion de ZEP ayant de meilleurs scores que la moyenne nationale d'ensemble est supérieure à 20 %** dans les académies de Besançon, Bordeaux (33 %), Clermont-Ferrand (55 %), Limoges (39 %), Nancy-Metz, Poitiers, Rennes et Toulouse (34 %) (cf. tableau 11). Ces pourcentages donnent **un ordre de grandeur de la proportion de ZEP qui, dans ces académies, au vu des acquis des élèves, semblent "injustifiées"** (même si la prudence est de mise : au vu d'autres indicateurs, ces ZEP pourraient s'avérer "justifiées"). Inversement, **cette proportion de ZEP "injustifiées" (au vu des résultats en termes d'acquis des élèves) est particulièrement faible** dans les académies des Antilles-Guyane (0 %), de la Réunion (0 %), Lille (1 %), Paris (2 %), Créteil (2 %), Versailles (3 %), Strasbourg (2 %), Corse (4 %), Nice (6 %), Aix-Marseille (7 %).

- Les académies de **Bordeaux, Limoges et Toulouse** ont par ailleurs également de fortes proportions de ZEP en situation "trop favorable" sur plusieurs indicateurs de cursus (3 indicateurs sur 4 à Limoges et Toulouse, 2 sur 4 à Bordeaux), ainsi que sur les 3 indicateurs de description de la population scolaire.

Ainsi, Limoges et Toulouse ont au total de fortes proportions de ZEP en situation meilleure que la moyenne nationale générale pour 10 indicateurs sur 11, et Bordeaux pour 9 indicateurs sur 11.

LA SITUATION DES ACADEMIES QUANT A LA PROPORTION DE ZEP EN SITUATION "MEILLEURE" QUE LA MOYENNE NATIONALE D'ENSEMBLE

	retards élémentaire	retards 6e	4e-5e/6e-5e	CPPN-CPA /6e-5e	Score français CE-2	Score maths CE-2	Score français 6e	Score maths 6e	Evaluation CE2-6e : (1) proportion moyenne	étrangers 1er degré	étrangers 6e-3e	classes spéciales
AIX-MARSEILLE									7 %			X
AMIENS	X				X		X		15 %		X	
BESANÇON							X	X	29 %			
BORDEAUX		X		X	X		X	X	33 %	(X)	X	X
CAEN				(X)					12 %	X		
CLERMONT-FERRAND					X		X	X	55 %			
CORSE			X						4 %			(X)
CRETEIL			X						2 %			
DIJON		X	X		X				18 %			
GRENOBLE			X	X				X	15 %			
LILLE	(X)	(X)							1 %	X		
LIMOGES	X	(X)		(X)	X		X	X	39 %	(X)	(X)	(X)
LYON			X					X	9 %			
MONTPELLIER									9 %			
NANCY-METZ	X				X				24 %			
NANTES	X			X	X				18 %	X	X	
NICE									6 %			
ORLEANS-TOURS	X	X		X					10 %			
PARIS				(X)					2 %			
POITIERS							X	X	23 %			
REIMS									9 %			
RENNES		X		X				X	28 %	(X)	(X)	X
ROUEN				X					10 %		X	
STRASBOURG									2 %			
TOULOUSE	X	(X)		X	X		X	X	34 %	X	X	(X)
VERSAILLES									3 %			
ANTILLES-GUYANE									0 %	X	X	X
REUNION									0 %	-	-	
.....									France : 12 %			

Les académies marquées d'une croix sont celles qui, sur l'indicateur considéré, présentent une proportion relativement importante de ZEP en situation plus favorable que la moyenne nationale d'ensemble (calculée sur ZEP et non ZEP confondues).

(1) Proportion moyenne, sur les 4 scores, de ZEP ayant des résultats meilleurs que la moyenne nationale d'ensemble (à considérer comme un ordre de grandeur). Scores en français inconnus à Rennes en CE-2 et à Rouen en 6e (moyennes sur 3 scores pour ces deux académies).

- Certains autres cas peuvent être signalés :

. l'académie de **Rennes** a de fortes proportions de ZEP dans chacun des cas de figure suivants : retards en 6ème faibles (c'est-à-dire plus faible que la moyenne nationale), poids des CPPN faible, score en maths en 6ème élevé, proportion d'élèves étrangers dans le 1er degré faible, idem en 6ème à 3ème, peu d'élèves en classes spéciales et d'adaptation.

. **Nantes** a de fortes proportions de ZEP en situation meilleure que la moyenne nationale sur chacun des indicateurs suivants : retards dans l'élémentaire, poids des CPPN, score en français en CE-2, proportions d'étrangers dans les écoles et les collèges (1).

- Inversement :

. **les Antilles-Guyane et la Réunion ont la totalité de leurs ZEP dans des situations plus défavorables que la moyenne nationale** sur les 4 scores à l'évaluation CE-2 - 6ème, et des proportions particulièrement fortes de ZEP en situation défavorable sur tous les autres indicateurs (sauf la proportion d'élèves étrangers, qui est faible dans ces académies, et la proportion d'élèves en classes spéciales aux Antilles-Guyane).

. de même, **la totalité des ZEP de l'académie de Lille ont un score inférieur à la moyenne nationale** sur chacun des 4 indicateurs CE-2 - 6ème, et sont en fortes proportions en situation défavorable sur tous les autres indicateurs (sauf les retards et la proportion d'étrangers dans le 1er degré).

. les académies de **Montpellier, Nice, Reims et Strasbourg** ont sur tous les indicateurs ici retenus, de fortes proportions de ZEP en situation plus défavorable que la moyenne.

. sont également dans ce cas l'académie **d'Aix-Marseille** (sauf sur 1 indicateur), et celles de **Paris** (sauf sur 1 indicateur), **Crétell** (idem) et **Versailles**.

On peut bien sûr déduire de ces observations, toutefois avec prudence, des indications quant à la pertinence du choix des ZEP dans ces académies (cf. encadré de "conclusions" ci-dessous).

(1) Concernant Rennes et Nantes, de même que Bordeaux, Limoges et Toulouse, la situation des ZEP relativement au poids de la population étrangère résulte bien sûr de la faible importance de celle-ci dans ces académies.

- **Concernant les indicateurs de moyens** : rappelons que, si l'effort apparaît, en moyenne, significatif, de fortes inégalités de situation entre ZEP sont visibles, notamment sur la scolarisation à 2 ans et les caractéristiques du corps enseignant

. ainsi, certaines académies ont des proportions particulièrement fortes de ZEP dans lesquelles la scolarisation à 2 ans est plus faible que la moyenne nationale et où, donc, l'effort semble insuffisant sur ce point : ce sont les académies de Corse, Créteil, Paris, Rouen, Strasbourg, Versailles, la Réunion.

. quelques académies ont une proportion élevée (plus de 40 %) de ZEP où le H/E est inférieur à la moyenne nationale : Clermont-Ferrand, la Corse, Dijon, la Réunion.

. certaines académies ont encore un nombre particulièrement élevé de ZEP où la proportion de maîtres-auxiliaires est supérieure à la moyenne nationale : Amiens, Lille, Nancy-Metz, Paris, Strasbourg.

Mais on note qu'aucune académie n'est particulièrement "déficiente" sur tous ces critères simultanément (seules 4 académies le sont sur 2 critères à la fois, notamment la Corse et la Réunion qui ont simultanément beaucoup de ZEP déficientes en heures d'enseignement par élève et beaucoup de ZEP retardataires sur la scolarisation à 2 ans). Ces observations font donc apparaître **des choix différents, selon les académies, dans l'utilisation des moyens en ZEP**, plutôt qu'un déficit systématique en moyens de certaines académies par rapport à d'autres.

. **l'allégement des classes et des divisions semble avoir été un mode d'action et d'utilisation des moyens ZEP quasi-systématique**, bien qu'il ait été montré à plusieurs reprises qu'il n'y a pas de corrélation significative entre taille des classes et résultats scolaires : on ne compte plus que 11 ZEP, en milieu urbain, où la taille moyenne des classes du 1er degré soit supérieure à 25 élèves par classe (1).

Dans les collèges, où les divisions sont généralement plus chargées, 22 des 26 académies (1) ont, dans au moins les 2/3 de leurs ZEP, une taille moyenne des divisions (6ème à 3ème) inférieure ou égale à 25 élèves par classe. Seules 4 académies (Besançon, Caen, Lille, Poitiers) affichent encore une taille moyenne supérieure à 25 dans plus du tiers de leurs ZEP en milieu urbain.

(1) Les DOM ne sont pas pris en compte ici, l'appartenance à une unité urbaine n'étant pas renseignée pour ces départements dans les fichiers disponibles à la DEP.

Quelques conclusions peuvent être tirées de cette étude nationale et académique des disparités entre ZEP :

- les disparités de situation entre ZEP sont importantes, particulièrement en ce qui concerne les retards en fin d'élémentaire, le poids des CPPN-CPA, la proportion d'élèves étrangers, d'élèves en enseignement spécial, la proportion de maîtres-auxiliaires et la scolarisation à 2 ans.

- Eu égard aux résultats obtenus en ZEP à l'évaluation des acquis des élèves en CE-2 - 6ème de 1989 (donc avant re-découpage), il semble que le choix des ZEP dans les académies de Bordeaux, Limoges et Toulouse n'ait pas été suffisamment strict (même si, parfois, ces bons résultats à l'évaluation observés en ZEP résultent précisément d'actions ZEP particulièrement efficaces dans ces académies, avant 1990) ; si l'on considère aussi les résultats en termes de cursus, on peut ajouter à cette liste les académies de Clermont, Rennes et Nantes.

Il faut noter cependant qu'aucune de ces académies (en particulier Clermont et Limoges) n'a de proportions d'établissements en ZEP particulièrement élevées : elles n'ont donc pas été, en apparence, particulièrement "inflationnistes" dans leur choix des ZEP, mais, compte-tenu de leur situation par rapport aux moyennes nationales, elles n'ont vraisemblablement pas été assez sélectives lors de ce choix.

A l'inverse, le choix des ZEP dans les académies des Antilles-Guyane, de la Réunion, d'Aix-Marseille, Montpellier, Nice, Reims, Strasbourg, Paris, Créteil, Versailles, et (si l'on s'en tient aux résultats à l'évaluation) Lille, semble avoir été pour l'essentiel "légitime", alors que, pourtant, certaines de ces académies (les Antilles-Guyane, la Réunion, Aix-Marseille, Lille, Paris) ont des proportions d'établissements en ZEP très élevées. On peut en déduire que la situation scolaire de ces académies justifiait ce nombre élevé d'établissements en ZEP.

Au niveau national, la proportion de ZEP qui, au vu des scores à l'évaluation CE2-6e, semblent a priori "injustifiées" est de l'ordre de 12 % environ. Dans 8 académies, cette proportion dépasse 20 % ; dans 10 autres au contraire, elle est inférieure à 8 %.

- Mis à part l'allègement des classes et des divisions, et l'accroissement des crédits d'actions pédagogiques, qui semblent avoir été des modes d'action et d'utilisation des moyens ZEP quasi-systématiques, on observe des différences de choix, entre académies, dans l'utilisation des moyens, plutôt qu'un déficit systématique en moyens de certaines académies par rapport à d'autres. Toutefois, les académies de Lyon, Poitiers et Rennes notamment ont de fortes proportions de ZEP bénéficiant de moyens relativement importants.